



# Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques de la République du Tchad

2025-2030

2024



NAP  
GLOBAL  
NETWORK



CLIMATE  
PROMISE

## PREFACE

La République du Tchad a d'une part adhérée et ratifié plusieurs instruments juridiques régionaux, sous-régionaux et internationaux ainsi que des conventions et déclarations relatifs à la promotion et à la protection des droits des femmes et des filles. D'autre part, elle a adhéré et ratifié plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris.

L'Accord de Paris, entré en vigueur en 2016, invite les Parties à la prise en compte du genre dans les questions de changements climatiques. Cela sous-entend que les pays doivent prendre l'engagement de réduire les effets des changements climatiques en prenant en compte les femmes et les groupes vulnérables aux changements climatiques.

Le Tchad, en tant que pays sahélien enclavé d'Afrique centrale, est particulièrement vulnérable aux impacts des changements climatiques. Sa géographie variée, son climat extrême et ses conditions socio-économiques rendent la lutte contre les changements climatiques d'autant plus urgente. De plus, les inégalités de genre exacerbent les vulnérabilités existantes et entravent les efforts de développement durable.

La CdP28 qui s'est tenue en décembre 2023 à Dubaï a lancé un signal fort sur l'urgence d'une action climatique renforcée, équitable et inclusive d'où l'engagement du pays à renforcer la résilience des communautés tchadiennes (en particulier les femmes et les groupes vulnérables) et à promouvoir une approche intégrée et inclusive du développement durable.

Le pays a enclenché le processus d'élaboration de sa Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (SNGCC) avec l'appui du Réseau mondial de PNA en fin 2023, à la suite de l'élaboration de son 1<sup>er</sup> PNA et la révision de sa CDN en 2021. Ces processus complémentaires nous ont permis de déterminer les populations les plus vulnérables et les principaux secteurs sur lesquels agir prioritairement en matière de genre et de changements climatiques.

La SNGCC est un document de planification de toutes les actions dans le domaine du genre et des changements climatiques au Tchad. Elle définit la vision du pays sur les questions de genre en lien avec les changements climatiques, conformément aux législations et politiques nationales, régionales et internationales en vigueur. Ce document se veut un guide exhaustif pour les acteurs nationaux et internationaux, les institutions publiques, les organisations non gouvernementales et la société civile, en leur fournissant une feuille de route détaillée pour intégrer le genre dans les politiques et les actions climatiques. La stratégie s'appuie sur une analyse approfondie et participative des réalités socio-économiques, bioclimatiques et juridiques du Tchad, tout en mettant en lumière les liens intrinsèques entre les inégalités de genre et les effets des changements climatiques.

L'intégration de la dimension genre dans la lutte contre les changements climatiques constitue un enjeu crucial avec des défis énormes pour le Tchad. Le présent document se propose d'explorer et de formuler des stratégies visant à aborder ces défis complexes de manière holistique et inclusive. En définissant des axes stratégiques clairs et un plan d'action concret pour la période 2025-2030, ce document ambitionne de jeter les bases d'un avenir plus résilient et équitable pour tous les Tchadiens.

Nous saissons cette opportunité pour exprimer notre profonde gratitude envers tous nos partenaires techniques et financiers, notamment le Réseau mondial de PNA, pour leur engagement sans faille dans l'élaboration de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques. Leur soutien étroit a été inestimable et nous tenons également à saluer chaleureusement la contribution de l'ensemble des secteurs et des acteurs de la société civile à l'élaboration de ce document exhaustif, véritable reflet de la diversité des perspectives au sein de notre société.

Nous espérons que cette stratégie servira de catalyseur pour des actions concrètes et efficaces, et qu'elle inspirera d'autres initiatives similaires. La réussite de cette initiative dépendra de l'engagement collectif et de la collaboration entre toutes les parties prenantes. C'est ensemble que nous pourrons relever les défis des changements climatiques tout en construisant une société plus juste et équitable.

Ministre de l'Environnement de la Pêche et du Développement Durable

## AVANT-PROPOS

Le Tchad est l'un des pays les plus durement frappés par les impacts du changement climatique en Afrique subsaharienne. Les températures moyennes ont augmenté de 1°C depuis 1960, soit 1,5 fois plus vite que la moyenne mondiale. Les précipitations sont en baisse, réduisant la productivité de l'agriculture pluviale dont dépendent 80% des Tchadiens pour leur subsistance. Les femmes tchadiennes, qui assurent 80% de la production alimentaire locale, sont en première ligne face à la raréfaction des ressources en eau, terres et énergie due aux changements climatiques. Leurs filles sont souvent déscolarisées pour les aider, augmentant les risques de mariages précoces et de VBG.

La Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (SNGCC) au Tchad, présentée dans ce document, est une initiative ambitieuse visant à intégrer les dimensions de genre dans les politiques et actions de lutte contre les changements climatiques. En effet, les inégalités de genre exacerbent les vulnérabilités des populations face aux impacts climatiques, tandis que les changements climatiques amplifient les disparités existantes entre hommes et femmes. C'est dans ce contexte que cette stratégie nationale a été élaborée, avec une vision holistique et inclusive. Cette stratégie résulte d'un travail participatif et collaboratif entre divers acteurs, incluant des institutions gouvernementales, des organisations de la société civile et des partenaires au développement. Elle s'appuie sur une analyse approfondie des cadres juridiques et institutionnels en vigueur ainsi que des réalités géographiques, bioclimatiques et socio-économiques qui favorisent des inégalités de genre exacerbées par les changements climatiques. Elle aspire à catalyser des changements positifs à travers des actions concrètes et mesurables, tout en contribuant aux engagements internationaux du Tchad en matière de climat et de genre.

Le document est structuré en plusieurs sections et propose un cadre stratégique clair avec des objectifs spécifiques et des axes prioritaires d'intervention. Enfin, un plan d'action pour la période 2025-2030 est présenté, accompagné des mécanismes de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de financement.

Nous souhaitons exprimer notre gratitude envers l'ensemble des contributeurs qui ont joué un rôle crucial dans l'élaboration de cette stratégie, car il serait injuste de ne mentionner qu'une partie de ceux qui ont apporté leur soutien et participé activement à ce processus. Toutefois, nous tenons particulièrement à remercier les cadres nationaux des ministères sectoriels, les partenaires techniques et financiers, les acteurs de la société civile, les points focaux genre des ministères sectoriels, ainsi que les experts qui ont réalisé les travaux notamment **M. Chaibou Issa Ramadan** qui a assuré le lead des travaux et n'a ménagé aucun effort pour l'élaboration de ce document national et Mme Collette Benoudji qui a su apporter l'appui technique nécessaire. Leurs engagements et leurs contributions lors de la consultation et de la pré-validation ont été sincèrement appréciés par la DLCC, commanditaire des travaux et par moi-même.

Nous ne saurons terminer nos propos sans réitérer nos sincères remerciements aux experts internationaux du système des Nations Unies, des agences de coopération, des organisations régionales et sous régionales qui ont pris part au processus d'élaboration de cette stratégie qui nous l'espérons servira de guide et d'inspiration pour tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques et la promotion de l'égalité des genres.

SOUMAILA OUMAR GADJI

Directeur de Lutte Contre les Changements Climatiques

## **RESUME**

Le présent document est le fruit d'une analyse approfondie du lien entre le genre et les changements climatiques au Tchad. Il sert de cadre de référence pour l'intégration efficace et équitable de la dimension de genre et de l'inclusion sociale dans toutes les initiatives liées aux changements climatiques au Tchad, en soutenant les femmes et les groupes vulnérables pour qu'ils puissent jouer un rôle actif dans la lutte contre ces défis. Il se structure en quatre principales parties (i) le contexte, (ii) le cadre stratégique, (iii) le plan d'action et (iv) les mécanismes de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de financement.

### **Contexte du Genre et des Changements Climatiques au Tchad**

Cette section décrit les réalités géographiques, bioclimatiques et socio-économiques du Tchad. Elle met en lumière les inégalités de genre et comment celles-ci sont exacerbées par les changements climatiques. Les femmes, en particulier, subissent davantage les impacts négatifs en raison de leur rôle central dans l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, combiné à un accès limité aux ressources et à l'éducation. Malgré un cadre juridique, institutionnel et politique assez robuste pour réaliser l'égalité des genres et lutter contre les changements climatiques, plus d'efforts devront être déployés et d'importants défis restent à relever.

En effet, Le Tchad est un pays sahélien enclavé d'Afrique centrale, avec une superficie de 1 284 000 km<sup>2</sup>. Il se divise en trois zones bioclimatiques majeures, la zone saharienne au nord, la zone sahélienne au centre, et la zone soudanienne au sud, chacune ayant des caractéristiques climatiques et des activités économiques distinctes. Le pays connaît une variabilité pluviométrique importante, avec des saisons des pluies courtes et des températures élevées. La biodiversité est riche, avec des biomes allant des steppes arides aux savanes boisées. Les indicateurs socioéconomiques clés ne sont pas reluisants tandis que l'économie tchadienne est fortement tributaire du pétrole et des ressources naturelles, la rendant vulnérable aux aléas climatiques.

Les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les peuples autochtones, et les réfugiés sont identifiés comme les groupes les plus vulnérables face aux impacts des changements climatiques. Les secteurs prioritaires affectés comprennent l'agriculture, l'élevage, l'eau, l'éducation, les ressources halieutiques, l'énergie ainsi que la gestion des risques et l'aménagement du territoire. Les inégalités de genre au Tchad sont marquées entre autres par un accès inégal aux ressources, à l'éducation et aux opportunités économiques pour les femmes. Les changements climatiques aggravent ces inégalités, affectant particulièrement les femmes qui jouent un rôle crucial dans la chaîne de valeur agrosylvopastorale et halieutique ainsi que la gestion de l'eau et des ressources naturelles.

Le Tchad a mis en place plusieurs cadres juridiques, institutionnels et politiques pour aborder les questions de genre et de changements climatiques. Cela inclut des lois et des politiques nationales ainsi que des engagements internationaux. Toutefois, des lacunes subsistent dans l'intégration effective de ces cadres, nécessitant un renforcement des capacités institutionnelles et une meilleure coordination.

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces révèle que le Tchad dispose d'atouts comme l'existence de cadres juridiques et politiques nationales visant l'égalité de genre et la lutte contre les changements climatiques avec une participation active des organisations de femmes même si elles demeurent sous représentées à tous les niveaux, et une volonté politique affirmée pour traduire les engagements pris en actions concrètes. Cependant, le pays fait face à des défis significatifs tels que la faible intégration du genre dans les actions climatiques sectorielles, la faible représentation des femmes et des groupes vulnérables dans les organes décisionnels et la mise en œuvre des actions, la faible gouvernance et coordination des actions climatiques ainsi que des mécanismes de suivi-évaluation et de mobilisation des ressources financières limitées.

## Cadre Stratégique

Cette section décrit le cadre stratégique qui établit l'approche, les valeurs, les principes directeurs, la vision, les objectifs et les axes stratégiques de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (SNGCC).

La stratégie adopte une approche inclusive, basée sur les valeurs de justice, d'équité et de durabilité. Les principes directeurs incluent l'égalité, l'inclusion, l'intégration, l'efficacité, l'autonomisation, la responsabilité et la vulnérabilité. Sa vision pour 2030 souligne la nécessité d'intégrer les dimensions d'égalité de genre et d'inclusion sociale dans toutes les politiques, programmes et projets climatiques pour renforcer la résilience et le pouvoir d'agir des femmes et des groupes vulnérables. L'objectif général de la Stratégie est de garantir une intégration efficace et équitable de la dimension de genre dans toutes les initiatives liées au climat au Tchad en impliquant activement les hommes, les femmes et les groupes vulnérables dans les efforts d'adaptation et d'atténuation, tout en contribuant à l'égalité de genre de manière durable.

Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcer la gouvernance et la coordination des initiatives liées au genre et aux changements climatiques.
- Assurer une intégration transversale du genre dans les programmes et les projets d'adaptation et d'atténuation.
- Produire des connaissances, sensibiliser et former les acteurs concernés sur les liens entre genre et climat.
- Promouvoir le leadership féminin et l'engagement des femmes dans les processus décisionnels.

Les principaux axes stratégiques incluent :

- Gouvernance, coordination et financement climatique.
- Intégration transversale du genre dans les politiques et projets climatiques.
- Renforcement des capacités et production de connaissances
- Autonomisation et leadership climatique des femmes et des groupes vulnérables :

## Plan d'Action Genre et Changements Climatiques 2025-2030

Cette section propose un plan d'action exhaustif qui devrait soutenir la mise en œuvre de la stratégie durant les six (6) prochaines années. Parmi l'ensemble des activités intégrées dans le plan d'action 2025-2030, les acteurs impliqués devraient identifier et budgétiser les actions prioritaires (à court terme) à l'occasion d'un atelier final de validation technique de la SNGCC, afin de faciliter la recherche de financements. Une validation politique de haut niveau en conseil de ministre est également à prévoir conformément à l'ancrage institutionnel de la stratégie. Le plan d'action est articulé autour de quatre (4) axes stratégiques qui portent sur :

- **Gouvernance, coordination et financement climatique** : Le plan d'action prévoit la mise en place de mécanismes robustes de coordination et de gouvernance pour assurer la synergie d'actions entre les différents acteurs concernés par les questions de genre et de climat à travers des réformes légales et politiques y compris la révision des sectoriels. Il inclut également des stratégies de mobilisation des ressources financières pour soutenir les initiatives genre et climat ainsi que la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation inclusifs et efficaces.
- **Intégration transversale du genre** : Des mesures spécifiques sont prévues pour intégrer la dimension genre dans les programmes et projets de lutte contre les changements climatiques au niveau national,

provincial et sectoriel, prennent en compte les besoins spécifiques des hommes, des femmes et des groupes vulnérables. Cela inclut la conception, la mise en œuvre, le pilotage, la coordination, la gestion, le suivi et l'évaluation sensibles au genre.

- **Renforcement des capacités et production de connaissances** : Le plan d'action met un accent particulier sur la sensibilisation et la formation des acteurs locaux, nationaux et internationaux sur les enjeux de genre et de climat. Des études, des campagnes de sensibilisation et des ateliers de formation sont envisagés pour renforcer les capacités des communautés et des décideurs. L'objectif étant d'augmenter la compréhension des liens entre genre et climat ainsi que sur les impacts différenciés et les capacités variées de l'ensemble des parties prenantes notamment les femmes et les groupes vulnérables à travers des études, des formations et des sensibilisations.
- **Autonomisation et leadership climatique des femmes** : Le plan d'action vise à rendre l'action climatique plus inclusive et efficace à travers un soutien adéquat à l'autonomisation des femmes et des groupes vulnérables aux changements climatiques et en créant des opportunités pour leur participation active à la conception et à la mise en œuvre des solutions durables.

#### **Mise en œuvre, suivi-évaluation et financement**

Cette section détaille les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre de la SNGCC, les mécanismes de suivi et d'évaluation, ainsi que les stratégies de financement. Elle souligne l'importance de structures institutionnelles robustes et de financements adéquats pour atteindre les objectifs fixés.

En effet, la mise en œuvre de la SNGCC repose sur la collaboration entre divers acteurs, incluant le gouvernement, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les partenaires internationaux. Un ancrage institutionnel solide est essentiel pour coordonner les efforts et assurer l'efficacité des actions. Des mécanismes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage sont mis en place pour mesurer les progrès et ajuster les stratégies en conséquence. Cela inclut la collecte de données sexospécifiques, l'analyse des résultats et la communication des avancées. Des indicateurs spécifiques sont définis pour évaluer l'impact des initiatives sur les dimensions de genre et de climat. Ces indicateurs permettent de suivre l'évolution de la participation des femmes, de la résilience des communautés et des résultats des projets.

Le financement de la SNGCC nécessite la mobilisation de ressources nationales et internationales. Des stratégies sont proposées dans cette section pour attirer des investissements et des financements climatiques, incluant des partenariats publics-privés et l'accès aux fonds internationaux dédiés au climat.

**En conclusion,** La Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques du Tchad constitue une feuille de route ambitieuse pour renforcer la résilience et promouvoir un développement durable inclusif au Tchad. A défaut de disposer d'une stratégie genre propre à la CDN actualisée et au 1<sup>er</sup> PNA, la présente SNGCC, en parfait alignement avec les priorités nationales et internationales en la matière, accompagnera la mise en œuvre de ces 2 documents stratégiques et facilitera la prise en compte du genre dans la rédaction des futures CDN et PNA du pays.

## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	9
<b>INTRODUCTION.....</b>	11
<b>1   Contexte du Genre et des Changements Climatiques au Tchad .....</b>	13
<b>1.1   Présentation.....</b>	13
<b>1.1.1   Profil géographique .....</b>	13
<b>1.1.2   Profil bioclimatique.....</b>	13
<b>1.1.3   Profil socio-économique.....</b>	15
<b>1.2   Réalités du lien entre inégalités de genre et changements climatiques .....</b>	17
<b>1.2.1   Inégalités de genre.....</b>	17
<b>1.2.2   Les changements climatiques au Tchad .....</b>	20
<b>1.2.3   Les liens entre le genre et les changements climatiques .....</b>	22
<b>1.2.4   Les secteurs prioritaires.....</b>	26
<b>1.3   Principaux cadres juridiques, institutionnels et politiques du genre et des changements climatiques .....</b>	38
<b>1.3.1   Genre .....</b>	38
<b>1.3.2   Changements climatiques .....</b>	44
<b>1.4   Forces, faiblesses, opportunités et menaces liées au genre et aux changements climatiques ....</b>	52
<b>2   Cadre Stratégique .....</b>	55
<b>2.1   Approche, valeurs et principes directeurs .....</b>	55
<b>2.2   Vision.....</b>	55
<b>2.3   Objectifs de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques .....</b>	56
<b>2.4   Principaux axes stratégiques .....</b>	56
<b>2.5   Articulation de la stratégie genre de la Contribution Déterminée au niveau National et la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques.....</b>	62
<b>3   Plan d'Action Genre et Changements Climatiques 2025-2030 .....</b>	63
<b>4   Cadre de mise en œuvre, suivi-évaluation et financement de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques .....</b>	86
<b>4.1   Acteurs clés pour la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques .....</b>	86
<b>4.1.1   Ancre institutionnel .....</b>	86
<b>4.1.2   Acteurs clés .....</b>	87
<b>4.2   Mécanisme de suivi, évaluation et apprentissage .....</b>	91
<b>4.2.1   Objectif et principes directeurs .....</b>	91
<b>4.2.2   Fonctionnement.....</b>	92

<b>4.3</b>	<b>Indicateurs globaux.....</b>	<b>95</b>
<b>4.4</b>	<b>Stratégies de financement.....</b>	<b>97</b>
<b>CONCLUSION .....</b>		<b>99</b>
<b>RÉFÉRENCES .....</b>		<b>100</b>
<b>ANNEXE 1. Définitions des concepts clés.....</b>		<b>104</b>
<b>ANNEXE 2. Aperçu sur les résultats globaux des entretiens avec les acteurs clés .....</b>		<b>106</b>
<b>ANNEXE 3. Liste des personnes consultées au cours du développement de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques.....</b>		<b>111</b>
<b>ANNEXE 4. Liste des actrices déconcentrées clés de la Cellule de Liaison d'Information et d'Appui aux Femmes (CELIAF) et répartition géographique des organisations affiliées.....</b>		<b>112</b>

## **LISTE DES FIGURES**

<i>Figure 1 : Zones bioclimatiques et reseau hydrographique du Tchad .....</i>	<i>13</i>
<i>Figure 2 : Axes stratégiques de la SNGCC du Tchad .....</i>	<i>56</i>
<i>Figure 3 : Mécanisme institutionnel .....</i>	<i>91</i>

## **LISTE DES TABLEAUX**

<i>Tableau 1 : Les secteurs prioritaires et leur évolution dans les politiques climatiques .....</i>	<i>26</i>
<i>Tableau 2 : Niveau d'intégration et validité des Politiques, stratégie, plans et programmes pertinents pour l'adaptation dans les secteurs prioritaires de la CDN et du PNA.....</i>	<i>51</i>
<i>Tableau 3 : Analyse FFOM .....</i>	<i>54</i>
<i>Tableau 4 : Rôle des acteurs institutionnels clés dans la mise en œuvre de la SNGCC.....</i>	<i>90</i>
<i>Tableau 5 : Les indicateurs globaux de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques.....</i>	<i>96</i>

## SIGLES ET ACRONYMES

AMCC	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique
AND	Autorité Nationale Désignée
BAD	Banque Africaine de Développement
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CdP	Conférence des Parties
CELIAF	Cellule de Liaison et d'Informations des Associations Féminines
CILSS	Comité permanent Inter- Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CN	Communication Nationale
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
CTS	Comité Technique de Suivi
DLCC	Direction de Lutte contre les Changement Climatiques
FA	Fonds d'Adaptation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FNE	Fond National de l'Eau
FPMA	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
FSCC	Fonds Spécial pour les Changements Climatiques
FSE	Fonds Spécial en faveur de l'Environnement
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
HCNE	Haut Comité National pour l'Environnement
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
MASSNAH	Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et des Affaires Humanitaires
MATHU	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MC	Ministère de la Communication Porte-parole du Gouvernement
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
ME	Ministère de l'Énergie
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MENPC	Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
MEPCI	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale
MEPDD	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable
MESRSI	Ministère d'Etat, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MFB	Ministère des Finances, du Budget
MFPECS	Ministère de la Fonction Publique de l'Emploi et de la Concertation Sociale
MFPMM	Ministère de la Formation Professionnelle des Métiers et de la Microfinance
MFPPE	Ministère de la Femme et de la Protection de la Petite Enfance
MID	Ministère des Infrastructures et du Développement Durable
MPTA	Ministère de la Production et de la Transformation Agricole
NAMA\ MAAN	Mesures d'Atténuation Appropriée au niveau National
ODD	Objectifs de Développement Durable

ONU	Organisation des Nations Unies
PA-GCC	Plan d'Action Genre et Changements Climatiques
PAN/LCD	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PNA	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PND	Plan National de Développement
PNE	Politique Nationale de l'Environnement
PNISR	Plan National d'Investissement du Secteur Rural
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REDD+	Réduction des Emissions dues à la, Déforestation et à la Dégradation des forets
RGPH2	Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
S&E	Suivi-Evaluation
SCGGCC	Structure de Coordination et de Gouvernance pour le Genre et les Changements Climatiques
SNGCC	Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques
SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques
SNRP	Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
UE	Union Européenne
IUCN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

## INTRODUCTION

Le Tchad est l'un des pays les plus vulnérables aux impacts du changement climatique en Afrique subsaharienne. Les températures moyennes ont augmenté de 1°C depuis 1960, soit 1,5 fois plus vite que la moyenne mondiale. Les précipitations sont en baisse, affectant l'agriculture pluviale et l'élevage qui font vivre 80% de la population active. Entre 1960 et 2009, le lac Tchad a perdu 90% de sa superficie. Cette situation amplifiera les risques de famine, de malnutrition et les tensions entre communautés pour l'accès aux ressources naturelles. La progression du désert, combinée à une croissance démographique très forte (3,6% par an) exerce une pression immense sur les écosystèmes.

Les femmes tchadiennes, qui représentent plus de 51% de la population, sont les plus durement touchées. Elles sont responsables de 80% de la production alimentaire locale et de l'approvisionnement des ménages en eau, nourriture et énergie. Avec la raréfaction des ressources naturelles, leur temps de travail augmente. Les filles sont souvent retirées de l'école pour les aider, alourdissant les risques de déscolarisation, de mariages et grossesses précoces. Les éleveurs nomades quant à eux sont confrontés à la baisse de la productivité des pâturages et des points d'eau pour leur bétail, les forçant à des déplacements plus fréquents et créant des tensions accrues avec les agriculteurs sédentaires.

Le gouvernement du Tchad s'est fermement engagé à promouvoir l'égalité des genres et l'élimination des Violences Basées sur le Genre. Cela s'est notamment concrétisé par la Politique Nationale Genre élaborée en 2011 et adoptée en 2017 ainsi que la Constitution du 29 décembre 2023 (et précédentes) qui énonce l'égalité des droits entre les sexes et donc l'égalité entre les hommes et les femmes devant la loi. Pourtant, les femmes et les groupes vulnérables restent largement exclus des processus de prise de décision sur les politiques climatiques et leur mise en œuvre. Leurs besoins spécifiques sont rarement pris en compte.

Afin de contribuer à la mise en œuvre de cet engagement national d'égalité, de respecter les directives de l'Accord de Paris stipulant que les parties doivent respecter, promouvoir et considérer l'égalité des genres lorsqu'ils mettent en œuvre des actions climatiques (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques [CCNUCC], 2015) et de garantir de meilleurs résultats pour les politiques climatiques, le Tchad a souhaité intégrer pleinement l'égalité des genres dans ses politiques, programmes et projets d'adaptation et d'atténuation au niveau national, provincial et sectoriel.

L'élaboration du premier PNA, la révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et la finalisation du plan d'investissement de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques offrent une opportunité cruciale d'intégrer la dimension de genre pour une action climatique équitable et efficiente au Tchad.

L'intégration des questions de genre est une stratégie essentielle pour que les politiques climatiques au Tchad répondent aux besoins différenciés des femmes et des groupes vulnérables. Leurs préoccupations, expériences et capacités doivent être pleinement prises en compte dans la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des mesures d'atténuation et d'adaptation climatique. Cela permettra de lutter contre les inégalités de genre face aux effets du changement climatique.

C'est dans cette perspective que la présente "**Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques au Tchad**" a été élaborée sur proposition du Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable du Tchad à travers sa direction de lutte contre les changements climatiques. Elle est la résultante d'une analyse participative, inclusive et approfondie des questions de genre et des vulnérabilités différencierées face aux changements climatiques en vue de proposer des actions concrètes et viables. Elle accompagnera la mise en œuvre du PNA, de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée et de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (SNLCC). Elle permettra d'opérationnaliser l'intégration du genre de façon effective dans l'action climatique au niveau national et provincial et sectoriel.

Le développement de la SNGCC s'est appuyé sur une approche méthodologique en trois (3) étapes. La première étape a consisté en une réunion de cadrage pour affiner la méthodologie, clarifier le contexte et définir les attentes. Cette étape inclut une revue documentaire des principaux documents stratégiques nationaux et internationaux, ainsi que l'identification des institutions et parties prenantes clés à interviewer pour collecter des informations pertinentes. Des documents pertinents, tels que la nouvelle constitution, la Vision 2030, les plans nationaux de développement, la politique nationale genre, les politiques climatiques (PANA, SNLCC, PNA, CDN, etc.) et d'autres documents stratégiques ainsi que des rapports ont été consultés et référencés. La liste des institutions interviewées comprend divers ministères, agences onusiennes, ONG, et autres acteurs clés. Les outils de collecte de données ont été élaborés pour d'obtenir une vision exhaustive des enjeux de genre dans le contexte des changements climatiques auprès des acteurs clés, à travers des entretiens en face à face, en ligne et par téléphone.

La deuxième étape a été consacrée aux consultations et à la consolidation des données, incluant des entretiens avec les parties prenantes clés concernées par la problématique et un atelier national de consultation organisé à N'Djamena pour développer des stratégies et solutions, visant à intégrer efficacement les considérations de genre dans les politiques, programmes et projets climatiques. Une analyse critique des données recueillies a permis d'évaluer la prise en compte actuelle du genre ainsi que d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces afin de corriger les lacunes et développer des axes stratégiques.

La troisième étape a consisté à la prévalidation (validation technique) de la stratégie qui s'est faite à travers un atelier national regroupant toutes les parties prenantes où le document de la Stratégie a été présenté et consolidés pour en ressortir une version finale. Cette version sera validée politiquement (adoption) lors d'un atelier de haut niveau conformément à l'ancrage institutionnel prévu défini dans le document.

Le document de la stratégie tel qu'élaboré est structuré de manière à fournir une compréhension complète des dynamiques entre genre et climat au Tchad. Il débute par une présentation du profil géographique et bioclimatique du pays, suivie d'une analyse des inégalités de genre et des impacts climatiques spécifiques au Tchad. Ensuite, il explore les cadres juridiques, institutionnels et politiques pertinents, et propose un cadre stratégique détaillé pour aborder ces enjeux. Le document se concrétise par un plan d'action pour la période 2025-2030, décrivant les actions spécifiques à entreprendre, les mécanismes de suivi et d'évaluation, ainsi que les stratégies de financement nécessaires pour assurer la mise en œuvre efficace de la stratégie. Enfin, le document de cette stratégie nationale se veut être un guide crucial pour le gouvernement tchadien et ses partenaires afin de créer une société plus équitable et résiliente face aux défis posés par les changements climatiques.

## **1 Contexte du Genre et des Changements Climatiques au Tchad**

## 1.1 Présentation

### 1.1.1 Profil géographique

Le Tchad est un pays d'Afrique Centrale entièrement enclavé. Il est situé au cœur du continent entre le 7<sup>e</sup> et le 24<sup>e</sup> degrés de latitude Nord et les 13<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> degrés de longitude Est. Il couvre une superficie de 1 284 000 km<sup>2</sup> et est situé à la charnière de l'Afrique Saharienne, de l'Afrique Occidentale et de l'Afrique Centrale. Il est limité au Nord par la Libye, au Sud par la République Centrafricaine, à l'Est par le Soudan et à l'Ouest par le Niger, le Nigeria et le Cameroun. Son relief, varié et contrasté, est constitué principalement d'une vaste cuvette bordée par des massifs montagneux.

### 1.1.2 Profil bioclimatique

#### **1.1.2.1 Zones bioclimatiques**

Le climat du Tchad relève, selon la classification Koppen-Greiger, du Nord au Sud, d'une zone aride désertique, d'une zone aride sahélienne et d'une zone tropicale savanicole. Le climat du Tchad de type tropical sec est situé entre les isohyètes 0 et 1 200 mm (CDN 2021). La répartition de la pluviométrie et du couvert végétal aboutit à subdiviser le territoire en trois (3) grandes zones bioclimatiques fortement contrastées (en fonction de l'évolution des isohyètes moyennes) qui influencent les activités socioéconomiques.

La zone saharienne au nord du pays qui couvre environ 47% du territoire soit 603 574 km<sup>2</sup> avec une très faible pluviométrie annuelle (moins de 200 mm) et parfois pratiquement nulle pendant plusieurs années de suite, est caractérisée par la quasi permanence des vents desséchants et de hautes températures diurnes. Dans cette zone de palmiers dattiers et d'élevage des camelins, l'agriculture se pratique autour des points d'eau (oasis) :

La zone sahélienne au centre qui couvre environ 43% du territoire soit 552 120 km<sup>2</sup> avec des précipitations annuelles variant entre 200 mm et 800 mm, bien que confrontée à une insuffisance d'eau, produit de la gomme arabique, des céréales (mil, sorgho, maïs, etc.), des oléagineux (arachides, sésame, voandzou, etc.) et quelques plantes tuberculeuses (patates douces, manioc, etc.). Les cultures maraîchères sont en croissance exponentielle et on y pratique un élevage extensif des bovins et de petits ruminants ;

La zone soudanienne au Sud qui couvre environ 10% du territoire soit 128 400 km<sup>2</sup> avec une pluviométrie annuelle variant entre 800 mm et 1200 mm, a un climat de type tropical. On y cultive du coton, des oléagineux et des légumes (arachides, niébé, sésame, voandzou ou pois de terre et plus récemment du soja), des céréales (mil, sorgho, riz) et des tubercules (manioc, patate douce, igname, taro). Les cultures maraîchères sont également bien développées ainsi que les cultures de décrue le long des cours d'eau.

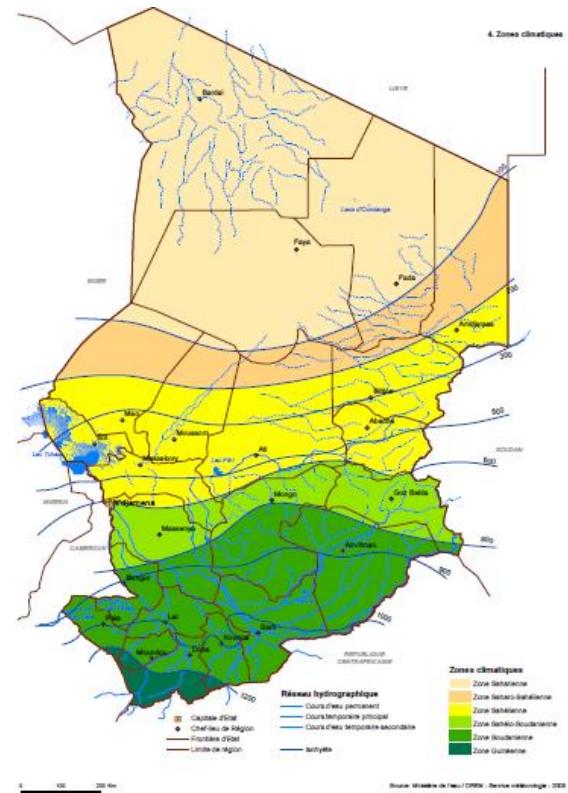


Figure 1 : Zones bioclimatiques et réseau hydrographique du Tchad

A une échelle de perception plus fine, le climat du Tchad est décliné en six (6) zones bioclimatiques<sup>1</sup> à savoir la zone Saharienne (< 100 mm), la zone Saharo-sahélienne (100 à 200 mm), la zone Sahélienne (200 à 600 mm), la zone Sahélo-Soudanienne (600 à 800 mm), la zone Soudanienne (800 à 1200 mm) et la zone Subguinéenne (>1200 mm).

#### **1.1.2.2 Pluviométrie**

Le régime pluviométrique du Tchad est lié en été au mouvement saisonnier de la Zone de Convergence Intertropicale et à la circulation de la mousson ouest-africaine. En effet, les saisons se succèdent au gré du déplacement méridien de la zone de convergence tropicale et les précipitations sont marquées par une forte irrégularité dans leur répartition tant spatiale que temporelle.

Historiquement, la durée de la saison des pluies est de deux (2) mois au Nord et à plus de six (6) mois dans l'extrême Sud du pays (PNA, 2021). Cependant, il est à constater qu'après des années humides de 1950 et 1960, la baisse des précipitations s'est amorcée vers la fin des années 1960, en phase avec ce qui a été observé dans le Sahel, et s'est intensifiée au cours des années 1970 et 1980 avant de connaître une légère rémission à partir des années 1990 et 2000. L'évolution de l'indice national de la pluviométrie montre une forte variabilité à partir de 1965 avec une tendance à la baisse avec des répercussions sur les systèmes naturels et humains (CDN, 2021).

La longueur de la saison agricole est également sujette à d'importantes variabilités interannuelles, avec une tendance marquée vers des saisons plus courtes. Une autre tendance est la fréquence accrue de périodes sèches prolongées en cours de saison des pluies (CDN, 2021).

#### **1.1.2.3 Températures**

Sur l'ensemble du territoire, les températures moyennes minimales et maximales sont comprises respectivement entre 19 à 21°C et 34 à + 37 °C (PNA, 2021). En revanche, le régime thermique est marqué par une période relativement froide allant de décembre à février (11° à 22° C) et une période chaude de mars à juin (39 à 45°C).

Au Tchad, l'évolution interannuelle de 1950 à 2019 de l'indice des températures montre une hausse continue de la température depuis le début des années 80 jusqu'à nos jours. A l'image du globe, les années 1990 et 2000 ont été les plus chaudes depuis le début des enregistrements météorologiques au Tchad. Les températures maximales ont augmenté en moyenne de 1,1 °C sur l'ensemble du pays. Les températures minimales auraient augmenté de 2°C sur la période 1951-2010 et les températures maximales de 1°C, avec des valeurs élevées entre 2002-2010 (Mbaiguedem, 2012).

#### **1.1.2.4 Biodiversité**

Le Tchad présente une diversité remarquable de biomes et de formations végétales, allant des steppes arides du nord aux savanes boisées et forêts claires plus verdoyantes du sud. Au nord, les steppes arbustives à épineux et les steppes arborées et arbustives dominent le paysage, caractérisées par une végétation adaptée aux conditions semi-arides. En descendant vers le sud, les savanes arborées et arbustives à combrétacées offrent un équilibre entre arbres et herbacées annuelles, tandis que les savanes boisées et les forêts claires prédominent dans les régions plus méridionales, où une strate herbacée vivace enrichit la diversité végétale.

Le Tchad partage ces biomes avec ses pays voisins, partageant ainsi des écosystèmes similaires avec des pays tels que la Libye, le Soudan, le Niger, le Nigéria et la République centrafricaine. Ces biomes, des déserts du Sahara aux savanes humides, abritent une variété d'espèces végétales et animales adaptées à des conditions

<sup>1</sup> DREM, Service météorologie, 2009

environnementales spécifiques, contribuant ainsi à la richesse et à la complexité de la biodiversité de la région. Les espèces de faunes les mieux connues sont les mammifères, les oiseaux, et les poissons. On compte au total, 131 espèces de mammifères (IUCN, 1989 ; 4ème rapport national sur la diversité biologique au Tchad, 2009), 532 espèces d'oiseaux dont 354 résidents, 117 migrants paléarctiques et 260 migrants afro tropicaux (Bororo & Demey, 2001).

### **1.1.2.5 Hydrologie**

Des études ont montré que 85% du territoire tchadien, comprenant 55% de la population, est classé comme semi-aride à hyperaride (MERH, 2010 ; DE Martonne, 1923). Cette aridité et ses impacts néfastes n'ont fait que s'aggraver sous les effets des changements climatiques (Bouyer, 2016).

Le domaine hydrographique reste dominé par les principaux cours d'eau permanents que sont le Chari (1 200 km) et le Logone (1 000 km) ainsi que par le Lac Tchad. Ces deux (2) cours d'eau forment le système Chari-Logone couvrant avec leurs affluents un bassin versant de 600 000 km<sup>2</sup> de la confluence à N'Djamena alors que le Lac Tchad, est une relique d'une vaste mer intérieure dont la superficie a varié de 25 000 à 2500 km<sup>2</sup> à l'heure actuelle. Son volume est passé de 86 milliards de m<sup>3</sup> en 1963 à 18 milliards de m<sup>3</sup> en 1992 à cause des sécheresses récurrentes et d'utilisation prohibée (PANA, 2010). En plus des affluents du système Chari-Logone, on note aussi l'existence d'autres plans d'eau comme les lacs Tikem, Léré, Fitri, Iro, Ounianga, Manboo et des cours d'eau temporaires (Ouadis).

L'assèchement progressif du Lac Tchad est devenu emblématique du changement climatique actuel (IRD, 2011) et de la pression anthropique. Une étude du PNUE (2011) a montré que la réduction de la superficie du Lac Tchad est imputable à 50% aux variations et des changements climatiques et mais aussi, à l'utilisation accrue de l'eau des affluents du Lac pour l'irrigation et pour couvrir les besoins d'une population croissante.

### **1.1.3 Profil socio-économique**

#### **1.1.3.1 Démographie**

Les résultats des projections de la population du Tchad sur la période 2009-2050, réalisée par l'INSEED, nous permet de savoir que la population du Tchad recensée en 2009 qui était de 11,1 millions habitants aurait atteint 12,3 millions habitants en 2012 en passant par 13,7 millions en 2015 pour atteindre 15,1 millions habitants en 2018. Ainsi, la population atteindrait 16 millions habitants en 2020, 23 millions habitants en 2030 et 44 millions habitants en 2050. Le pourcentage des femmes âgées de 15-49 ans passe de 43% en 2009 (22% de la population totale) à 48% (24% de la population totale) en 2050.

Selon les résultats du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009 (RGPH2), la population du Tchad est estimée à 11 039 873 habitants dont une proportion de réfugiés non négligeable, une densité de 8,6 habitants au Km<sup>2</sup> et un rapport de masculinité de 97,6, soit 5 452 483 hommes pour 5 587 390 femmes. La même source révèle que la taille moyenne des ménages est de 5,3. Quant à l'âge moyen de la population, elle est de 19,7 ans alors que l'âge médian est de 14,8 ans. Le peuplement se densifie dans les espaces offrant des ressources naturelles abondantes (vallées alluviales, lacs et zones méridionales).

La population est constituée majoritairement des enfants et des jeunes. Ainsi, les moins de 15 ans (0-14 ans) d'environ 5,535 millions représentent 50,6%, les 15 à 64 ans représente 46,5%. Les 65 ans et plus, sont dans la tranche de 2,9%. Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) représentent 22,0% (RGPH2).

La population est en majorité (78,1%) rurale. Plus de la moitié (52%) de cette population active en zone rurale est composée de femmes. Ses principales activités sont l'agriculture, l'élevage et la pêche. La plupart des ménages tchadiens trouvent l'essentiel de leurs ressources dans le secteur rural. La population urbaine qui ne

représente que 21,9% de la population totale est concentrée à N'Djamena et dans les chefs-lieux des départements, considérés comme centres urbains. La proportion de la population nomade est relativement faible, soit 3,5% du total de la population du Tchad (RGPH2).

Au fil des années, le taux d'accroissement annuel moyen est resté quasi constant et parmi les plus rapides du monde (3,3%). Cette forte croissance démographique s'explique notamment par le niveau de fécondité qui reste l'un des plus élevés au monde avec un Indice Synthétique de Fécondité (ISF) qui s'établit à 6,4 enfants par femme et un Taux Brut de Natalité (TBN) de 40,8‰ en plus de la présence devenue historique de réfugiés en provenance des pays voisins qui traversent des crises politico-militaires et la très faible utilisation de la contraception (8,1% pour les femmes mariées et 9% pour les non mariées), selon les résultats de l'EDS-MICS 2019. Quant au taux de mortalité moyenne, il est de 1,2% avec 7% de taux de mortalité infantile.

### **1.1.3.2 Socio-Économie**

Le Tchad dispose d'une diversité de milieux et de conditions associée à une diversité faunique et floristique remarquables pressentant d'importantes potentialités à exploiter pour promouvoir le développement socio-économique du pays (SNRP II, 2008). A cet effet, le secteur rural présente un potentiel économique important en termes de surfaces cultivables et irrigables (39 millions d'ha dont 5,6 millions d'ha irrigables), de pâturages naturels (84 millions d'ha), 13,055 millions d'ha d'aires protégées, de vastes plaines d'inondation qui représentent 10,2% du territoire national, de lacs et de formations forestières, dotées d'une biodiversité très riche.

Le contexte socio-économique du Tchad est caractérisé par plusieurs indicateurs clés. Le taux de chômage s'élève à 5,8%, mais est particulièrement préoccupant pour les jeunes diplômés, atteignant 60% en 2017 en raison de la récession économique. Le taux de pauvreté est passé de 55% en 2003 à 42,3% en 2018, avec un indice de sévérité de 5,2%. L'alphabétisation des 15 ans et plus est de 41,5%, avec un taux net de scolarisation primaire de 46%. Le taux d'activité est de 60%, mais seulement 7,9% sont employés. Seulement 8% des ménages ont accès à l'électricité, tandis que 62,7% ont accès à l'eau potable (52% en milieu rural). Seulement 6,1% des ménages utilisent le GPL comme combustible principal pour la cuisson, et le taux d'assainissement, y compris les latrines, est de 33,5%<sup>2</sup>.

L'économie Tchadien reste très peu diversifiée et fortement dominée par le secteur primaire qui a représenté en 2011, 61,2% du PIB national dont 39,3% revenant au pétrole, 10,5% à l'agriculture, 9% à l'élevage, et 2,2% aux mines. Quant au secteur secondaire dont les activités connaissent une diversification accrue, sa contribution au PIB s'est limitée en 2011 à 7,7%. Le secteur tertiaire, quant à lui, a enregistré une contribution au PIB de 2011 qui s'est élevé à 20,7% dont 13% revenant aux activités commerciales et 10,7% à l'administration publique<sup>3</sup>. Le secteur proprement agricole qui se limite aux cultures vivrières, notamment les céréales, et des cultures de rente, notamment le coton, la canne à sucre et la gomme arabique, est très vulnérable aux aléas climatiques et reste également tributaire des conditions sécuritaires.

L'économie tchadienne est fortement tributaire du pétrole et des ressources naturelles, la rendant vulnérable aux aléas climatiques. Malgré une croissance économique rapide jusqu'en 2014, la récession suivant la chute des prix du pétrole a entraîné des défis économiques.

L'économie tchadienne reposait essentiellement sur le secteur rural jusqu'en 2004 où le Tchad est devenu un pays producteur et exportateur de pétrole brut. Plus de 80% de la population continue d'exercer dans le secteur agropastoral. Le secteur rural joue encore un rôle crucial dans l'économie tchadienne, contribuant à 42,5% du PIB en 2020. Le développement rural est de ce fait une priorité gouvernementale, visant à stimuler

<sup>2</sup> ECOSIT, 2018, INSEED.

<sup>3</sup> Les différents taux donnés sont tirés de l'INSEED et de la Banque Mondiale

la croissance économique et à réduire la pauvreté en milieu rural, tout en abordant des problématiques transversales telles que l'adaptation aux changements climatiques et le genre.

Le secteur privé n'est constitué que de petites et moyennes entreprises opérant pour la plupart dans l'économie informelle. L'environnement des affaires au Tchad reste peu attractif, principalement en raison des défis sécuritaires.

Les femmes tchadiennes rencontrent des obstacles importants à leur participation économique, notamment des réglementations discriminatoires et des normes sociales restrictives. Bien qu'occupant souvent des emplois informels et agricoles, elles restent sous-représentées dans les postes de responsabilité et rencontrent des difficultés d'accès aux services financiers. En matière de finances rurales, l'accès des femmes aux services financiers est limité, avec seulement 5% ayant un compte bancaire et 11,8% accédant au crédit. Des initiatives comme la Stratégie nationale de finances inclusives visent à améliorer cet accès, mais des défis subsistent, notamment dans les zones rurales (ECOSIT 4).

## **1.2 Réalités du lien entre inégalités de genre et changements climatiques**

### **1.2.1 Inégalités de genre**

Les disparités entre les genres demeurent significatives au Tchad, bien que des progrès aient été réalisés dans la reconnaissance et la réponse à ces inégalités à travers des cadres politiques, juridiques et socioéconomiques en constantes évolutions.

En effet, le cadre juridique formel, réaffirmé dans la constitution de la 5ème République, garantit l'égalité des sexes devant la loi. La Politique Nationale Genre (PNG), et la Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG), témoignent de l'engagement du gouvernement à adresser les inégalités de genre de manière systématique.

Cependant, malgré ces dispositions, des disparités persistent au niveau local et coutumier, où les femmes continuent de faire face à des obstacles en termes de droits, de ressources et de participation, en raison de normes sociales et culturelles profondément enracinées. Les pratiques traditionnelles, telles que la discrimination dans l'éducation des enfants, le contrôle des ressources familiales, et la répartition inégale des responsabilités domestiques, maintiennent les femmes dans une position de subordination (Ndoloum et Djimbaye, 2020).

Le système de gouvernance local maintient des barrières qui limitent le dépôt et le traitement des plaintes, notamment dans les zones rurales où les institutions judiciaires formelles sont limitées, laissant place aux instances coutumières (Benoudji C. et al., 2021). Malgré les progrès réalisés, les femmes continuent de faire face à des obstacles pour accéder à la justice en raison de divers facteurs, notamment l'analphabétisme, le manque de connaissances juridiques, et les barrières socio-culturelles (Benoudji, C. et al., 2021).

Les normes, valeurs et stéréotypes socio-culturels liés au genre continuent d'influencer divers aspects de la vie au Tchad, notamment la pratique de la polygamie, la domination masculine dans la structure familiale, et les mariages précoces, qui sont des obstacles à l'autonomisation des femmes (Benoudji C. et al., 2021). En dépit des interdictions constitutionnelles, des pratiques telles que le mariage précoce et les mutilations génitales féminines persistent, alimentées par un taux élevé d'analphabétisme chez les femmes et des facteurs socio-économiques précaires (HNO 2023, Tchad). Des pratiques tel que le lévirat, le sororat et le rapt dans certaines communautés sont également courantes (PNG, 2011).

La traite des personnes, en particulier des enfants, reste une préoccupation majeure, avec des pratiques telles que le travail des enfants dans divers secteurs économiques, notamment les secteurs agricole et minier, ainsi

que le travail domestique et la mendicité forcée, qui sont encore répandues (Conclusions du rapport 2021 sur la traite des Personnes - Ambassade des Etats-Unis au Tchad).

Face à ce constat, le Gouvernement a entrepris d'abroger toutes les dispositions discriminatoires identifiées, conformément aux engagements internationaux du pays. C'est ainsi qu'il s'est engagé dans le processus d'élaboration d'un nouveau code des personnes et de la famille dont l'adoption est en cours.

Les femmes jouent un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté au Tchad. Cependant, malgré leur contribution significative à l'économie, les femmes entrepreneures font face à divers défis, notamment des obstacles socio-culturels, un accès limité au financement et un manque de reconnaissance de leur travail (DAI, 2021).

Dans les ménages, les rôles sociaux traditionnels attribuent souvent aux hommes le pouvoir de décision, limitant ainsi l'autonomie des femmes dans les affaires familiales et la prise de décision (Benoudji C. et al., 2018). Les femmes ont un accès limité à la prise de décisions importantes, telles que le choix du conjoint de leurs enfants, en raison des normes sociales prédominantes qui perpétuent la domination masculine (Benoudji C. et al., 2018).

Au Tchad, on observe un taux de 65% d'activité pour les femmes, contre 78% pour les hommes (UNDP, 2018). Bien que les femmes constituent une part importante de la population active au Tchad, elles restent sous-représentées dans les postes de direction et les emplois qualifiés, ce qui contribue à la persistance des écarts salariaux entre les sexes en d'autres termes, les femmes gagnent moins que les hommes de par la position qu'elles occupent dans le marché d'emploi. Il ne ressort pas des statistiques différentes sur le salaire entre les hommes et les femmes par secteur d'activité. Mais, ces dernières sont minoritaires au niveau des emplois qualifiés et de responsabilité soit 14% parmi les cadres supérieurs, 10% parmi les cadres moyens, 16% parmi les ouvriers qualifiés et 11% parmi les employeurs. (DAI, 2021). Ainsi, la division traditionnelle du travail attribue aux femmes les tâches domestiques et artisanales, les reléguant à des emplois moins rémunérés et moins valorisés que ceux des hommes (Ndoloum et Djimbaye, 2020).

Concernant le revenu brut annuel estimé, il diffère selon le sexe. En 2017, un homme tchadien gagne en moyenne environ 2 088 \$ tandis qu'une femme tchadienne touche en moyenne 1 412 \$ (PNUD, 2017). Le secteur de l'agriculture est celui qui emploie le plus de femmes. Seules 27% des femmes actives exercent dans un autre secteur (PNUD, 2018).

Les femmes sont rarement impliquées dans les décisions majeures au sein des ménages, malgré leur rôle essentiel dans de nombreuses activités quotidiennes (Benoudji C. et al., 2018). Pourtant, il est essentiel de promouvoir une participation équilibrée des femmes et des hommes aux structures décisionnelles à tous les niveaux, en mettant en place des mesures telles que des critères et des quotas de parité hommes-femmes en suivant le modèle de l'Ordonnance n°12/PR/2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad et fixant un quota progressif d'au moins 30% en faveur des femmes.

En 2020, Le rapport de Ndoloum et Djimbaye (2020) fait un Récapitulatif et analyse les recommandations et perspectives qui permettent de s'enquérir des progrès réalisés. Même si les lignes bougent avec Djangbeye H. Rebecca, une femme cheffe de canton dans la Tandjilé intronisée en 2015<sup>4</sup>, le rapport cite que « De toutes les localités visitées, l'on n'a pas rencontré une seule femme cheffe de canton, sous-préfet, préfet, cheffe de parti politique ou juge de paix » (Ndoloum, et Djimbaye, 2020). Concernant le taux de femmes occupant des sièges au parlement national, il est seulement de 12,8% en 2017, ce qui représente une amélioration considérable (2,4% en 1995) au niveau national, mais place le pays parmi les derniers en termes de représentation des femmes au parlement à l'échelle mondiale (PNUD, 2018).

<sup>4</sup> <https://www.ialtchad.com/index.php/details/item/727-djangbeye-h-rebecca,-femme-et-cheffe-de-canton>

Les femmes sont représentées à 29% (République du Tchad 2024) dans le nouveau gouvernement de la 5<sup>e</sup> république du 2 janvier 2024. Ce gouvernement est composé d'un premier ministre et de 41 ministres, dont 5 ministres d'État et 11 secrétaires d'État.

Selon le Rapport sur le Développement Humain publié par le PNUD en 2022 pour l'année 2021, (RDH 2021/2022 PNUD<sup>5</sup>) le Tchad est classé 190<sup>e</sup> sur 191 pays avec un Indice de Développement Humain (IDH) faible de 0,394 et 170<sup>e</sup> sur 172 pays avec un Indice de Développement de Genre<sup>6</sup> (IDG) de 0,770. Il demeure ainsi, l'un des pays les plus pauvres au monde où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'IDH est très bas.

Concernant l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) du PNUD pour l'année 2021, qui combine les indicateurs de santé sexuelle et reproductive, d'éducation ainsi que de participation politique et économique, le pays occupe le 165<sup>e</sup> rang sur 170 pays avec un Indice de 0,652.

Quant à l'indice de gouvernance du Tchad de la fondation Mo Ibrahim Index pour l'année 2021, il s'élève à 34,5/100, plaçant le pays au 47<sup>e</sup> rang sur 54 pays africains avec une amélioration de +2,8 par rapport à 2012 (31,7/100). Cet indice est basé sur l'indicateur de gouvernance global qui lui-même est une combinaison de sous-indicateurs dont le développement humain, la sécurité et l'état de droit, la participation et l'inclusion ainsi que les fondements des opportunités économiques.

Le Gender Global Gap Index du Forum Économique Mondial (WEF, 2023) qui prend en compte quatre (4) domaines (la participation et les opportunités au niveau économique ; les résultats en éducation ; la santé et la survie ; et l'autonomisation politique) classe le Tchad au 145<sup>e</sup> rang sur 146 pays.

Tandis que l'enquête MICS (enquête par grappe à l'indicateurs multiples) 2019 dénombre 22,7% de femmes cheffes de ménage sur l'ensemble du territoire, les niveaux de pauvreté varient considérablement selon les régions, avec près de 89% des ménages pauvres résidant en zones rurales et seulement 3% dans la capitale, N'Djamena.

Selon la dernière enquête sur la consommation des ménages et le secteur informel du Tchad (ECOSIT4 2018-2019), environ 42% de la population, soit 6,5 millions de personnes, dont 3,4 millions de femmes et 3,1 millions d'hommes, vivent en dessous du seuil national de pauvreté, ce qui équivaut à 242 094 francs CFA par an ou 663 francs CFA (environ 1,2 dollar) par jour. Environ 15% de la population, soit 2,4 millions de personnes, sont en situation d'extrême pauvreté, incapables de satisfaire leurs besoins nutritionnels de base. En utilisant le seuil de pauvreté international de 1,9 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat de 2011), les données indiquent que 33,7% de la population vit dans l'extrême pauvreté.

Le pastoralisme de transhumance est prédominant dans la zone saharienne, caractérisée par une pauvreté multidimensionnelle élevée malgré une faible pauvreté monétaire. En revanche, la zone soudanienne, où l'agriculture familiale est courante, est confrontée à une pauvreté monétaire généralisée. Dans la zone sahélienne semi-aride, l'agro-pastoralisme est répandu, mais les changements climatiques entraînent des conflits entre agriculteurs et éleveurs pour l'accès aux ressources naturelles.

Au Tchad, cinq (5) femmes sur six (6) accouchent à domicile et seulement 23% des parturientes (dont 8% chez les plus pauvres) avec l'aide de personnel qualifié. De plus, le suivi du post-partum ne concerne que 5% des mères (PNG, 2011). L'accès aux soins de santé maternelle reste encore très limité avec un Rapport de Mortalité Maternelle (RMM) ou Taux de Mortalité Maternelle (TMM) estimé à 860 décès pour 100 000 naissances vivantes au cours des sept (7) années précédant l'enquête l'EDS-MICS 2014-2015, soit près de neuf femmes

---

<sup>5</sup> Rapport sur le développement humain 2021-22 : <https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2021-22>

<sup>6</sup> L'IDG est le rapport de l'IDH des hommes et celui des femmes. Le Tchad est classé dans le groupe 5 de l'IDG où les écarts absolus de la parité des sexes est supérieur à 10 %.

(8,6) décédées pendant la grossesse, pendant l'accouchement, ou dans les deux mois suivant l'accouchement. Les décès maternels représentent 45 % de tous les décès de femmes de 15-49 ans.

De 2008 à 2017, le taux de mortalité maternelle est passé de 1 200 décès pour 100.000 naissances vivantes, soit un taux record au niveau mondial (CIA World Factbook), à 1140 décès pour 100.000 naissances vivantes (RDH 2021/2022 PNUD). Cependant, notons que ce taux a connu une évolution en dents de scies depuis 1996-1997 avec une hausse remarquable entre 1996 et 2008 (827 en 1996 et 1200 en 2008) et une chute entre 2008 et 2015 (1100 en 2010, 860 en 2014 et 856 en 2015).

Enfin, les efforts pour promouvoir l'égalité de genre doivent s'appuyer sur une remise en question des normes sociales discriminatoires et une sensibilisation accrue aux droits des femmes et des groupes vulnérables. Il est également crucial d'adopter des mesures concrètes pour autonomiser les femmes sur le plan économique et politique, en leur offrant un accès équitable à l'éducation, à la santé, à la formation professionnelle, au financement et aux opportunités de leadership. En intégrant les perspectives de genre dans toutes les initiatives de développement et de lutte contre les changements climatiques, le Tchad peut progresser vers une société plus juste et égalitaire pour tous ses citoyens.

### **1.2.2 Les changements climatiques au Tchad**

Les changements climatiques font référence à tous changements à long terme de la distribution statistique des régimes climatiques, que ce soit en termes de changements des conditions moyennes (plus ou moins de précipitations, des températures plus élevées ou plus basses) ou de distribution des événements par rapport à la moyenne (événements météorologiques extrêmes, comme des inondations ou des sécheresses).

Au Tchad, la recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes est un des faits marquants des changements climatiques enregistrés au cours de ces dernières décennies (PANA, 2010). Les épisodes de sécheresses des années 70 et 80, ont causé des chutes de production agricole et animale, des pertes en vies humaines et en biodiversité, des dégradations du couvert végétal, des migrations de populations et du bétail ainsi que de l'insécurité alimentaire (PANA, 2010). Aussi, la sécheresse qui a prévalu au cours de la campagne 2009/2010, a affecté près de 2 millions de personnes, avec une diminution de la récolte céréalière d'environ 31% par rapport à la moyenne quinquennale et de plus de 50 % dans la zone sahélienne (CDN, 2021).

Les impacts du climat sont importants sur les grands systèmes hydrographiques que sont les bassins du lac Tchad et du Niger, les systèmes naturels, les systèmes agrosylvopastoraux et halieutiques ainsi que les systèmes humains. Les changements climatiques se font sentir à travers les principaux aléas climatiques que sont les sécheresses, les inondations, les tempêtes de sable, le froid intense, les pluies intenses et les vagues de chaleur (canicules) affectant gravement les ressources naturelles et les moyens de subsistance des populations, principalement rurales. Dans ce contexte, les femmes et les jeunes filles sont particulièrement vulnérables en raison des inégalités persistantes en matière d'accès aux ressources et aux opportunités, exacerbées par des contraintes socioculturelles et des normes traditionnelles.

En plus des femmes et des jeunes filles, d'autres groupes vulnérables prioritaires tels que les enfants, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les personnes malades, les personnes âgées, les peuples autochtones, les personnes déplacées et les réfugiés ont été identifiés lors de la formulation du PANA, en raison de leur statut socio-économique précaire. Ces populations présentent des vulnérabilités spécifiques face aux changements climatiques, nécessitant une prise en compte minutieuse dans les politiques et les actions d'adaptation. La consultation de ces groupes lors de l'élaboration des plans nationaux d'adaptation a permis de mieux cerner leurs besoins et leurs défis, contribuant ainsi à une approche plus inclusive et efficace de la gestion des risques climatiques.

Les documents du PANA, de la SNLCC, du PNA préliminaire et de la CDN 2021 indiquent que les changements climatiques observés sont constitués globalement par :

- Baisse effective de la pluviométrie depuis les trois dernières décennies, l'irrégularité des pluies doublée de leurs mauvaises répartitions, le raccourcissement de la longueur des saisons pluvieuses,
- Hausse des températures avec les années les plus chaudes relevées entre 2001 et 2010,
- Persistance et la rigueur des saisons sèches,
- Baisse du débit des fleuves et l'amenuisement du volume des eaux de surface.

Les répercussions sont les suivantes :

- Raccourcissement de la durée moyenne des périodes de croissance végétative,
- Exposition accrue des plantes au stress hydrique,
- Faible croissance de la biomasse végétale,
- Dysfonctionnements des saisons agricoles,
- Perturbations des cycles biologiques des cultures
- Baisse des productions animale et céréalières.

Les principaux impacts sont :

- Diminution des réserves d'eau potable
- Perte de potentialité pour l'agriculture et l'élevage, et revenus associés (perte de terres arables, perte des cultures, perte de pâturage, perte de bétail, etc.)
- Perte de potentialité halieutique et revenus associés
- Malnutrition,
- Perte de vies humaines
- Perte d'habitats naturels pour la faune et l'avifaune
- Accentuation des agressions par les ravageurs et insectes nuisibles
- Impacts sur la biodiversité et dégradation d'écosystèmes
- Extension et multiplication des zones inondables
- Destruction et perte de territoires, habitats, ressources communautaires et revenus associés
- Perturbation de certains écosystèmes naturels et productifs, et revenus associés
- Maladies
- Dommages aux habitations et infrastructures publiques et privées
- Ensablement des puits et mares,
- Érosions éoliennes et hydrique
- Perte de couverture forestière
- Feux de brousse et feux de forêts fréquents.
- Migration de la population

Les principaux groupes et personnes vulnérables définis par la présente SNGCC sont :

- Femmes (F),
- Enfants (F/H),
- Jeunes (F/H),
- Personnes en situation de handicap (F/H),
- Personnes malades (F/H),
- Personnes âgées (F/H),
- Peuples autochtones (minorités) regroupant les nomades, les M'bororos et les Toubou (F/H),

- Personnes déplacées et réfugiés (F/H).

### **1.2.3 Les liens entre le genre et les changements climatiques**

Le lien entre genre et changements climatiques au Tchad se manifeste entre autres à travers l'impact différencié de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sur les femmes et les enfants, accentués par les chocs climatiques et les crises socio-politiques. Les femmes, souvent en charge de la sécurité alimentaire des ménages, sont plus vulnérables en raison de leur niveau d'instruction, des conditions socio-économiques ainsi que de la pression accrue sur elles pour subvenir aux besoins de leur famille pendant les phénomènes climatiques extrêmes. De plus, l'afflux de réfugiés au Tchad exacerber les pressions sur les ressources, amplifiant ainsi les défis liés aux changements climatiques, notamment pour les femmes et en particulier les filles qui sont par exemple sévèrement touchées par la raréfaction de l'eau et du bois énergie, ce qui alourdit leur charge de travail en tant que principales collectrices.

Les changements climatiques affectent différemment les femmes et les hommes au Tchad, en raison des rôles sociaux et économiques traditionnels qui leur sont attribués. Les femmes, dont les moyens de subsistance dépendent souvent des secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture vivrière et la collecte d'eau, sont particulièrement vulnérables en raison de leur accès limité à des ressources telles que la terre arable et le capital financier. Les normes culturelles et les contraintes économiques entravent leur capacité à diversifier leurs moyens de subsistance, les laissant davantage exposées aux impacts des changements climatiques. Cependant, les hommes, en particulier ceux vivant en milieu rural, sont également touchés par les changements climatiques, surtout lorsqu'ils sont confrontés à la perte de leurs moyens de subsistance traditionnels. Cette situation peut entraîner un stress et une anxiété importants, remettant en question leur rôle traditionnel de pourvoyeur du foyer.

Les femmes et les jeunes filles au Tchad ont un accès inégal aux ressources (éducation, foncier) dans un contexte général de contraintes socioculturelles. En outre, les femmes ne sont pas dans la même position que les hommes pour faire face aux impacts négatifs associés aux changements climatiques et n'ont pas les mêmes capacités et possibilités pour y faire face, ce qui fait qu'elles sont plus exposées ou vulnérables. Ce contexte est exacerbé par les menaces sécuritaires régionales liées à des événements en République centrafricaine, au Soudan, en Libye et au Nigéria, entraînant des implications budgétaires importantes qui entravent la promotion des secteurs sociaux et des investissements productifs.

Les femmes ne sont pas seulement des victimes des changements climatiques, mais également des agents actifs de solutions durables. Leur implication dans la mise en œuvre de stratégies d'adaptation et d'atténuation est cruciale, car elles possèdent des connaissances essentielles et une compréhension approfondie des réalités locales. En outre, les femmes vivant dans les zones rurales sont particulièrement touchées en raison de leurs activités économiques directement liées à la nature, ce qui nécessite une attention particulière dans la planification des interventions climatiques.

Il est crucial de comprendre les dimensions humaines des changements climatiques et d'intégrer une perspective de genre dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation. Trop souvent, les considérations de genre sont ajoutées en aval dans les politiques, sans une réelle sensibilité aux multiples dimensions des inégalités de genre exacerbées par les changements climatiques. Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour comprendre et intégrer pleinement ces dimensions dans les efforts d'adaptation et d'atténuation afin d'éviter d'aggraver les injustices et les discriminations. En effet, les changements climatiques accentuent les inégalités préexistantes, en affectant de manière disproportionnée les populations les plus pauvres et en limitant les opportunités de réponse innovante. Les femmes et les hommes pauvres font

preuve d'une grande capacité d'adaptation, mais leurs voix et leurs expériences sont souvent sous-représentées dans les discussions et les politiques liées aux changements climatiques.

La situation au Tchad présente un tableau complexe où la population est majoritairement composée de femmes, représentant 50,6% de la population totale en 2009 (RGPH2) et qui devrait atteindre 50,1% en 2020 selon les projections de l'INSEED. Cette composition démographique est accompagnée d'une croissance démographique élevée et de déplacements de population liés à des conflits internes et externes ainsi qu'au terrorisme. Sur le plan économique, le pays dépend fortement du secteur primaire, avec une économie peu diversifiée dominée par l'agriculture, l'élevage et l'extraction minière. Cependant, cette dépendance expose le pays à une vulnérabilité accrue aux aléas climatiques, en particulier dans un contexte de régression du couvert végétal et de progression du désert.

Au Tchad, les Peuls M'borors et les Toubou, deux groupes autochtones, ont une économie basée principalement sur l'élevage pastoral. Leur mode de vie nomade rend difficile leur dénombrement. Ils rencontrent des difficultés d'accès aux services socioéconomiques de base mais également aux ressources naturelles telles que l'eau et les pâturages, surtout avec l'aggravation des changements climatiques, perturbant leurs déplacements saisonniers et les rendant plus vulnérables (PNA 2021).

Les changements climatiques ont des répercussions profondes sur les migrations et les déplacements internes au Tchad, avec des implications significatives pour les droits de l'homme. Toutefois, toutes les personnes ne sont pas égales devant ces défis, et certaines, en particulier les groupes déjà vulnérables comme les femmes, les enfants, les personnes âgées et handicapées, ont moins d'accès à la migration comme stratégie d'adaptation. Les femmes, en particulier, peuvent être plus touchées en raison de leur complexité à migrer et de leur exposition accrue aux effets néfastes des changements climatiques (PNA 2021).

Le rapport mondial sur le volontariat de 2022 met en lumière les défis auxquels sont confrontés les groupes marginalisés, notamment les minorités, les castes, les personnes handicapées et les femmes rurales, en matière d'exclusion et d'obstacles à la participation. Parallèlement, le Tchad accueille un nombre important de réfugiés et de demandeurs d'asile en provenance de pays voisins en conflit, totalisant 555 787 personnes à la fin de 2021. Ces flux migratoires exacerbent les crises humanitaires existantes dans diverses régions du pays, notamment à l'Est et dans la région du Lac Tchad.

L'afflux de réfugiés dans les zones frontalières aggrave la pression sur les ressources alimentaires, accentuant ainsi les défis pour la sécurité alimentaire, en particulier pour les femmes. D'où l'importance de soutenir les initiatives visant à renforcer les compétences des femmes dans la production en vue d'améliorer les moyens de subsistance des communautés vulnérables face aux impacts des changements climatiques.

Les conditions sécuritaires précaires dans la région du Lac Tchad limitent l'accès aux ressources naturelles et affectent les communautés réfugiées et les populations locales. Les conflits armés, la mauvaise gouvernance, la corruption et la pauvreté, combinés aux effets des changements climatiques, ont des conséquences dévastatrices. Ces défis socio-économiques mettent à l'épreuve les systèmes de protection et la capacité des autorités et des communautés à répondre aux besoins, en particulier ceux des groupes les plus vulnérables.

La résolution de ces défis exige une approche intégrée entre les actions humanitaires, de résilience et de développement, tout en tenant compte de l'interaction complexe entre les changements climatiques et les conflits dans ce contexte spécifique.

Au Tchad, des initiatives ont été prises pour améliorer les mesures de protection de l'environnement et d'adaptation aux effets des changements climatiques, notamment à travers le plan national de développement pour la période 2017-2021 (PND 2017-2021) découlant de la vision 2030) qui entend mettre en œuvre de politiques d'adaptation, de restauration et de sauvegarde des écosystèmes des zones humides

et des aires protégées, ainsi que l'accès de la population aux sources d'énergie mixtes (République du Tchad, 2017).

La Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques (SNLCC) de 2017 recommande le développement de plaidoyers pour accroître les flux financiers en faveur des collectivités locales, tout en veillant à prendre en compte l'égalité hommes-femmes et les groupes les plus vulnérables (République du Tchad, 2017).

Le processus du Plan National d'Adaptation (PNA) a été établi dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 2010. Il vise à soutenir l'adaptation aux changements climatiques de manière stratégique et coordonnée, en identifiant les priorités à moyen et long terme. Le processus PNA ainsi que la Contribution Nationale Déterminée actualisée identifient le Genre et la protection sociale comme un secteur prioritaire pour l'Adaptation (République du Tchad, 2022 et 2021b).

Une enquête menée dans le cadre du processus de PNA montre que l'égalité entre hommes et femmes est largement soutenue dans les politiques d'adaptation au Tchad, mais des défis persistent (République du Tchad, 2021). Pour surmonter ces défis, il est nécessaire d'intégrer de manière systématique les questions de genre dans la planification et la mise en œuvre des politiques d'adaptation, de renforcer les capacités des acteurs nationaux et de mieux communiquer et informer sur le lien entre genre et adaptation aux changements climatiques (Sarr B. et Djoula A. 2020).

Le projet PNA mis en œuvre par le PNUD et le MEPDD pour la période 2019-2023 est un projet catalyseur du processus PNA. C'est une initiative visant à juguler la problématique des Changements Climatiques en renforçant le système d'information climatique et en intégrant l'adaptation dans la planification à moyen et long terme des secteurs sensibles au climat servant ainsi de base pour opérationnelle pour le processus PNA.

Néanmoins, l'accès à l'information climatique dans une perspective de genre et la formation des femmes, majoritairement analphabètes en milieu rural restent des défis importants en dépit des efforts consentis par le gouvernement à travers les services de météorologie et d'hydrologie nationaux, les projets et certaines ONG telles que OXFAM.

Les efforts d'intégration du genre dans les initiatives d'adaptation aux changements climatiques au Tchad font également face à des défis multiples, nécessitant une approche systématique et durable. Tant bien même que les statistiques officielles fassent défaut, le gouvernement du Tchad accorde une grande importance au nexus genre et climat, comme en témoigne la participation de la ministre de la Femme et de la Petite Enfance aux négociations sur le climat durant la COP 28 à Dubaï aux Emirats Arabes Unis.

Les secteurs vitaux du Tchad qui sont relèvent du domaine agrosylvopastoral sont très dépendants du climat et rendent la thématique transversale. Les enjeux liés au calendrier cultural et pastoral, à la qualité des sols, de l'eau, à la productivité agricole, à la sécurité alimentaire plaident en faveur d'une approche holistique et intersectorielle. Par exemple si on travaille dans le secteur agropastoral et halieutique des groupes sociaux on est obligé d'utiliser une approche systémique qui prend en compte les défis environnementaux. C'est aussi valable pour la prise en compte des risques de renforcement des inégalités de genre et ceux liés à la pauvreté des communautés.

Pour atteindre les objectifs d'augmentation de la productivité agricole et pour le bien-être des populations rurales, les femmes doivent jouer pleinement leur partition et à tous les niveaux, depuis la conception des politiques, programmes et projets agricoles et de développement rural, jusqu'aux étapes de production, de transformation et de distribution des produits (Sarr B. et Djoula A., 2020) ; (République du Tchad, 2021).

Les femmes, en raison de leur dépendance aux ressources naturelles, sont les plus touchées par les catastrophes climatiques exacerbés par les normes sociales et économiques contraignantes aggravent souvent

leur vulnérabilité. Cependant, elles peuvent également contribuer à relever ces défis grâce à leurs connaissances locales, à leurs perspectives nourricières et au renforcement de leur participation.

Les femmes en zone rurale utilisent souvent des savoirs locaux pour s'adapter aux changements climatiques, mais ces pratiques nécessitent une mise à l'échelle et une vulgarisation. Les initiatives des OSC et les bonnes pratiques introduites à travers des projets de développement existent, mais elles manquent souvent de mise à l'échelle et de diffusion. Il est donc essentiel de renforcer les compétences, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes.

La participation des femmes dans le domaine du développement rural est marquée par des pratiques traditionnelles de production et une faible valorisation des techniques de transformation et de conservation des produits, ce qui limite la valeur ajoutée. Elles sont principalement impliquées dans le secteur informel, où l'organisation des filières reste limitée. Les filières telles que l'arachide, le sésame, le poisson, les légumes, le lait, le karité et la gomme arabique mobilisent le plus les femmes. Les processus décisionnels se déploient à différentes échelles, allant du niveau national au niveau local, et impliquent une combinaison de mécanismes formels et informels.

Au niveau national, la représentation des femmes dans ces processus est principalement assurée par des organisations de la société civile telles que la Cellule de Liaison et d'Informations des Associations Féminines (CELIAF). Cependant, cette participation est souvent entravée par un manque de reddition de comptes et de diffusion d'informations vers les femmes des milieux ruraux, ce qui réduit leur impact réel sur les décisions prises. À l'échelle provinciale et locale, les femmes sont souvent sous-représentées dans les comités d'action provinciaux et départementaux, ce qui diminue leur capacité à influencer les choix pris à ces niveaux. Cette sous-représentation limite donc leur accès aux ressources et aux opportunités décisionnelles.

Malgré ces défis, les organisations féminines jouent un rôle crucial dans la promotion des intérêts des femmes dans les chaînes de valeur agrosylvopastorale et halieutique, plaident pour une plus grande inclusion, une représentation équitable et un accès élargi aux ressources et aux opportunités économiques. En tant qu'actrices de changement, ces organisations continuent de défendre les droits des femmes et de travailler à l'amélioration de leur situation, contribuant ainsi à la construction d'une société plus équitable et durable.

Aussi, une évolution positive est observée avec l'intégration d'une composante féminine au sein d'instances telles que le Conseil national de concertation des producteurs ruraux au Tchad (CNCPR). Néanmoins, cette intégration reste partielle, les hommes conservant souvent une position dominante dans ces organes, ce qui souligne la nécessité de poursuivre les efforts pour parvenir à une représentation équilibrée des genres dans les processus décisionnels liés à l'agriculture et au développement rural.

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) et ses membres ont rejoint les acteurs mondiaux lors de la 27<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP27) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue en novembre 2022 à Charm-el-Cheikh en Égypte, pour promouvoir l'intégration des normes internationales dans les engagements climatiques. La prise en compte du genre est actée dans la deuxième phase (2022-2025) du processus de normalisation afin de renforcer la prise en compte du genre dans les normes climatiques et à améliorer la répartition hommes-femmes dans ledit processus. La CCNUCC encourage explicitement la prise en compte des questions de genre dans le financement de l'action climatique, afin de renforcer les capacités des femmes et d'accéder aux fonds pour les organisations féminines, les peuples autochtones et les communautés locales.

Ainsi, l'égalité de genre doit être au cœur des efforts pour lutter contre les changements climatiques afin de créer un avenir plus durable et équitable pour tous (FCCC/SBI/2021/L.13 - unfccc.int). Intégrer le genre dans les politiques, programmes et projets climatiques est donc essentiel pour garantir leur succès et améliorer les

co-bénéfices sociaux. Des manuels de référence existent pour aider à intégrer l'égalité des sexes dans les processus de programmation des Nations Unies au niveau des pays.

#### **1.2.4 Les secteurs prioritaires**

Les conséquences des changements climatiques ont des impacts différenciés sur les femmes et les hommes au Tchad, en fonction de leurs statuts sociaux, de leur capacité à participer aux décisions et de leur accès aux ressources. Les secteurs décrits dans le tableau ci-dessous pour le PNA et la CDN sont les plus concernés et donc de facto sont définis comme étant les secteurs prioritaires de la présente stratégie qui se veut en alignment avec les priorités de ces deux (2) documents stratégiques. Ces secteurs sont les plus confrontés aux menaces croissantes liées aux changements climatiques, notamment en raison de l'augmentation des vagues de chaleur, des inondations, des sécheresses et des vents violents.

Dans le cadre du processus PNA, ils ont été classés selon les résultats des consultations avec les parties prenantes. Il convient de noter que le nombre et l'ordre des secteurs prioritaires a changé en comparaison avec les autres documents stratégiques. Les parties prenantes ont identifié un nombre additionnel de secteurs prioritaires, à savoir, l'environnement, le genre et la protection sociale, l'éducation ainsi que l'aménagement du territoire. Les parties prenantes ont souligné que le choix des priorités dans les documents antérieurs était en grande partie dû aux exigences des partenaires technique et financiers, à la faible volonté politique, ainsi qu'à la faible capacité de coordination nationale des actions climatiques (PNA, 2021).

PANA 2009	CDN - 2015	SNLCC-2017	Programme -pays FVC - 2019	1 <sup>er</sup> PNA 2021	CDN - 2021
1. Production agricole	1. Agriculture	1.Systèmes de production agro-sylvopastoraux et halieutiques	1. Améliorer la résilience des systèmes de production agricoles et des systèmes urbains	1. Agriculture et élevage	1. Agriculture et élevage
2. Pâturage	2. Élevage			2. Environnement et forêts	2. Environnement et forêts
3. Eau	3. Eau			3. Eau, Hygiène et Assainissement	3. Eau et Assainissement
				4. Énergies renouvelables	4. Énergies renouvelables
				<b>5. Genre et Action Sociale</b>	<b>5. Genre et protection sociale</b>
4. Gestion de Risques	4. Gestion de Risques	2.Gestion de risques de phénomènes extrêmes	2. Prévenir les risques et gérer les phénomènes climatiques extrêmes	6. Éducation et communication	6. Éducation et communication
				7. Gestion de risques et de phénomènes extrêmes, infrastructures et Aménagement du territoire, développement de l'habitat et de l'urbanisme	7. Gestion de risque, Infrastructure et Aménagement du Territoire
	5. Pêche			8. Ressources halieutiques et aquaculture	8. Ressources halieutiques et aquaculture

Tableau 1 : Les secteurs prioritaires et leur évolution dans les politiques climatiques

#### **1.2.4.1 Éducation**

L'éducation au Tchad présente des disparités significatives entre les hommes et femmes âgés de 15 à 49 ans, avec un taux d'alphabétisation moyen de 38,3% pour les hommes et 0,6% pour les femmes, diminuant respectivement à 31,3% et 0,5% en zone rurale (MICS 2019). Les inégalités sont causées par des mariages précoces, avec 55% et 18,9% des femmes mariées respectivement avant l'âge de 18 ans et 15 ans, ainsi que par des contraintes économiques, incitant les femmes à rester à la maison après le primaire (MICS 2019).

L'écart de parité est constaté tout au long de la scolarité et diminue considérablement au fil des différents cycles d'enseignement. Il est de 0,9% au primaire, de 0,7% au Premier cycle du secondaire et de 0,6% au Second cycle du secondaire (MICS 2019).

Il existe des préjugés sexistes dans le système éducatif et cela accentue la discrimination au niveau professionnelle. Les pesanteurs socioculturelles telles que l'emploi du temps très chargé des femmes et des filles, les mariages forcés et précoces, les grossesses précoces et non désirées etc., limitent l'accès des filles et des femmes à l'éducation et à la formation professionnelle. Les filles et les femmes ont des difficultés à s'informer, lire, se former et acquérir les savoirs ainsi que les compétences nécessaires à leur intégration sur le marché du travail.

Les jeunes femmes sont peu présentes dans l'enseignement supérieur ainsi que dans l'Enseignement Technique et la Formation Professionnel (ETFP). Dans l'enseignement supérieur, en 2014 par exemple les sources officielles disent que les établissements étaient fréquentés par plus de 40 000 étudiants, dont 16% de jeunes femmes. En 2012 le taux de participation des jeunes femmes dans l'ETFP et l'enseignement supérieur est de 28,5 % contre 71,5 % pour les jeunes hommes<sup>7</sup>.

L'éducation de la fille et la promotion de l'égalité de genre au Tchad nécessite un travail considérable et coordonné par l'ensemble des acteurs. L'accès à l'éducation est assuré de manière égale ou inégale selon les zones considérées. En milieu urbain, les taux se resserrent sauf les aléas du parcours qui créent le déséquilibre. Cependant, en milieu rural, les taux sont inégaux dès le départ pour plusieurs raisons. (Ndoloum et Djimbaye, 2020).

Certaines provinces de la Bande sahélienne enregistrent les taux de scolarité des filles les plus faibles au Tchad. Par exemple, le Borkou, l'Ennedi Ouest, l'Ennedi Est, le Bahr-El-Ghazal, le Hadjer-Lamis, le Batha et le Wadi-Fira ont des taux d'achèvement des filles situés en dessous de 5%. En revanche, les taux de scolarisation des filles les plus élevés sont observés dans les provinces de la Ville de N'Djamena, le Logone Occidental, le Mandoul, le Mayo-Kebbi Ouest, le Moyen-Char, le Logone Oriental, le Tandjilé et le Tibesti<sup>8</sup>.

Le secteur éducatif est directement et indirectement touché par les Changements Climatiques, avec des phénomènes météorologiques extrêmes entraînant des décès d'enfants et des dommages aux infrastructures scolaires, mais aussi des carences en eau, assainissement et hygiène qui compromettent la qualité de l'éducation des enfants. Le Tchad est classé comme le deuxième pays au monde où les enfants sont les plus à risque face aux changements climatiques selon l'Indice des Risques Climatiques pour les Enfants (IRCE) de l'UNICEF.

Le secteur de l'éducation joue un rôle crucial dans la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes, en particulier pour les femmes et les filles. La prise en compte du genre et des changements climatiques dans

---

<sup>7</sup> Étude Unicef et Unesco sur la base du rapport RESEN

<sup>8</sup> OCHA : Renforcer l'éducation des filles au Tchad, 2021

l'éducation et la communication renforcera les connaissances et les compétences nécessaires pour faire face aux défis climatiques aux niveaux individuel, institutionnel et communautaire.

Dans le contexte des changements climatiques, le niveau d'éducation influence la capacité à exercer des activités de subsistance résilientes. L'accès inégal à l'éducation peut réduire la capacité des femmes et des filles à s'adapter aux chocs climatiques par le biais de la migration. Les filles ayant un accès limité à l'éducation peuvent être désavantagées dans la recherche d'alternatives de subsistance, notamment lorsque les moyens de subsistance traditionnels deviennent moins viables. Cela peut avoir des implications de genre, car les compétences traditionnellement acquises par les enfants peuvent être plus ou moins adaptables à d'autres contextes sociaux. Par exemple, à mesure que les itinéraires de migration sont fermés aux éleveurs et que l'élevage devient moins viable, les enfants volontairement non scolarisés pour aider à garder le bétail peuvent se retrouver, plus tard dans la vie, en situation particulièrement défavorable.

Des investissements dans des infrastructures résilientes aux catastrophes sont nécessaires pour réduire la perturbation des processus d'apprentissage des enfants, tandis que des solutions éducatives axées sur l'adaptation et la résilience climatique peuvent encourager les enfants à contribuer à la recherche de solutions pour faire face aux changements climatiques.

#### **1.2.4.2 Agriculture**

Essentiellement pluviale et itinérante, l'agriculture tchadienne dépend fortement du régime pluviométrique et sera donc fortement impactée par les changements climatiques. Les aléas climatiques et l'inadéquation des technologies sont les principaux facteurs qui influencent le secteur agricole confronté aux techniques traditionnelles peu performantes et dépendantes de la quantité et de la répartition des précipitations conduisant à des rendements très faibles sur l'ensemble du territoire, tandis que les superficies emblavées sont en augmentation (Seconde CN, 2012), les épisodes de sécheresse et d'inondation engendrent des pertes et dommages très importants. A titre d'exemple, les inondations de 2022 évaluées dans les 6 provinces les plus touchées (Logone Occidental, Logone Oriental, Mandoul, Mayo-Kebbi Est, Moyen Chari et la Tandjilé), ont totalement détruit 30 % des terres emblavées et gravement endommagés 33%, avec des pertes de récolte allant jusqu'à 80 %<sup>9</sup>.

L'agriculture est la principale activité économique en milieu rural qui occupe près de 80% de la population active. Les femmes représentent une part importante de la main-d'œuvre agricole, occupant 74,6 % des emplois, mais sont souvent cantonnées à des tâches moins rémunérées que celles des hommes (INSEED, 2011). L'accès à la terre est un défi majeur pour les femmes rurales, avec seulement 15 % de femmes possédant des terres, comparé à 58 % des hommes.

En effet, l'agriculture est un pilier économique crucial au Tchad, contribuant à hauteur de 23 % du PIB<sup>10</sup> en 2018 (PNA, 2021). La production agricole au Tchad implique tant les hommes que les femmes, mais la valeur des contributions des femmes n'est pas pleinement reconnue. Dans le secteur agricole, les femmes représentent une proportion similaire d'emplois que les hommes, mais sont davantage impliquées dans les activités de transformation alimentaire. Les rôles différenciés des femmes et des hommes reflètent des normes socioculturelles, avec les femmes souvent impliquées dans des activités considérées comme secondaires dans la contribution à l'alimentation.

Sur les 52% des femmes qui forment la population active du Tchad, il y a une large concentration dans l'agriculture où elles cumulent les tâches domestiques et agricoles. « La répartition des responsabilités

<sup>9</sup> FAO. 2023. Tchad: Évaluation des dommages et des besoins à la suite des inondations de 2022 - Rapport DIEM-Impact, mars 2023. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4660fr>

<sup>10</sup> <http://www.fao.org/tchad/notre-bureau/le-pays-en-un-coup-doeil/fr/>

familiales confère, traditionnellement, à la femme l'essentiel des tâches ménagères et agricoles ». Cependant, les ressources qui en découlent (produits, bétail, argent, etc.) sont contrôlées par leur mari de son vivant. (Ndoloum et Djimbaye, 2020).

Les disparités entre les hommes et les femmes dans la production agricole sont importantes. Les hommes exploitent plus de parcelles et en possèdent généralement de plus grandes que celles des femmes. Les hommes ont plus d'intrants agricoles tels que la main-d'œuvre, les semences améliorées et les engrains, tandis que les femmes se limitent à la pratique de la culture intercalaire et à l'irrigation (Ngatia, M., et al. 2020).

Dans certaines zones, les femmes ne contrôlent pas non plus leur accès au grenier familial et doivent demander la permission de leur mari avant de s'engager dans des activités génératrices de revenus. (Benoudji C., et al. 2018).

Malgré leur engagement dans la production agricole, la valeur de leurs contributions n'est pas toujours reconnue, limitant leur accès aux ressources. La disparité entre les productions des femmes et des hommes n'est pas évaluée, ce qui sous-estime leur impact dans la sécurité alimentaire des ménages. Cependant, leur participation active dans des associations et groupements féminins souligne l'importance de prendre en compte les dimensions de genre dans les stratégies de développement agricole et dans la lutte contre les effets des changements climatiques.

La pression démographique croissante et l'accaparement des terres amplifient ces inégalités de genre, compromettant l'accès des femmes aux ressources foncières. Les femmes sont souvent exclues de la propriété foncière et de la prise de décision en matière de gestion foncière, ce qui contribue à leur marginalisation économique. Les conflits fonciers, alimentés par ces pressions démographiques et économiques, menacent les exploitations familiales et l'accès des plus démunis à la terre.

La réforme foncière est en cours pour répondre à ces défis, mais n'a pas encore abouti. Les femmes consacrent en moyenne 63 heures par semaine aux activités agricoles, en plus des tâches domestiques, mais sont sous-représentées dans les sphères de prise de décision du secteur agricole et ne représentant que 19 % des décideurs.

La législation tchadienne concernant l'accès à la terre repose sur un ensemble de lois datant de 1967 (lois 23, 24 et 25), complétées par des textes plus récents, visant à renforcer la gestion des ressources naturelles par les communautés rurales (loi n°007 du 5 juin 2012) et à la création d'un observatoire national du foncier (décret n°215 du 24 avril 2002). Cependant, ces lois sont souvent méconnues, alors que les pratiques coutumières persistent dans les régions rurales, privilégiant généralement les hommes dans l'accès à la terre, ce qui marginalise les femmes. Malgré les alternatives temporaires telles que la location ou l'achat de parcelles, les femmes restent confrontées à des défis pour garantir leur sécurité foncière à long terme.

Trois (03) régimes fonciers coexistent, mais dans la pratique, ils renforcent les inégalités sociales, en particulier en ce qui concerne l'héritage des terres aux femmes. Pour remédier à cette situation, des réformes sont envisagées, notamment la création d'un observatoire du foncier pour suivre la situation foncière et proposer des réformes visant à sécuriser l'accès à la terre, notamment en distribuant des parcelles individuelles aux femmes chefs de ménage. De plus, un projet de loi agrosylvopastorale vise à renforcer la protection des terres agricoles et à garantir leur accès aux femmes et aux jeunes, dans le but de promouvoir l'égalité de genre en matière d'accès aux ressources foncières et de renforcer la sécurité alimentaire des communautés rurales.

Le droit foncier moderne tchadien reconnaît l'égalité des deux sexes dans la jouissance de la propriété foncière. Sauf qu'il est peu vulgarisé et méconnu par une grande partie des femmes. En milieu rural, les régimes coutumiers et religieux font leur loi. Dans tout le pays, l'accès à la terre reste le volet sur lequel il faut agir prioritairement si l'on veut réduire significativement les inégalités en milieu rural. Par exemple, « 85% de

femmes interrogées lors des enquêtes individuelles déclarent disposer des terres cultivables qui ne font pas partie de leurs ressources propres (Ndoloum et Djimbaye, 2020).

En ce qui concerne les technologies agricoles, les pratiques demeurent principalement traditionnelles, avec un accès limité des femmes à la mécanisation et à la traction animale. Les obstacles incluent le coût élevé et les attitudes sexistes parmi les agents d'encadrement. Les innovations technologiques pour la transformation des produits agricoles restent peu diffusées au niveau local, compromettant ainsi l'autonomisation des femmes dans ce domaine. Ce constat demeure valable pour l'ensemble du domaine agrosylvopastoral et halieutique.

#### 1.2.4.3 Élevage

Les impacts des changements climatiques sur le secteur de l'élevage auront, au même titre que ceux de l'agriculture, des effets significatifs sur l'ensemble de la chaîne alimentaire de la population tchadienne qui souffre de malnutrition et d'insécurité alimentaire. A titre d'exemple, les inondations de 2022 ont occasionné des dégâts considérables dans les 6 provinces les plus touchées (Logone Occidental, Logone Oriental, Mandoul, Mayo-Kebbi Est, Moyen Chari et la Tandjilé). L'évaluation des pertes et dommages engendrées indique 171 374 têtes de bétail et 286 185 volailles mortes. Les pertes dans ce secteur sont estimées à 15 838 millions de francs CFA, soit environ 26 millions de dollars de États-Unis (USD)<sup>11</sup>.

Le secteur de l'élevage occupe une place vitale dans l'économie tchadienne, représentant 18% du PIB<sup>12</sup> en 2018, fournissant des moyens de subsistance à environ 40% de la population rurale et contribuant de manière significative à l'alimentation, à l'agriculture et à l'économie nationale. Bien que le mode de production soit basé à 80% sur les systèmes pastoraux mobiles très diversifiés et largement tributaires des ressources naturelles renouvelables, l'élevage représente environ 40% des exportations<sup>13</sup> (vente du bétail sur pied).

Les chiffres du Recensement General de l'Elevage réalisé entre 2021 et 2015, révèlent des effectifs considérables, soit 93,8 millions d'unités de bétail et 34,6 millions de têtes de volaille<sup>14</sup>. L'ensemble « bétail », essentiellement constitué de ruminants, représente 73% des effectifs globaux du cheptel avec notamment près de 25 millions de bovins (26,5%), 26 millions d'ovins (28,2%), 9 millions de camelins (6,8%), 1 million d'équins (1%), 4 millions d'asins (4%), 3 millions de porcins (3%) et plus de 30 millions de caprins (32,5%). Sur le plan économique, le secteur génère annuellement plus de 140 milliards de Francs CFA de revenus et une valeur ajoutée de 210 milliards de FCFA. Cependant, malgré son importance, ce secteur fait face à diverses contraintes, notamment sur le plan social, où les femmes sont souvent confrontées à des obstacles dans leur participation et leur accès aux facteurs de production, tout comme dans le domaine agricole.

Les femmes sont principalement impliquées dans l'élevage de petits ruminants, de la volaille et dans la transformation de la viande, mais elles rencontrent des difficultés d'accès aux intrants vétérinaires, ce qui affecte la santé animale et la productivité de leurs activités. De plus, bien que les femmes participent activement à la traite, à la transformation et à la commercialisation du lait, les revenus et la gestion de ces activités profitent souvent aux chefs de famille, qui sont généralement des hommes.

En effet, L'accès aux intrants vétérinaires, essentiels pour la santé des animaux, est partiellement assuré par des achats auprès de prestataires privés, notamment pour les vaccins et les produits prophylactiques. Cependant, l'élevage des petits ruminants et de la volaille, souvent pratiqué par les femmes, est confronté à des difficultés d'accès aux soins vétérinaires en raison de la rareté des pharmacies spécialisées. La répartition

<sup>11</sup> FAO. 2023. Tchad : Évaluation des dommages et des besoins à la suite des inondations de 2022 - Rapport DIEM-Impact, mars 2023. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4660fr>

<sup>12</sup> Troisième Communication Nationale, 2020

<sup>13</sup> Ministère de l'Elevage et de Production Animale, 2022 : Rapport technique de cadrage macroéconomique et budgétaire 2018-2021

<sup>14</sup> <http://www.fao.org/tchad/notre-bureau/le-pays-en-un-coup-doeil/fr/>

des rôles dans l'élevage reflète des normes traditionnelles de genre, où les hommes s'occupent principalement du pâturage des troupeaux, tandis que les femmes sont responsables de tâches telles que l'abreuvement, les soins aux petits animaux et la traite du lait. Les revenus générés par ces activités sont souvent contrôlés par les hommes, créant ainsi une asymétrie dans l'accès et le contrôle des ressources liées à l'élevage, mettant en évidence des inégalités de genre dans ce secteur.

La représentation féminine au sein des organisations faîtières de l'élevage est également faible, ce qui limite la voix des femmes dans les prises de décision et la défense de leurs intérêts. De plus, la mobilité fréquente des troupeaux dans les systèmes pastoraux éloignés des zones urbaines expose les femmes à une plus grande vulnérabilité en termes d'accès aux services sociaux tels que l'éducation et la santé, ainsi qu'aux soutiens des bailleurs de fonds.

En ce qui concerne l'éducation et la santé des nomades, des projets pilotes sont en cours pour améliorer l'accès à ces services, notamment à travers des initiatives telles que la construction d'écoles nomades et des campagnes de vaccination du bétail combinées avec des soins de santé pour les nomades. Ces projets pilotes montrent des résultats prometteurs, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour les étendre à une échelle nationale et assurer un accès équitable aux services de santé et d'éducation pour les femmes et les enfants nomades.

#### **1.2.4.4 Ressources halieutiques et aquaculture**

La variation des régimes pluviométriques et l'utilisation de l'eau ont un impact sur les activités de pêche en eau douce. La variabilité climatique agit davantage sur les activités artisanales et par conséquent, une irrégularité des pluies entraîne une faible productivité des ressources halieutiques. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture au Tchad est essentiellement artisanal et est confrontée aux sécheresses récurrentes et au colmatage des cours d'eau et des lacs du fait de l'érosion dans les bassins versants conséquences de la déforestation accélérée. L'intégration de changements climatiques dans ce secteur est très faible en raison de l'insuffisance de qualité des analyses économiques et des évaluations approfondies des risques et de la vulnérabilité du secteur de la pêche (CDN, 2021).

Le Tchad possède des ressources hydriques abondantes, notamment le lac Tchad et des cours d'eau permanents tels que le Chari et le Logone. Avec 136 espèces de poissons d'eau douce, dont la plupart conviennent à l'exploitation commerciale, le pays produit en moyenne 100 000 tonnes de poisson par an. La production de spiruline, estimée à 405 tonnes, constitue une part significative de cette activité, avec 35% provenant du lac Tchad et 65% des rivières, fleuves et lacs intérieurs.

Malgré cette abondance, le secteur de la pêche et de l'aquaculture ne contribue qu'à hauteur de 3% au PIB en 2016 (PNSIR, 2016), essentiellement en raison du faible développement de la pisciculture. Outre les effets des changements climatiques, le secteur est confronté à divers défis, notamment la surexploitation des ressources, le manque d'infrastructures pour la commercialisation et le faible encadrement des acteurs. En quatre (4) ans, les pertes et dommages liés au climat pour la filière halieutique ont fait chuter la production de près de 20% entre 2002 et 2006 (Observatoire du Sahara et du Sahel, 2015).

Bien que la pêche et ses activités connexes emploient plus de 300 000 personnes, seules environ 3 500 femmes pratiquent la pêche de décrue. Ainsi, les hommes dominent la chaîne de valeur de la pêche, tandis que les femmes sont principalement impliquées dans la post-capture et la commercialisation du poisson, mais souvent exclues de la gestion des revenus. Les femmes sont vulnérables aux pertes de revenus dues à la détérioration du poisson et malgré leur contribution significative, les femmes font face à des inégalités dans l'accès et le contrôle des ressources halieutiques, avec des obstacles dans la phase capture. La division du travail favorise les hommes, laissant les femmes dans des rôles subalternes.

La spiruline, également connue sous le nom de *dihé*, est traditionnellement récoltée par les femmes appartenant à des castes inférieures dans les eaux peu profondes et près des lits de rivières essentiellement dans la province du Lac Tchad. Ces femmes utilisent des techniques ancestrales pour filtrer et sécher la spiruline, la transformant ensuite en galettes ou en sauce amère qui est consommée localement pour ses bienfaits nutritionnels. Ces connaissances sont transmises de mères en filles, contribuant ainsi à la pérennité de cette activité dans les communautés locales du lac Tchad.

En réponse aux défis de la sécurité alimentaire dans les provinces ayant un fort potentiel de production halieutique, il demeure crucial d'intensifier et de mettre à l'échelle, les initiatives et les programmes éprouvés pour une exploitation inclusive et résiliente face aux changements climatiques. En effet, par le passé, des initiatives ont déjà permis d'améliorer les techniques d'exploitation de la spiruline et du poisson dans le Lac en enseignant aux femmes des compétences en transformation, conditionnement et commercialisation des produits illustrant ainsi l'importance de soutenir les moyens de subsistance des femmes pour faire face aux impacts des changements climatiques.

#### **1.2.4.5 Eau et assainissement**

Les ressources en eau du Tchad sont abondantes, avec environ 20 milliards de mètres cubes d'eau souterraine renouvelable chaque année et des aquifères exploitables estimés entre 260 et 550 milliards de mètres cubes. Cependant, l'accès et la gestion de ces ressources sont entravés par plusieurs défis, notamment une répartition inégale des précipitations et une connaissance limitée des grands aquifères.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement est confronté à des menaces croissantes liées aux changements climatiques, notamment en raison de l'augmentation des vagues de chaleur, des inondations, des sécheresses et des tempêtes. Ces changements ont un impact significatif sur la santé publique, avec une recrudescence prévue de maladies essentiellement hydriques comme le paludisme (eaux stagnantes pour la prolifération des larves), la dysenterie et le choléra dont les enfants sont les premières victimes après les inondations mais également après l'assèchement des points d'eau potables habituels obligeant à rechercher l'eau partout où elle se trouve, y compris là où elle est insalubre. En 2018, plus de 2,5 millions de cas de paludisme ont été signalés, entraînant 8 693 décès.

En termes de gouvernance de l'eau, il existe plusieurs plans stratégiques et documents d'orientation, particulièrement le Schéma directeur de l'eau et d'assainissement en 2003, le Code de l'eau et la Politique et stratégie nationale d'assainissement en 2013, pour améliorer l'accès à l'eau dans le pays. Cependant, le pays ne dispose pas à ce jour d'un schéma directeur de l'eau et de l'assainissement actualisé qui prend suffisamment en compte les questions de genre. Le précédent document cadre couvrait la période 2003-2020. Au niveau local, bien que les femmes soient de plus en plus présentes dans les comités de gestion des points d'eau, leur participation effective aux prises de décision reste limitée. Leur rôle dans la gestion de l'assainissement est également souvent secondaire, se concentrant principalement sur les responsabilités en matière d'hygiène.

Le taux d'accès à l'eau potable reste faible. Selon le rapport Joint Monitoring Program (JMP) 2022, 64,53% de la population a accès à une source d'eau améliorée pour la boisson avec des disparités selon le milieu (56,08% en milieu rural et 91,3% en milieu urbain). Cependant lorsqu'on prend en compte les facteurs qualités de l'eau et distance de collecte, seul 6,25% de la population (2,65% en milieu rural contre 17,59% en milieu urbain) a accès à une source d'eau gérée en toute sécurité. Ce qui laisse présager que le Tchad n'atteindra pas les ODD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Cette situation conjuguée aux effets adverses des changements climatiques expose les populations pauvres, en particulier les femmes et les jeunes filles, à des maladies et limite leur accès à l'éducation. Aussi, les femmes et les jeunes filles, responsables des corvées d'eau dans 75% des ménages ruraux, supportent le fardeau le plus lourd du manque d'accès à l'eau, ce qui limite leur

participation aux activités génératrices de revenus et les expose à plusieurs formes de violences liées à la collecte d'eau. De plus, la désertification croissante, résultant de la sécheresse, de l'urbanisation et de la pression démographique affectent le cycle de l'eau, réduit les zones agricoles et intensifie les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Dans le secteur de l'assainissement, les disparités d'accès sont flagrantes, avec seulement 18,38% de la population (6,5% en milieu rural et 56,38 % en milieu urbain) ayant accès aux installations d'assainissement améliorées (JMP, 2022). Cette situation affecte la santé publique avec un risque élevé de contamination bactérienne dans l'eau utilisée par la majorité des ménages. Avec un taux de 62,61% de la population qui pratique la défécation à l'air libre en 2022 (JMP 2022) le Tchad fait partie des premiers pays au monde où la situation de l'assainissement est critique proportionnellement à sa population. Les maladies liées à l'eau sont une cause majeure de mortalité infantile. De plus, le manque d'infrastructures d'eau et d'assainissement dans les écoles entrave la scolarisation des enfants, en particulier des filles. On estime que le Tchad perd chaque année environ 79 Milliards de FCFA à cause d'un mauvais assainissement (GWSP, 2022).

Le taux d'accès à un service d'eau élémentaire a stagné en pourcentage (autour de 40%) et reste, en 2017, nettement au-dessous de l'objectif de 2015 qui était fixé à 60,5%. En tenant compte de la définition élargie de l'accès à des services de base ou améliorés, l'indicateur ODD a progressé de cinq points sur la même période. Les progrès en valeur absolue sont beaucoup plus sensibles car la population ayant un accès à une source améliorée est passée de 4,2 millions en 2000 à 8,3 millions en 2017. Cela démontre l'impact de la forte croissance démographique sur l'évolution du taux d'accès et l'enjeu pour le développement des services dans un pays où la fécondité et la natalité reste très élevée (BM, rapport 2019).

Pour répondre à ces défis, il est crucial de concevoir des programmes d'eau et d'assainissement qui prennent en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles. Cela implique de garantir un accès équitable à l'eau potable à proximité des foyers et des établissements sanitaires sûrs et adaptés à leurs besoins. Les initiatives visant à renforcer l'accès à l'eau et à l'assainissement doivent également tenir compte des réalités socio-culturelles locales et impliquer activement les femmes et les filles dans la planification, la mise en œuvre et la gestion des infrastructures.

En outre, améliorer l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires sûres contribue à réduire les inégalités de genre et à renforcer la résilience aux changements climatiques. En permettant aux femmes et aux filles de consacrer moins de temps à la collecte d'eau et à la gestion des besoins sanitaires, elles sont en mesure de participer davantage à d'autres activités économiques et éducatives, renforçant ainsi leur autonomie et leur bien-être. De plus, des infrastructures d'eau et d'assainissement robustes et durables peuvent contribuer à atténuer les effets des catastrophes naturelles liées au climat en assurant un approvisionnement en eau fiable et une gestion efficace des eaux pluviales. En adoptant une approche holistique et inclusive de l'eau et de l'assainissement, il est possible de créer des communautés plus résilientes, équitables et durables.

#### **1.2.4.6 Énergie**

Au Tchad, l'accès à l'énergie est un élément fondamental de la dynamique sociale et de la croissance économique. Le rapport « *The Energy Progress Report 2023* » de la Banque mondiale et de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) révèle que le Tchad arrive 52<sup>e</sup> sur 54 pays avec seulement 11% de la population qui a accès à l'électricité, soit environ 1 544 121 personnes. Ces données sont confirmées par la commission énergie de l'Union africaine<sup>15</sup> et vont de pair avec un faible taux d'accès aux services de base tels que l'eau potable, l'assainissement de base et les infrastructures routières (AFREC 2020 Tchad).

---

<sup>15</sup> <https://au-afrec.org/>

Le taux d'accès à l'électricité sera revu à la baisse dans les zones rurales, car 2% seulement de la population rurale utilise l'électricité ce qui représente un chiffre négligeable comparé au taux d'accès à l'électricité dans les zones urbaines qui est de 39% de la population urbaine essentiellement concentrée à N'Djamena. Selon le Plan d'urgence d'accès à l'électricité 2021-2023, l'objectif à l'horizon 2030 est d'atteindre un taux d'accès à l'électricité de 53% sur l'ensemble du territoire.

L'économie tchadienne est largement dépendante de la production de pétrole. Les émissions fugitives liées à l'extraction de pétrole représentent environ 30% des émissions totales de Gaz à Effet de Serre (GES) provenant de la production et de l'utilisation de l'énergie au niveau national en 2018. D'autre part, des émissions fugitives liées à la production de charbon de bois représentent 18% des émissions totale (CDN, 2021). Dans la consommation finale d'énergie, le secteur des transports est le principal secteur consommant des produits pétroliers. Les secteur résidentiel/tertiaires consomment essentiellement du bois et du charbon de bois tandis que l'industrie manufacturière est peu développée et consomme essentiellement de la biomasse et de l'électricité.

Le coût exorbitant et la rareté de l'électricité sont un obstacle majeur au développement économique du pays. L'approvisionnement total en énergie primaire en 2018 était de 4 375 ktep tandis que les activités de raffinage de pétrole produisaient 683 ktep. Le bois et le charbon de bois fournissent 83 % de l'énergie consommée au Tchad, et la consommation de GPL est en hausse. Cependant, seul un faible pourcentage de la population utilise ce type d'énergie. Il n'existe pas de données désagrégées par sexe mais compte tenu de leur vulnérabilité et du rôle qu'elles occupent dans les ménages, ont peu déduire que les femmes seront les premières à endurer cette situation.

En effet, le bois demeure la principale source d'énergie pour la cuisson utilisée par les ménages. Seulement 6,1% des ménages utilisent le GPL comme combustible principal pour la cuisson. Dans le contexte des changements climatiques, les femmes peinent à accomplir les tâches domestiques et leurs activités de transformation qui nécessitent l'utilisation de l'énergie sans compter les violences auxquelles elles s'exposent durant la collecte du bois. L'interdiction de la coupe de bois par le gouvernement pour limiter la destruction des forêts en 2008 a donné lieu à des abus dans son application. En l'absence de sources d'énergies alternatives, l'application de la mesure d'interdiction, prive les femmes et les ménages pauvres déjà confrontés à d'énormes difficultés économiques, d'accès au bois en milieu rural.

Le Tchad bénéficie d'un potentiel considérable pour exploiter les énergies renouvelables, notamment grâce à son ensoleillement moyen de 8 heures par jour, ce qui en fait un candidat idéal pour le déploiement de l'énergie solaire. Le développement des énergies renouvelables présente plusieurs avantages significatifs pour le Tchad. En premier lieu, il améliorera l'accès à l'électricité pour les ménages et les entreprises, favorisant ainsi la croissance économique. De plus, cela réduirait la dépendance aux combustibles fossiles, renforçant ainsi la sécurité énergétique du pays et contribuant à la lutte contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. En outre, ce développement pourrait stimuler la création d'emplois locaux et dynamiser l'industrie énergétique nationale, ce qui aurait un impact positif sur l'économie et le bien-être des citoyens tchadiens.

#### **1.2.4.7 Environnement et Forêts**

La fragilité et la détérioration de l'environnement représentent des aspects cruciaux de la vulnérabilité au Tchad. La diminution du couvert végétal, l'avancée continue du désert à un rythme de 3 km par an, la perte de biodiversité et la dégradation des terres agricoles contribuent à aggraver la fragilité des populations.

Le changement d'utilisation des terres est un phénomène majeur dans la région sahélienne depuis de nombreuses années. Au Tchad, environ 428 000 km<sup>2</sup> de terres sont considérés comme dégradés, ce qui représente 33,43% de la superficie totale du pays selon le PAN/LCD (2003). Les principaux facteurs de cette

dégradation comprennent le surpâturage, responsable de 62% des dommages, l'érosion éolienne, l'exploitation du bois pour l'énergie et la construction, ainsi que les activités minières.

La concurrence croissante pour les terres et les ressources naturelles, en grande partie due à l'expansion de l'agriculture, liée à la croissance démographique et à l'introduction récente de la mécanisation, contribue également à cette situation. Entre 1975 et 2013, la superficie des terres cultivées aurait doublé au Tchad, avec un taux d'expansion annuel moyen de 4-5%, soit plus élevé que la moyenne de 2-3% pour l'ensemble de la sous-région ouest-africaine. L'augmentation rapide du cheptel et les changements dans les pratiques de transhumance contribuent également à une réorganisation de l'espace rural.

Les ressources forestières au Tchad jouent un rôle vital dans la vie des communautés rurales, avec une estimation de superficie forestière de 12 692 000 hectares. Parmi les essences non ligneuses importantes, on trouve le karité, la gomme arabique et le néré, avec une production estimée à 25 000 tonnes pour la gomme arabique et un potentiel de 1 390 247 tonnes de noix de karité par an, provenant de 92 683 130 pieds. D'autres cultures telles que le *morenga olifeira* et le *parkia biglossa* sont également significatives dans cette région.

L'accès à ces ressources floristiques est influencé par des pratiques de prélèvement qui varient selon la zone agroécologique et le contexte socioculturel, reflétant les transitions entre modernité et tradition, ainsi que les croyances et coutumes locales. Les modalités d'accès sont diverses, mais la gestion des ressources est encadrée par la loi no 14/PR/08, qui établit des règles selon différents domaines de propriété et prévoit des mécanismes de protection.

En milieu rural, les droits d'usage traditionnels incluent la cueillette de produits forestiers, la récolte de bois mort et la collecte de plantes médicinales, exercés librement pour satisfaire les besoins individuels ou familiaux, sous réserve de la régénération des ressources. Cependant, l'interdiction de la coupe de bois en 2008 pour préserver les forêts a conduit à des abus de la part des autorités, affectant particulièrement les femmes et les ménages pauvres, privés d'accès à cette ressource essentielle en l'absence d'alternatives énergétiques.

Les ressources non ligneuses sont une source importante d'alimentation et de revenus pour les ménages, notamment pour les femmes qui les récoltent et les vendent sur les marchés locaux. Cependant, l'accès à ces ressources peut être différencié entre hommes et femmes, avec des implications sur leur autonomie économique. Par exemple, les femmes sont fortement impliquées dans la filière karité, depuis la cueillette jusqu'à la commercialisation, illustrant les disparités d'accès et de participation entre les genres dans l'exploitation des ressources forestières. La dépendance des femmes vis-à-vis de ces ressources pour leur revenu familial les rend particulièrement vulnérables aux changements dans les politiques de gestion des ressources forestières et aux effets des changements climatiques, qui peuvent perturber la disponibilité et l'accès à ces ressources, exacerbant ainsi les inégalités de genre.

Le Tchad est régulièrement confronté à des aléas climatiques tels que les inondations et les sécheresses, qui rendent les populations vulnérables, en particulier les femmes et les filles. Ces catastrophes augmentent non seulement le taux de mortalité féminine, mais aussi les violences à leur égard, comme les violences domestiques et les viols. Les femmes sont souvent chargées des corvées d'eau et de nourriture, ce qui alourdit leur fardeau pendant et après les catastrophes naturelles. De plus, les changements climatiques affectent le calendrier agricole, augmentant la charge de travail domestique des femmes et leur responsabilité dans la subsistance des ménages.

Dans la gestion des ressources naturelles, les femmes jouent un rôle crucial, notamment dans l'exploitation et la conservation des ressources forestières. Elles sont impliquées dans des activités telles que l'agroforesterie et la collecte de produits forestiers non ligneux. Cependant, les hommes dominent les activités commerciales liées aux ressources naturelles, tandis que les femmes sont principalement responsables des tâches

domestiques et de subsistance. Les politiques de gestion des ressources forestières peuvent parfois affecter négativement les femmes, en restreignant leur accès aux ressources vitales comme le bois de chauffage.

Les femmes sont confrontées à de nombreuses contraintes dans l'accès et l'utilisation des ressources naturelles, ce qui limite leur participation efficace dans ce domaine. Elles sont souvent exclues des décisions de gestion des ressources en eau et d'irrigation, bien qu'elles soient souvent impliquées dans les comités de gestion. Les inégalités dans l'accès à l'eau et aux réseaux d'irrigation entraînent souvent des pratiques agricoles de subsistance qui peuvent nuire à l'environnement et compromettre la productivité agricole. En fin de compte, les défis liés au genre dans la gestion des ressources naturelles exacerberont la vulnérabilité des femmes aux effets des changements climatiques au Tchad.

#### **1.2.4.8 Genre et protection sociale**

Les changements climatiques affectent la vie des populations en particulier les personnes vulnérables dont les femmes et les enfants. L'augmentation des températures, les sécheresses, les inondations et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes constituent des défis importants pour les moyens de subsistance individuels et à l'économie nationale. La nécessité de protéger les populations contre les effets récurrents ou isolés des changements climatiques devient donc une priorité, tout comme la lutte contre ses causes profondes. Des systèmes de protection sociale bien conçus peuvent rapidement apporter des secours lors d'événements météorologiques extrêmes en veillant à compenser les pertes de revenus ou de biens qui pourraient menacer les moyens de subsistance et les activités économiques au sens large.

Le Programme Pays Travail Décent (PPTD) au Tchad met l'accent sur l'extension de la protection sociale, avec une intégration du genre visant à garantir une couverture plus inclusive. La stratégie nationale de protection sociale adoptée en 2015 entend protéger les populations les plus vulnérables, notamment les femmes, contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le manque d'accès aux services sociaux de base. Cette stratégie prescrit une réponse nationale, à travers une protection sociale inclusive qui cible les groupes sociaux les plus défavorisés (enfants, femmes, personnes âgées et les personnes en situation de handicap).

En alignement avec le PND et la vision 2030, la stratégie de protection sociale gagnerait à intégrer davantage la gestion des risques de catastrophe et la résilience aux phénomènes climatiques y compris le renforcement de l'actuel système d'alerte précoce afin de mieux anticiper l'occurrence des risques et leur impact sur les pauvres, afin de prévenir et endiguer la crise alimentaire sévissant dans le pays.

Cependant, malgré ces efforts, les femmes restent sous-représentées dans le secteur formel et occupent souvent des emplois informels. Les chiffres clés révèlent des disparités significatives : les femmes représentent 52 % de la population active mais sont peu présentes dans le secteur formel, avec seulement 8% occupant des postes de cadres et 27% travaillant comme ouvrières ou employées subalternes. De plus, moins de 20% des salariés agricoles sont des femmes, et leur accès aux moyens de production reste limité (RGPH2).

La précarité sociale est particulièrement préoccupante en milieu rural, où plus de la moitié de la population est considérée comme pauvre. Les femmes jouent un rôle crucial dans l'économie rurale, contribuant malgré des salaires souvent inférieurs à ceux des hommes à la survie des ménages et au développement économique à travers des activités génératrices de revenus.

En outre, les femmes sont souvent touchées de manière disproportionnée par les problèmes de santé en milieu rural, ce qui compromet leur productivité et aggrave leur précarité économique. La mortalité maternelle reste également un défi majeur, soulignant le besoin urgent de programmes de protection sociale plus étendus et mieux adaptés aux besoins des femmes en milieu rural.

Les initiatives de protection sociale, telles que les mutuelles de santé communautaires et les filets sociaux, sont en cours de développement mais restent limitées et dépendantes des financements extérieurs. Par exemple, le projet de filets sociaux financé par la Banque Mondiale vise à fournir une assistance financière à 15 200 ménages pauvres, dont la gestion est assurée par les femmes.

#### **1.2.4.9 Gestion de risques, infrastructures, et aménagement du territoire essentielles**

Les évènements météorologiques extrêmes ont des conséquences humaines et économiques dramatiques sur les populations en général et les groupes vulnérables en particulier. Le secteur des infrastructures, de la gestion des risques et de l'aménagement du territoire est directement affecté par les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les inondations, qui peuvent endommager gravement les routes, le réseau électrique, les installations alimentaires, les systèmes de drainage, et les habitations.

Les vagues de chaleur et l'augmentation des températures peuvent également causer des dommages aux infrastructures, en provoquant des fissures et une dégradation accélérée des routes et des ponts. Cette situation est critique au Tchad, où le transport routier est essentiel, mais où de nombreuses routes non bitumées deviennent impraticables pendant la saison des pluies, isolant ainsi de nombreux villages.

Les zones urbaines densément peuplées comme N'Djamena sont particulièrement vulnérables aux événements météorologiques extrêmes, avec des constructions informelles situées dans des endroits à risque tels que les berges des fleuves. Ces zones manquent souvent d'infrastructures de protection, rendant les habitants peu préparés aux catastrophes.

Malgré quelques initiatives timidement mises en œuvre depuis quelques années, les inondations sont un problème récurrent, avec des épisodes notables en 1996, 1999, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2010 et 2016<sup>16</sup> ainsi que ces dernières années, entraînant des milliers de sans-abris et la destruction de nombreuses maisons. En 2012, des inondations dans le sud du pays ont affecté jusqu'à 700 000 personnes et causé la destruction de milliers de maisons (PNA, 2021).

En 2020, 2021 et surtout en 2022 le Tchad a connu des inondations historiques. Les fortes pluies et les inondations fluviales exceptionnelles de l'année 2022 ont touché 18 des 23 provinces du pays. Les infrastructures socio-économiques de base ont été lourdement impactées, notamment les routes, les centres de santé, les écoles et les marchés, avec des conséquences sur la chaîne de production agricolesylvopastorale et halieutique. Les dommages causés par les inondations ont entraîné de lourdes pertes de stocks alimentaires des ménages. Plus de 3 millions de personnes parmi la population ciblée par l'évaluation des pertes et dommages, ont perdu leurs stocks alimentaires<sup>17</sup>. A N'Djamena, jusqu'à 160 mm de pluie a été enregistré à Gassi en 2022 et suite aux inondations fluviales du Logone et Chari entraînant la rupture de certaines digues, un quart de la ville a été submergé par les eaux occasionnant le déplacement de 254 483 personnes.

A l'inverse, la saison des pluies 2023<sup>18</sup> a été marquée par des pluies tardives, faibles et irrégulières entraînant des sécheresses prolongées, une baisse des superficies emblavées d'environ 10% et des pertes de récoltes dans les provinces de la zone sahéliennes quand bien même que les provinces de l'Est ont accueilli plus de 400 000<sup>19</sup> réfugiés contribuant à la dégradation de l'environnement et surexploitant les ressources naturelles.

---

<sup>16</sup> PNA, 2021

<sup>17</sup> FAO. 2023. Tchad : Évaluation des dommages et des besoins à la suite des inondations de 2022 - Rapport DIEM-Impact, mars 2023. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4660fr>

<sup>18</sup> Famine Early warning network (FEWS NET), septembre 2023.

<sup>19</sup> <https://www.unhcr.org/fr/actualites/des-refugies-soudanais-fuient-la-violence-et-affluent-au-tchad>

En effet, les décisions relatives à l'utilisation des terres et aux infrastructures peuvent soit diminuer, soit augmenter les risques de manière significative, en particulier dans les villes. Si des investissements dans des infrastructures, des logements et d'autres installations ont été réalisés dans des endroits dangereux, le risque est bloqué pour des décennies et il serait beaucoup plus coûteux de le corriger que d'éviter sa création (CDN, 2021).

Il est d'importance notoire d'intégrer davantage les mesures de réduction des risques qui tiennent compte des effets des changements climatiques et de l'égalité de genre avec l'aide de mécanismes inclusives d'alerte précoce en cas d'inondation et de sécheresse pour améliorer la préparation des communautés. Les actions d'adaptation bénéficieront aux établissements urbains en réduisant leur vulnérabilité grâce à la cartographie des risques, aux codes de construction résilients et à la modernisation des infrastructures. Les mesures pourront comprendre également des améliorations en termes d'efficacité énergétique des bâtiments, d'espaces verts et de parcs qui auront des effets bénéfiques sur l'atténuation.

Il est crucial d'intégrer les évaluations de risques climatiques dans la planification de l'adaptation. Avec une population en croissance rapide, estimée à près de 16 millions en 2025 et potentiellement plus de 25 millions en 2050, il est impératif de considérer de manière holistique les secteurs des infrastructures, de la gestion des risques et de l'aménagement du territoire. La nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat offre une opportunité pour cela (SNAT 2014-2035).

### **1.3 Principaux cadres juridiques, institutionnels et politiques du genre et des changements climatiques**

#### **1.3.1 Genre**

##### **1.3.1.1 Cadre juridique du genre**

Le Tchad a ratifié plusieurs conventions internationales visant à promouvoir l'égalité de genre et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes. Ces engagements comprennent des accords clés tels que la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que des conférences et sommets internationaux qui ont établi des normes pour l'égalité de genre, notamment la Conférence internationale sur les femmes de 1975 à Mexico et la Quatrième (4<sup>e</sup>) conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995. Les conférences mondiales ont eu un impact significatif au niveau régional et national conduisant à l'adoption de déclarations, résolutions, lois, règlements, politiques, stratégies et plans d'action qui mettent l'accent sur la population, les femmes, les enfants et les personnes vulnérables. Les conventions internationales et Sommets mondiaux les plus importants qui ont défini les normes en matière d'égalité et d'équité entre les hommes et les femmes au Tchad sont :

- 1945 : La charte de l'Organisation des Nations Unies ;
- 1948 : La Déclaration Universelle des droits de l'homme ;
- 1975 : La 1<sup>ère</sup> Conférence Mondiale des Nations unies sur les femmes à Mexico (Mexique) ou conférence de l'année internationale de la femme et son Plan d'action relatif à la décennie pour les femmes (1975-1985) axée sur l'égalité, le développement et la paix ;
- 1980 : La 2<sup>e</sup> Conférence Mondiale des Nations unies sur les femmes à Copenhague (Danemark) relative à l'acceptation de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- 1985 : La 3<sup>e</sup> Conférence Mondiale des Nations unies sur les femmes à Nairobi (Kenya) relative à l'évaluation de la décennie pour les femmes ;
- 1990 : Le Sommet Mondial pour les enfants à New York ;
- 1994 : La Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) au Caire (Égypte) et son plan d'action ;

- 1995 : La 4<sup>e</sup> Conférence Mondiale des Nations unies sur les femmes à Beijing (Chine) ;
- 1995 : Le Sommet Mondial pour le Développement Social à Copenhague (Danemark).

En outre, le Tchad a pris des mesures pour mettre en œuvre ces engagements internationaux en adoptant d'importants instruments notamment des résolutions et des plans d'action spécifiques suivants :

- 1966 : Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1996 entré en vigueur le 23 mars 1976 ;
- 1966 : Le Pacte International sur les droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966 entré en vigueur le 3 janvier 1976 ;
- 1979 : La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), entrée en vigueur en 1981 et ratifiée par le Tchad en 1996 ;
- 1989 : La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) ;
- 1993 : La Résolution 48/104 relative à la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes ;
- 1999 : La Résolution 54/134 relative à la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre) ;
- 2000 : La déclaration du millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- 2000 : La Résolution 1325 des Nations- Unies sur Femmes, Paix et Sécurité. Cette résolution du Conseil de Sécurité, et les dix (10) résolutions qui la suivront (la résolution 1820 adoptée en 2008, la 1888 adoptée en 2009, la 1889 adoptée en 2009, la 1960 adoptée en 2010, la 2106 adoptée en 2013, la 2122 adoptée en 2013, la 2242 adoptée en 2015, la 2467 adoptée en 2019, la 2493 adoptée en 2019 et la 2538 adoptée en 2020), font place pour le programme Femmes, paix et sécurité des Nations Unies. ;
- 2002 : Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- 2005 : La Résolution 1612 relative à la protection de l'enfant en période de conflits armés ;
- 2015 : Les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Les ODD sont un nouvel agenda universel qui nécessite une approche intégrée et une action collective, à tous les niveaux, pour relever les défis auxquels sont confrontés les pays, avec un impératif primordial de " Ne laisser personne de côté " et de lutter contre les inégalités et la discrimination comme élément central de la définition. Les ODD, également connus sous le nom d'agenda post-2015, s'efforcent de créer un monde juste, fondé sur les droits, équitable et inclusif. Il engage les parties prenantes à travailler ensemble pour promouvoir une croissance économique soutenue et inclusive, le développement social et la protection de l'environnement et au bénéfice de tous, y compris les femmes, les enfants, les jeunes et les générations futures. L'ODD 5 et l'ODD 13 traitent respectivement de l'égalité de genre et des changements climatiques.

Au niveau régional, les cadres juridiques, tels que la Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples et la Charte de l'Union Africaine, recommandent aux États africains de garantir le respect des droits des femmes. L'engagement des chefs d'État africain en faveur de l'égalité des sexes a été réaffirmé lors de la conférence de Maputo en 2003, où la parité homme-femme a été introduite au sein du Conseil de l'Union et où le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme a été adopté. Ce protocole traite spécifiquement des mesures à prendre pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes. Cette volonté politique a été renforcée en 2004 par une Déclaration solennelle en faveur de l'égalité entre hommes et femmes dans les instances de décision, et par l'adoption d'une Politique Nationale Genre de l'Union Africaine en 2009.

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) exprime l'engagement des dirigeants africains à promouvoir le développement durable sur le continent, en reconnaissant l'égalité entre hommes

et femmes comme un élément clé de la réduction de la pauvreté. Cette préoccupation est prise en compte au niveau de l'objectif de réduction de la pauvreté du NEPAD, qui stipule que les problèmes spécifiques des femmes pauvres doivent être considérés dans les mesures anti-pauvreté. Enfin, la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) a adopté en 2004 une Politique Genre et tous les instruments nécessaires à sa mise en œuvre lors de sa onzième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'États et du Gouvernement.

Ainsi, le Tchad s'est engagé à promouvoir les droits des femmes et à lutter contre les violences sexuelles et les discriminations basées sur le genre en adoptant et en ratifiant plusieurs instruments conformément aux cadres juridiques régionaux. Parmi ces instruments, on peut citer :

- 1990 : La Charte Africaine relative aux Droits et au Bien-être de l'Enfant (CADBE) ;
- 1997 : Le Plan d'Action de Ouagadougou (Burkina-Faso) ;
- 1999 : Le Plan d'Action Africain adopté lors de la 6<sup>e</sup> conférence régionale africaine sur les femmes à Addis-Abeba (Éthiopie) pour accélérer la mise en œuvre des plateformes de Dakar (Sénégal) et Beijing (Chine) ;
- 2003 : Le Protocole de Maputo (Mozambique), additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme.
- 2004 : La Déclaration Solennelle sur l'Égalité du Genre en Afrique (DSEGA) a été adoptée par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernements de l'Union Africaine à Addis-Abeba (Éthiopie).

Le cadre juridique national du Tchad offre une base robuste pour promouvoir l'égalité des sexes, avec des dispositions consacrées dans la Constitution de 1996, révisée en 2005, puis en 2018 et 2023 ainsi que dans les conventions internationales ratifiées par le pays. Ce cadre, tel que défini par la Constitution de la 5<sup>e</sup> République du 29 décembre 2023, énonce l'égalité des droits entre les sexes, affirmant ainsi l'égalité entre les hommes et les femmes. Malgré ces dispositions, des défis persistent en raison d'une application limitée des lois, de la coexistence des droits coutumiers et religieux et de lois obsolètes. Des pratiques traditionnelles et religieuses contraires aux lois nationales et internationales affectent les droits des femmes, notamment en matière de mariage, de succession et de violence.

En effet, le Tchad a adopté plusieurs lois, ordonnances et décrets visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. L'existence de plusieurs instruments nationaux témoignent de l'engagement du pays en faveur de l'égalité des sexes. Malgré ces progrès, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour éliminer les inégalités entre les sexes dans plusieurs domaines afin de garantir l'équité et l'égalité pour tous, y compris les personnes vulnérables et les personnes handicapées. Dans l'ensemble des dispositifs légaux nationaux visant à favoriser l'autonomisation de la femme et l'égalité des sexes nous citons les lois révisées, les lois adoptées ainsi que les textes règlementaires.

Les lois révisées :

- Le cadre formel de l'égalité de genre est établi par les anciennes constitutions et réaffirmé dans la constitution de la 5<sup>e</sup> République du 29 décembre 2023 qui fait suite à la révision de celle de 2018. Elle consacre l'égalité entre les sexes et la lutte contre les discriminations sous toutes les formes (Articles 14 et 15). De même elle fait obligation à l'Etat d'œuvrer pour la promotion des droits politiques de la femme par une meilleure représentation dans les assemblées élues, les institutions et administrations publiques et privées (Article 34).
- La révision du Code Pénal et du Code de procédure Pénal en 2017 a permis de prendre en compte les questions de violences sexuelles, conjugales, mariage d'enfants, mutilations génitales féminines etc. et les spécificités de genre en matière de procédures.

- La loi n°007/PR/2010 du 08 février 2010 portant modification de certaines dispositions de la loi n°003/PR/2009 du 07 janvier 2009 relative à la révision du Code électoral du 18 septembre 2000 garantissant ainsi, l'égalité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le droit de vote et le droit d'être éligible.

Les lois adoptées qui prennent en compte la promotion des droits des personnes vulnérables (femmes, enfants et personnes handicapées), la lutte contre toutes les formes de discrimination ainsi que l'autonomisation et la participation à la chose publique :

- La loi n°022/PR/2018 du 05 novembre 2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad ;
- La loi n°024/PR/2018 du 09 novembre 2018 portant ratification de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées ;
- La loi n°029/PR/2015 du 21 juillet 2015, portant interdiction du mariage d'enfants ;
- La loi n°034/PR/2015 du 05 aout 2015 portant répression des actes de terrorismes ;
- La loi n°021/PR/2019 du 15 avril 2019 régissant l'aide juridique et l'assistance judiciaire ;
- La loi n°007/PR/2007 du 9 mai 2007 relatives à la protection, aux droits à l'éducation, à la formation et à l'insertion socio-économique des personnes handicapées ;
- La loi n°016/PR/2006 portant Orientation du système éducatif tchadien ;
- La loi n°019/PR/95 du 4 septembre 1995 portant adoption de la Déclaration de la politique d'intégration de la femme au développement du Tchad ;
- La loi n°038/ PR/98 portant sur le Code du travail, donne la même chance aux deux sexes dans le cadre de l'emploi ;
- La Loi n°016/PR /2006 portant orientation du Système Educatif au Tchad ;
- La loi n°029/PR/2015 du 21 juillet 2015 interdit toutefois le mariage d'enfants ;
- La Loi n°006/PR/2002 contre les mutilations génitales féminines, le mariage précoce ainsi que la violence domestique ;
- La loi n° 015/PR/2018 du 9 juillet 2018 portant création de la maison de la femme ;
- L'Ordonnance n°012/PR/2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives qui fixe un quota progressif d'au moins 30% à la participation des femmes a été signée et ratifiée par la Loi n° 022/PR/2018 ;
- L'Ordonnance n°043/PR/2018 du 31 août 2018 ou Loi portant Orientation du Système Agrosylvopastoral et Halieutique (LOAH), qui demande à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux organisations professionnelles agricoles et au secteur privé de veiller à l'implication des femmes dans les instances de gouvernance des politiques et stratégies de développement agrosylvopastoral et halieutique ;
- L'Ordonnance n°029/PR/2015 portant interdiction du mariage des enfants.

En sus des mesures législatives, l'Etat a également pris plusieurs textes réglementaires notamment :

- Le Décret n°2035/PR/MFPESN/2017 portant adoption de la Politique Nationale Genre (PNG) ;
- Le Décret n°0186/PR/MASF/2002 du 16 avril 2002 instituant la SENAFET ;
- Le Décret n°0433/PR/MFPPE/2021 portant application de l'ordonnance n°012/PR/2018 ;
- Le Décret n°1521/PR/MFPESN/2019 fixant les modalités d'application de la loi n°007/PR/2007 portant protection des personnes handicapées.

### **1.3.1.2 Cadre institutionnel du genre**

Le cadre institutionnel relatif aux questions de genre et à la promotion des droits des femmes au Tchad se compose de plusieurs structures, notamment (i) les mécanismes nationaux ou institutions publiques, (ii) les services spécialisés chargés de la promotion féminine ou du genre (les points focaux genre, l'Observatoire de la Promotion de l'Egalité et de l'Equité de Genre (OPEG) et des autres administrations publiques), (iii) les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Le ministère en charge de la promotion du genre, rebaptisé Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance (MFFPE) en 2021, est le mécanisme national responsable des questions de promotion de la femme et du genre. Il a pour mandat, entre autres, la coordination des interventions en matière d'égalité et d'équité de genre, l'autonomisation de la femme, l'appui-conseil, le suivi-évaluation et le plaidoyer, ainsi que la mobilisation des ressources destinées à financer la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement (rapport Final Analyse Genre Tchad, 2021/UE).

Ce ministère est chargé de la mise en œuvre de la PNG et de son plan d'actions (PA-PNG), mais il souffre de contraintes budgétaires et de manque de soutien technique et financier limitant en général ses actions à l'amélioration des conditions de vie des femmes plutôt que de contribuer à changer leur position dans la société. Cela se traduit par des difficultés à mettre en œuvre le PA-PNG, à assurer une coordination et un suivi-évaluation efficace (inexistence d'une cellule de suivi et évaluation au sein du ministère) des actions diverses et multiformes mises en œuvre directement par le ministère ou en partenariat avec les ministères sectoriels puisque le MFFPE n'a que peu de contact avec eux et au niveau central les responsables ne cernent pas le concept genre (rapport Final Analyse Genre Tchad, 2021/UE).

Le point focal genre, désigné par chaque ministère à la demande du ministère en charge des questions de genre, a pour mission de veiller à l'intégration des questions de genre dans les politiques, stratégies, programmes et projets de son administration. Cependant, ces responsables ne disposent souvent pas de la capacité nécessaire pour influencer réellement les décisions au sein de leur administration. Leur profil, leur position généralement peu stratégique et leur manque d'institutionnalisation, notamment l'absence de ce poste dans l'organigramme du ministère, constituent des obstacles à leur efficacité. De plus, ils ne relèvent pas toujours des structures chargées des questions de genre dans leur administration, ce qui limite encore davantage leur action.

Les points focaux genre ne bénéficient généralement pas de formations spécifiques sur les questions de genre et ne disposent pas des ressources financières et techniques nécessaires pour remplir pleinement leur rôle. Cette situation limite leur capacité à promouvoir l'intégration du genre et à plaider en sa faveur. De plus, le taux élevé de rotation du personnel parmi les points focaux genre entrave la continuité des initiatives et compromet les canaux de communication. En outre, il n'existe pas de mécanisme de suivi-évaluation des activités de ces responsables par le ministère de la Femme ou leur propre administration, ce qui rend difficile l'évaluation de leur performance et l'amélioration de leurs actions. Parfois, les nouveaux points focaux genre ne sont même pas mis en contact avec le ministère de la Femme, ce qui entrave leur intégration et leur efficacité dans leur rôle.

Pour surmonter au manque de suivi-évaluation, il a été créé en juillet 2022 un Observatoire de la Promotion de l'Egalité et de l'Equité de Genre (OPEG) conformément aux dispositions de la PNG. Cet observatoire est investi d'une mission de suivi, de contrôle, et d'évaluation des progrès réalisés en matière de promotion de genre et des droits des femmes. A ce titre, il doit collecter, produire, centraliser et diffuser les données qualitatives et quantitatives par des analyses, études et recherches sur la situation du genre au niveau local, national et continental. Rattaché à la Primature, il a pour présidente la ministre de la Femme. Il est composé d'un Conseil d'orientation, d'un secrétariat exécutif, des Commissions techniques et des Commissions ad hoc. Les ressources de cet observatoire sont composées de subvention de l'État, de don et legs.

La création de « la Maison Nationale de la Femme » inaugurée en 2014 et officiellement reconnue comme structure de sensibilisation, de formation, d'encadrement, de prise en charge psychosociale des victimes de violence qui offre en son sein des cours d'informatique et de couture à moindre coût aux jeunes femmes et filles pour leur réinsertion socioprofessionnelle, permet de lutter efficacement contre les violences et la discrimination faites à l'égard des femmes et filles.

Les Organisations de la Société Civile (OSC) sont essentiellement composées des ONG et des associations féminines intervenant au niveau national. En outre, nous pouvons également citer le Centre d'Étude et de Formation pour le Développement (CEFOD), créé en 1966. Cet institut de recherche dispose des études et des références sur la condition des femmes au Tchad ainsi qu'un recueil de textes relatifs aux droits des femmes. Bien que très actives dans la réalisation des objectifs d'égalité de genre, les OSC se concentrent souvent sur les besoins pratiques des femmes plutôt que sur la promotion de leurs intérêts stratégiques. Elles sont confrontées à des défis tels que le manque de ressources financières, de compétences techniques et de coordination, ainsi qu'à des obstacles socioculturels. Malgré cela, elles jouent un rôle important dans la sensibilisation et le plaidoyer pour les droits des femmes.

Les partenaires techniques et financiers soutiennent les efforts du gouvernement en matière de promotion des droits des femmes, mais ils rencontrent des difficultés d'harmonisation et de coordination, ce qui entraîne parfois une inefficacité et un gaspillage de ressources. Ils identifient également des défis tels que le manque de données désagrégées par sexe, le manque d'informations à jour et le manque de ressources financières.

#### **1.3.1.3 Cadre politique et stratégique du genre**

Le Gouvernement, à travers sa politique, fait de la question des droits des femmes l'une de ses priorités. Un accent particulier est mis sur l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes, la non-discrimination, l'accès égalitaire aux opportunités, aux ressources et au pouvoir décisionnel depuis la famille jusqu'aux institutions publiques et privées. Le cadre politique et stratégique pour lutter contre les inégalités de genre, met en avant la sensibilité aux questions de genre dans les instruments politiques et stratégiques existantes. Il comprend entre autres les instruments cités ci-dessous.

Le PND 2013–2015 dont les quatre (4) axes stratégiques sont : (i) le développement des offres de production et des opportunités d'emplois décents ; (ii) le développement du capital humain ; (iii) la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques ; et (iv) la bonne gouvernance. Il succède aux deux (2) Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté (SNRP 1 et 2) élaborée au début des années 2000 et couvrant respectivement les périodes 2003-2007 et 2008-2011.

La « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », déclinée en trois (3) Plans Nationaux de Développement (PND 2017-2021, PND 2022-2026 et PND 2027-2030) a été élaborée en 2017 pour inscrire le Tchad dans une dynamique de la transformation structurelle dans les domaines social, de la gouvernance et de l'État de droit, de l'économie et de l'environnement. Il souligne l'engagement du gouvernement à renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale (axe 1), à renforcer la bonne gouvernance et la responsabilité (axe 2), à diversifier l'économie (axe 3) et à améliorer la qualité de vie pour tous les citoyens (axe 4), aligné dans les agendas internationaux 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine.

Le PND 2017-2021 qui découle de la vision 2030 entend mettre en œuvre des politiques publiques promouvant un climat de stabilité, un développement économique inclusif et respectueux de l'environnement, un meilleur accès aux services de base, ainsi qu'une réduction des inégalités sociales et une contribution accrue des femmes au développement du pays. Le second PND de la vision 2030 (PND 2022-2026) est toujours en cours d'élaboration et son horizon temporel a été redéfini pour la période 2024-2028.

La Politique Nationale Genre (PNG 2017-2020) élaborée en 2011 et adoptée le 20 novembre 2017 ainsi que son plan d'action national quinquennal 2019-2023 validé en décembre 2018, prévoient des axes et les actions concrètes d'intervention pour réduire le nombre des violences physiques et/ou sexuelles infligées aux femmes et filles âgées de 15 ans et plus. A travers sa vision, le PNG se veut offrir équitablement aux hommes et aux femmes d'ici à 2020, l'accès et le contrôle des ressources ainsi que la participation dans les instances de prise de décisions en vue d'un développement durable. Cependant Bien que le ministère en charge de l'environnement soit cité parmi les acteurs clés, la dimension changements climatiques n'est pas explicitement mentionnée dans le document, tandis que les références à la protection de l'environnement ne figurent que dans la synthèse des inégalités de genre au Tchad relative au secteur de l'assainissement. Globalement, les autres documents stratégiques et politiques (ci-dessous) qui accompagnent la PNG n'offre pas ou que très peu de place pour les changements climatiques dans leur formulation d'où l'intérêt de les actualiser pour une meilleure prise en compte des changements climatiques.

La Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2016-2020) a été adoptée par le Gouvernement le 27 juillet 2015. Elle vise à établir un système complet de protection sociale qui répond aux besoins financiers, à la sécurité des moyens de subsistance, à la gestion des risques, à la réduction des vulnérabilités du cycle de vie et à l'accès aux services sociaux de base pour tous les Tchadiens, contribuant ainsi à une société plus équitable.

La Stratégie Nationale de Finance Inclusive au Tchad (SNFIT 2017-2030) prend en compte l'importance d'une meilleure connaissance de la demande et de son organisation, l'apport des autres prestataires de services financiers et l'introduction de la technologie comme stratégie privilégiée de réduction des coûts de l'offre des services en vue de toucher un plus grand nombre de clients de manière plus rentable à travers une approche de recherche et de collaboration entre les acteurs impliqués dans l'offre des services financiers, dans le but d'accroître l'inclusion financière au Tchad.

La Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG) élaborée en 2015 et révisée en 2022. Elle vise à contribuer à l'élimination des VBG par la prévention et la réponse aux besoins et souhaits des victimes par la création d'un cadre opérationnel commun d'actions et une plateforme d'interventions concertées pour tous les intervenants. Le plan quinquennal de ladite stratégie n'a été validé que très récemment en décembre 2023.

### **1.3.2 Changements climatiques**

#### **1.3.2.1 Cadre juridique des changements climatiques**

Le Tchad a ratifié plusieurs accords internationaux liés aux changements climatiques, dont la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris. De plus, il est signataire des Conventions de Rio. Ces actions démontrent la volonté du gouvernement tchadien de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les Changements Climatiques à travers des mesures plus résilientes et adaptées.

Pour rappel, le gouvernement tchadien a respectivement signé et ratifié la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le 12 juin 1992 et le 7 juin 1994<sup>20</sup> (date de réception de la ratification), marquant ainsi son engagement à prendre des mesures à court, moyen et long terme pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques tout en préservant l'environnement, la biodiversité et en luttant contre la désertification conformément aux objectifs des trois (3) conventions de Rio, issues de la Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) ou « 3<sup>e</sup> Sommet de la Terre » tenu à Rio de Janeiro en 1992. A cet effet, le pays avait également signé et ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) en même

<sup>20</sup> ONU : [https://treaties.un.org/pages/ViewDetailsIII.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XXVII-7&chapter=27&Temp=mtdsg3&clang\\_=fr](https://treaties.un.org/pages/ViewDetailsIII.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVII-7&chapter=27&Temp=mtdsg3&clang_=fr)

temps que la CCNUCC. Quant à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNUCC), qui est la dernière des trois conventions de Rio à avoir été adoptée à Paris le 17 juin 1994 (deux ans après le Sommet de Rio), elle a été signée et ratifiée par le pays, respectivement le 14 octobre 1994 et le 27 septembre 1996. Par la suite, en 2009, le Tchad a ratifié le Protocole de Kyoto, suivi de l'adhésion à l'Accord de Paris sur le climat en 2015.

Le Protocole de Kyoto, signé en 1995 par les parties, s'efforça de transformer les engagements de la CCNUCC en actions concrètes. Adopté en 1997, il aboutit à la définition de seuils d'émissions pour sept (7) Gaz à Effet de Serre (le méthane, l'hexafluorure de soufre, le protoxyde d'azote, le dioxyde de carbone, les hydrocarbures perfluorés, les hydrofluorocarbures et le trifluorure d'azote). Insuffisant cependant, cet accord fut suivi par la signature de l'Accord de Paris en 2015.

Les négociations internationales dans le Cadre de la CCNUCC ont connu un point culminant avec la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP21) de Paris qui s'est tenue du 30 novembre au 11 décembre 2015. Cette conférence a débouché sur l'Accord de Paris sur le climat. L'objectif principal de l'Accord est de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au cours de ce siècle et de mener des efforts visant à limiter encore plus l'augmentation de la température, soit à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. Les objectifs de cet accord exigent que la réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre doive aller de pair avec un renforcement significatif de la résilience sociale et économique à travers le renforcement des capacités d'adaptation des populations.

L'Agenda 21 des Nations Unies est un plan d'action pour le 21<sup>e</sup> siècle adopté par le Tchad lors du sommet de Rio en 1992. Il concerne les collectivités territoriales (régions/provinces, départements, communes et établissements publics). L'agenda 2030 des Nations Unies adopté en 2015 à New York (États-Unis) par le pays, succède à l'agenda 21. C'est un plan d'action pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats (les « 5P ») à l'horizon 2030. Il fixe 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui couvrent l'ensemble des enjeux du développement durable (climat, biodiversité, eau, énergie, mais aussi paix, éducation, égalité des genres, etc.). Les ODD prennent la suite des 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000 à New York (États-Unis) avec la Déclaration du millénaire de l'Organisation des Nations unies.

Au niveau régional, le Tchad est membre de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et du Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Il a signé plusieurs Accords, Protocoles et Conventions régionaux, et sous-régionaux relatifs à l'Environnement avec la CEEAC, la CEMAC et l'Union Africaine (UA). Par ailleurs, il convient de souligner que le pays est aussi impliqué dans le programme AMMA (Analyse Multidisciplinaire de la Mousson Africaine et de ses impacts), la Prévisions Saisonnieres en Afrique de l'Ouest au Cameroun et au Tchad (PRESAO) et le consortium ACMAD-AGRHYMEHT-ABN qui ambitionne de renforcer les capacités de prévision climatique et la variation pluviométrique. À côté de ces engagements régionaux, plusieurs initiatives des partenaires techniques et financiers pour soutenir l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques existent.

Cependant, malgré ces engagements et références légales, le Tchad ne dispose pas d'une loi cadre spécifique sur les Changements Climatiques ni d'outils règlementaires dédiés à l'adaptation et à l'atténuation au niveau national. Seul le Décret n°1561/PR/MEEP/2018, établit les attributions et le fonctionnement de l'Autorité Nationale Désignée (AND) du Fonds Vert pour le Climat (FVC), offrant ainsi un cadre institutionnel limité pour la coordination des actions liées au climat.

Ainsi, Le cadre réglementaire national pour la lutte contre les changements climatiques au Tchad repose sur deux (2) principaux documents de référence, notamment la Constitution de la 5<sup>e</sup> république du 29 décembre

2023 qui énonce des principes de protection de l'environnement dans son article 57 et la loi n°014/PR/98 qui établit les bases générales de cette protection.

La loi 14/PR/98 du 17 juillet 1998 définit les principes généraux pour la gestion durable de l'environnement et sa protection contre toutes les formes de dégradation, afin de sauvegarder et valoriser les ressources naturelles et d'améliorer les conditions de vie de la population. Elle mentionne explicitement que l'atmosphère doit être protégée des diverses formes de pollution qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'air, au réchauffement climatique et à l'appauvrissement de la couche d'ozone (article 37). En outre, elle institue le Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE) dans son article 8 et prévoit la création d'un Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) dans son article 99. Ce fonds prend la forme d'un compte spécial du Trésor. Les modalités de mise en place et de fonctionnement de ce fonds sont fixées par un texte d'application. Le fonds a pour objectif de contribuer à la protection et à la mise en valeur de l'environnement (article 100). Pour mieux appréhender la question des changements climatiques, cette loi se fait compléter par d'autres lois et Décrets, notamment :

- La loi n°14/PR/2008 du 02 juillet 2008 déterminant le régime de conservation et de gestion durable des forêts, de la faune et des ressources halieutiques, conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution et aux principes énoncés par la loi 14/PR/98 ;
- La loi n°14/PR/99 du 15 juin 1999, relative à la production, au transport et à la distribution de l'énergie électrique ;
- La Loi n°035/PR/2015 du 18 août 2015 portant création de l'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM) en lieu et place de l'ex. Direction Générale de la Météorologie Nationale (DGMN) ;
- Le Décret n°822/PR/MET/95 du 20 octobre 1995, portant création du Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE) ;
- Le Décret n°168/PR/PM/MERH/2012, fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) ;
- Le Décret n°521/PR/PM/MDAMN/2017 du 12 mai 2017, Portant Organisation et Fonctionnement de l'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM).
- Le Décret n°1561/PR/MEEP/2018 du 10 Septembre 2018, établissant les attributions et le fonctionnement de l'Autorité Nationale Désignée (AND) du Fonds Vert pour le Climat (FVC).

### **1.3.2.2 Cadre institutionnel des changements climatiques**

La politique nationale en matière du climat est confiée au Ministère en charge de l'environnement - dont la dénomination actuelle est Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable (MEPDD), avec la pris en charge de la coordination des actions gouvernementales dans ce domaine depuis 2014 et la création en 2018 de la Direction de l'Éducation Environnementale et de la Lutte contre les Changements Climatiques (DEELCC)<sup>21</sup>. Cette dernière est désignée comme le point focal national de l'Accord de Paris, et assure une fonction de coordination de l'action climatique avec tous les acteurs (publics et privés), notamment les ministères sectoriels (Ministère en charge de l'agriculture, Ministère en charge de l'élevage, Ministère de la santé publique, Ministère en charge des mines, de l'énergie et du pétrole, Ministère en charge des infrastructures et des transports, Ministère en charge de l'aménagement du territoire, Ministère en charge du commerce et de l'industrie, Ministère de l'éducation nationale, Ministère en charge de l'enseignement supérieur, Ministère en charge de l'information et de la communication, Ministère en charge de la femme et des affaires sociales, Ministère en charge de la défense nationale).

---

<sup>21</sup> DEELCC, 2018 : Décret n° 1472/PR/MEEP/2018 du 01 aout 2018, portant organigramme du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche.

Le Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE) créé en 1995, est un organe interministériel placé sous la responsabilité du Premier Ministre. C'est un autre organe important dans ce dispositif institutionnel, puisqu'il veille à la mise en application effective des articles de la Constitution relatifs à la protection de l'environnement, à l'intégration effective de l'environnement et le développement, et à la mise en œuvre concrète des politiques de Développement Durable. Le HCNE a aussi une fonction d'arbitrage en cas d'options contradictoires entre priorité de développement et de protection de l'environnement.

Le Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) a été créé en 1998. Il a pour objectif de contribuer à la protection et à la mise en valeur de l'environnement à travers la mobilisation des ressources au niveau national et internationales pour financer les études, les recherches, les formations et toutes autres activités concourant à la préservation de l'environnement, à sa restauration et à la gestion des ressources naturelles. A cet effet, le FSE a été identifié comme institution pouvant jouer le rôle d'une institution nationale de mise en œuvre du Fonds pour l'Adaptation et dans ce cadre, il a bénéficié en 2015 de l'appui du Centre de Suivi Écologique du Sénégal une institution nationale déjà accréditée puis de l'appui du projet AMCC au Tchad de 2016 et 2017 et enfin du projet PNA pour sa préparation à l'accréditation au Fonds pour l'Adaptation (FA). Le processus d'accréditation du FSE auprès du FA est toujours en cours.

Par ailleurs, il a été recommandé au Ministère en charge de l'Environnement de mettre en place des Autorités Nationales Désignées (AND) pour chaque mécanisme financier de la CCNUCC (Fonds adaptation, Fonds Vert Climat, MDP) ainsi que des comités techniques (adaptation, atténuation, financement, ou mixte, etc..) chargés d'appuyer chaque AND dans le processus de certification des projets à soumettre aux fonds climatiques. C'est dans ce contexte que l'Autorité Nationale Désignée (AND) auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC) a été créée en 2018 afin de mettre en œuvre les décisions du Conseil d'Administration du FVC et mobiliser son financement pour les différents secteurs.

Aussi, le gouvernement cherche à renforcer les institutions impliquées dans la lutte contre les changements climatiques pour mobiliser des financements, assurer la coordination des politiques et programmes, et suivre leur mise en œuvre. Parmi ces institutions nous pouvons citer le Fonds National de l'Eau (FNE) en cours d'accréditation, la coordination de la CDN et éventuellement du PNA, l'Agence Nationale de Mesure, Rapportage et Vérification (AN-MRV), les Points Focaux des 3 conventions de rio, etc.

En outre, les services de Météorologie et d'Hydrologie Nationaux (SMHN) matérialisés par l'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM) et la Direction des Ressources en Eau (DRE), sont les premiers pourvoyeurs de l'information climatique (météorologique et hydrologiques) au Tchad. Jusqu'à la date du 04 février 2015, les SMHN ont cheminé ensemble sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et de l'Eau à travers la Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie (DREM). A partir de cette date, les services de météorologie ont été confiés à la Direction Générale de la Météorologie Nationale (DGMMN) qui est devenue l'ANAM sous la tutelle du Ministère en charge la Météorologie Nationale alors que la DRE est placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'eau mais continuent à cohabiter dans l'enceinte des locaux de l'ex DREM.

D'autres cadres institutionnels multisectoriels sont également en place pour répondre à des défis connexes, tels que la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces cadres impliquent plusieurs ministères et disposent de mécanismes de coordination stratégique présidés par des ministères transversaux. Ces initiatives visent à prévenir et à lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, mais elles dépendent également d'une coordination efficace pour atteindre leurs objectifs.

A nos jours, les modalités institutionnelles pour la lutte contre les changements climatiques au Tchad sont en cours de développement, avec quelques progrès mais aussi des défis persistants qui constituent des faiblesses (cf. section 1.4 de la SNGCC) à l'intégration du genre dans les politiques et actions climatiques. En effet, les cadres existants pour coordonner la CDN et le PNA n'intègrent pas le genre (absence d'experts Genre, mandat

qui n'inclut pas le genre et/ou la parité dans les différents organes, etc.). Cependant, les faiblesses au niveau central se reflètent également au niveau régional, où la centralisation de l'État limite les capacités des collectivités territoriales. Il n'existe pas encore de décret d'application pour clarifier la représentativité, la répartition des compétences et les ressources disponibles au niveau local, ce qui entrave la mise en place de stratégies efficaces à ce niveau.

Lors des consultations pour la mise à jour de la CDN, il est constaté une nécessité urgente d'améliorer et surtout d'opérationnaliser et assurer une stabilité du cadre institutionnel et des points focaux pour éviter une dispersion d'énergie dans la gouvernance climatique. Cette action est primordiale pour garantir la durabilité de la mise en œuvre des actions et projets climatiques. Ces actions de renforcement du cadre institutionnel doivent renforcer aussi le rôle des acteurs non étatiques et des communautés locales dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et processus décisionnel (CDN, 2021). Une étude plus approfondie du cadre institutionnel en vue de recommander des structures pratiques et consensuelles s'impose. En attendant, il est proposé un mécanisme institutionnel intégré et robuste dans le présent document afin de corriger ces lacunes et accompagner la mise en œuvre de la stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques ainsi que des autres politiques et stratégies climatiques du pays.

### **1.3.2.3 Cadre politique et stratégique des changements climatiques**

Le Tchad a élaboré et mis en œuvre plusieurs documents de politiques, de stratégies et de planification afin de lutter efficacement contre les changements climatiques, en conformité avec ses engagements envers la CCNUCC. Ces documents comprennent :

La première, la seconde et la troisième Communication Nationale (CN) du Tchad sur les changements climatiques respectivement en 2001, 2012 et 2020. Ces documents nationaux sont des synthèses, périodiquement mises à jour, des études d'inventaire de gaz à effet de serre (GES) et des stratégies d'atténuation et d'adaptation. Selon la 3<sup>e</sup> Communication Nationale, les inventaires de GES réalisés dans cinq (05) secteurs considérés comme principaux émetteurs d'origine anthropiques, à savoir l'Énergie, les Procédés Industriels, l'Agriculture, l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresteries (UTCATF) et les Déchets, avec comme année de référence 2010, soutiennent que le Tchad continue d'être un puits de carbone 10 ans après les inventaires réalisés dans le cadre de la Communication Nationale Initiale et la Seconde Communication Nationale.

Le Programme d'Action National de lutte contre la désertification (PAN-LCD) adopté en 2000 dont les quatre (4) objectifs prioritaires sont : le développement durable des filières, la sauvegarde des écosystèmes menacés, la lutte contre la désertification et la gestion des risques.

Le Programme d'Action national d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) a été élaboré en 2009. Il s'agit d'un processus issu de l'accord de Marrakech (CdP7 en 2001) pour identifier les besoins d'adaptation les plus immédiats et y répondre par des activités adéquates. Le but est de réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques, ainsi que de renforcer les capacités pour répondre au plus vite aux besoins d'adaptation afin d'éviter une augmentation de la vulnérabilité ou des coûts plus élevés. Il comporte dix projets prioritaires portant, entre autres, sur la maîtrise de l'eau, l'intensification et la diversification des cultures, la gestion et la restauration de la fertilité des sols, l'éducation, l'information et la communication aux changements climatiques, etc. qui concernent les trois zones bioclimatiques du pays (zones soudanienne, sahélienne et saharienne).

La Contribution Prévue Déterminée au niveau National de la République du Tchad (CPDN 2015) devenue Contribution Déterminée au niveau National (CDN actualisée en 2021) après l'entrée en vigueur de la ratification de l'Accord de Paris le 12 janvier 2017. La révision de la CDN en 2021, vise à rehausser les ambitions du pays afin de renforcer la résilience des communautés locales et des écosystèmes face aux impacts des

changements climatiques à l'horizon 2030 par la promotion d'une large gamme de mesures d'adaptation et d'atténuation dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'eau, l'environnement et forêts, l'Energie, la gestion des risques de catastrophes, le genre et la protection sociale, etc. Elle entend également réduire au niveau national, les émissions de gaz à effet de serre de 0,5% (inconditionnel) et 19,3 % (conditionnel) par rapport au scénario de référence d'ici 2030.

Les Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (MAAN ou NAMA en anglais pour *Nationally Appropriate Mitigation Action*), soumis en août 2010 par le Tchad, qui portent sur quatre axes à savoir (i) la promotion des énergies renouvelables et amélioration de l'efficacité énergétique ; (ii) La réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation et renforcement des politiques de reboisement ; (iii) Le développement de transports alternatifs ; (iv) La promotion des engrains organiques et valorisation des semences fourragères.

La Stratégie Nationale de L'Éducation Environnementale (SNEE), a été élaborée en 2015 pour la période de 2015- 2020. Elle promeut des pratiques et des comportements responsables par une population bien éduquée et sensibilisée pour un environnement préservé et géré durablement au bénéfice des générations actuelles et futures ». Les thématiques de la SNEE couvrent celles des trois (3) conventions de Rio traitant ainsi la question de l'effet de serre et des changements climatiques, qui s'expriment à l'échelle nationale.

Le Plan d'Action pour la mise en œuvre du Cadre National pour les Services Climatiques du Tchad (2016-2020) élaboré en octobre 2016, qui vise à consolider et à promouvoir la production et l'accès des produits et services climatiques adaptés aux besoins des usagers afin de faire face aux défis posés par la variabilité et les changements climatiques.

La Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatique (SNLCC) au Tchad en 2017. Cette stratégie vise à développer une économie plus résiliente aux changements climatiques d'ici 2030 et se concentre sur cinq (5) axes stratégiques, notamment le renforcement de la résilience des systèmes de production, la promotion des actions d'atténuation, la prévention et la gestion des risques climatiques extrêmes, le renforcement des capacités des acteurs et des institutions, ainsi que l'amélioration des instruments de mobilisation des financements climatiques. En 2024, Cette stratégie a fait l'objet d'une révision pour la période 2024-2030, afin d'intégrer les pratiques innovantes de la CDN 2021 et du PNA 2021 ainsi que les projets d'investissement des documents de politiques et de planification.

La Politique Nationale de l'Environnement (PNE 2017) dont l'objectif est de contribuer au développement durable par la gestion rationnelle des ressources naturelles à travers trois (3) objectifs spécifiques (i) la lutte efficace contre tous les facteurs de dégradation de l'environnement (changements climatiques, désertification et toutes les formes des pollutions écologiques et catastrophes naturelles) ; (ii) La conservation et l'utilisation rationnelle du patrimoine biologique national ; (iii) La garantie d'un accès pour tous, aux ressources naturelles, y compris le foncier, les ressources génétiques et les connaissances y relatives.

La « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » qui a été élaboré en 2017 est déclinée en trois plans quinquennaux de développement. C'est une vision prospective ayant pour objectif de poser les fondements de l'émergence du Tchad à l'horizon 2030. L'axe 4 de la Vision est en lien avec l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne, et vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population et de réduire les inégalités sociales tout en assurant la préservation des ressources naturelles et en s'adaptant aux changements climatiques. Ce dernier axe est décliné en deux sous-axes, à savoir : (i) un environnement sain avec des ressources naturelles préservées (réactualiser et mettre en œuvre le schéma national d'aménagement du territoire, faciliter l'accès de la population aux sources d'énergies nouvelles et renouvelables, mettre en œuvre une politique participative et inclusive pour la lutte contre les changements climatiques, la maîtrise et la gestion des ressources naturelles et la sauvegarde du bassin du Lac-Tchad , mettre

en œuvre un dispositif de prévention, de gestion des risques et catastrophes naturels et d'autres crises humanitaires); et (ii) un cadre propice à l'épanouissement et au bien-être de la population (maîtriser la croissance démographique pour inverser la tendance actuelle, améliorer la qualité, l'accès équitable et l'offre aux services sociaux de base, élaborer et mettre en œuvre une politique genre, mettre en œuvre et suivre les stratégies nationales de protection sociale et de la Couverture Sanitaire Universelle).

Le Plan National de Développement 2017-2021 qui découle de la vision 2030 intègre dans son axe stratégique n°4 « amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne » comme priorité en réponse aux défis posés par les changements climatiques, la promotion des pratiques agricoles résilientes au climat et sobres en carbone, la gestion durable et l'adaptation aux changements climatiques. Le PND 2017-2021 est un document cadre de référence de la politique nationale des interventions de l'État et de ses partenaires, dont l'opérationnalisation se fait à travers le Plan d'Action Prioritaire (PAP) qui regroupe les actions à financer à partir des ressources internes et extérieures. Il a été élaboré pour accélérer l'amélioration des conditions de vie de Tchadiennes et des Tchadiens ainsi que les progrès vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le premier Plan National d'Adaptation aux changements climatiques de la république du Tchad (PNA 2021) a été adopté en octobre 2021. Il s'agit d'un processus dynamique et flexible issu du cadre de Cancun pour l'adaptation (Cdp16 en 2010) afin de faire face aux risques liés aux changements climatiques à moyen et long-terme, d'intégrer les changements climatiques dans les processus de planification et de budgétisation du développement ainsi que de catalyser les investissements pour l'adaptation aux changements climatiques.

Le plan de partenariat et le plan de financement de la CDN. L'objectif de ces deux (2) plans sont d'appuyer le Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable, à travers la Direction de Lutte Contre les Changements Climatiques (DLCC), dans la mise en œuvre de la CDN révisée du Tchad en 2021. Ils ont pour ambition de renforcer la crédibilité des priorités climatiques du Tchad et de catalyser ainsi les financements et l'assistance technique nécessaires de la part des partenaires techniques et financiers. Il constitue des outils évolutifs de pilotage, de coordination et de suivi de l'action climatique au niveau national et de mobilisation de ressources de financement aux niveaux national et international. Il propose aussi des réformes structurelles pour lever les blocages à l'investissement climatique et optimiser l'utilisation des ressources. Le développement d'approches programmatiques avec les bailleurs de fonds et d'instruments financiers innovants et adaptés (microfinance verte, obligations vertes, etc.) y sont identifiés.

En outre, le Tchad a adopté des stratégies relatives à d'autres conventions internationales telles que la Stratégie nationale et le plan d'actions pour la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille Verte, la Stratégie nationale et le plan d'actions sur la diversité biologique, etc. Ces stratégies visent entre autres à préserver la biodiversité, à lutter contre la désertification et à améliorer la résilience des communautés locales.

Enfin, le Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR 2016-2022) vise à promouvoir un développement durable du monde rural en améliorant les conditions de vie des producteurs, en encourageant une gestion rationnelle des ressources naturelles, en développant les infrastructures rurales, en renforçant les filières agrosylvopastorales, et en améliorant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales.

**Légende table 2**

	Référence innexante		Document Non Disponible
	Reference très faible		Document encore valide
	Reference faible		Document expiré
	Reference moyenne		
	Reference forte		
	Reference très forte		

Secteurs	Politiques, Stratégies et Plans du secteur	References		Validité
		Genre	CC	
Agriculture et élevage	Schéma Directeur Agricole (2006-2015)	●	●	✗
	Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture au Tchad 2013-2018	●	●	✗
	Plan national d'investissement du secteur rural (PNISR) 2016-2022	●	●	✗
	Programme national de sécurité alimentaire (PNSA, 2011-2015)	●	●	✗
	Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE, 2017-2021)	●	●	✗
	Cadre National de Gestion du Risque Aridien (CNGRA, 2014).	●	●	✗
Environnement et Forêts	Stratégie nationale et plan d'actions pour la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille Verte au Tchad (2012-2017)	●	●	✗
	Stratégie nationale et plan d'actions sur la diversité biologique (2ème édition, 2016).	●	●	✗
	Sixième rapport national sur la Diversité Biologique de la République du Tchad	■■■■■	■■■■■	
	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) 2003	●	●	✗
	Politique Nationale de l'Environnement	■■■■■	■■■■■	
	Priorités résilience pays (sécurité alimentaire) (2015-2035)	●	●	✓
	Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour le Développement du Secteur des Produits Forestiers Non Ligneux au Tchad, 2016	●	●	✗
	Stratégie Nationale de Gestion des Feux de Brousse au Tchad (2012-2022)	●	●	✗
Eau et assainissement	Politique et stratégie nationale de l'assainissement (PSNA, 2017)	■■■■■	■■■■■	
	Stratégie Nationale de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu scolaire (2018-2030)	●	●	✓
	Schéma Directeur de l'eau et de l'assainissement 2003-2020	●	●	✗
	Feuille de route pour un Tchad sans Défécation a l'air libre d'ici 2030	■■■■■	■■■■■	
	Programme national d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural (PNEAR) 2006	●	●	✗
Énergies renouvelables	Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National, 2010	■■■■■	■■■■■	
	Schéma Directeur du Secteur de l'Énergie au Tchad, 2012-2030	●	●	✓
	Schéma Directeur pour le Développement des Énergies Renouvelables au Tchad, 2018-2035	●	●	✓
	Plan d'urgence d'accès à l'électricité 2021-2023	●	●	✗
Genre et protection sociale	Politique Nationale Genre (PNG, 2011)	●	●	✗
	Plan d'action quinquennal de mise en œuvre de la PNG 2019-2023	●	●	✗
	Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG), 2015	●	●	✗
	Politique Nationale de la Jeunesse (2019)	■■■■■	■■■■■	
	Stratégie Nationale de Protection Sociale (2016-2020)	●	●	✗
Éducation	Stratégie Nationale de l'Éducation Environnementale (2015-2020)	●	●	✗
	Stratégie Éducation des Réfugiés 2030	●	●	✓
Ressources Halieutiques et Aquaculture	Plan de Développement de l'Aquaculture au Tchad (2010-2025)	●	●	✓
	Schéma Directeur du sous-secteur de la Pêche et de la Pisciculture	■■■■■	■■■■■	
Gestion de risque, Infrastructure, Aménagement du Territoire	Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences 2015-2020	●	●	✗
	Plan d'actions pour la mise en œuvre du Cadre national pour les services climatiques	●	●	✗
	Stratégie nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) et du plan d'action du Tchad	■■■■■	■■■■■	
	Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Gestion des Risques de Catastrophes du	■■■■■	■■■■■	
	Politique Nationale de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'habitat, 2017.	●	●	✓
	Schéma National d'Aménagement du Territoire, 2019.	●	●	✓

Tableau 2 : Niveau d'intégration et validité des Politiques, stratégie, plans et programmes pertinents pour l'adaptation dans les secteurs prioritaires de la CDN et du PNA

#### **1.4 Forces, faiblesses, opportunités et menaces liées au genre et aux changements climatiques**

Les forces, faiblesses, opportunités et menaces ont été analysées de façon exhaustive et participative avec la contribution des parties prenantes. L'analyse est faite sous l'angle du cadre institutionnel, des capacités techniques et financières, de la collaboration entre les entités concernées et enfin de la compréhension du sujet ainsi que de l'existence de bonnes pratiques. Le tableau ci-dessous résume les points saillants de l'analyse.

<b>Forces</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un cadre législatif, réglementaire et institutionnel qui promeut activement l'autonomisation des femmes, soutenu par l'intégration des questions d'égalité de genre et environnementales dans la Constitution.</li> <li>2. Des structures spécifiquement conçues pour encadrer, éduquer et soutenir les femmes, facilitant ainsi leur participation active dans la gestion des défis liés aux changements climatiques.</li> <li>3. Des organisations féminines efficaces et opérationnelles dans le domaine des changements climatiques, offrant une plateforme pour l'engagement et l'action des femmes dans la lutte contre les effets des changements climatiques.</li> <li>4. La prise en compte systématique des questions d'égalité de genre et environnementales dans le cadre juridique, légal et institutionnel, favorisant ainsi un environnement propice à l'intégration du genre et des changements climatiques dans les politiques et programmes.</li> <li>5. L'existence d'une expertise spécialisée en genre et en changements climatiques, bien que souvent isolée, renforçant les capacités d'analyse et d'intervention dans ces domaines interconnectés.</li> <li>6. La désignation d'un point focal genre et changements climatiques au sein du Ministère de l'Environnement et de la Promotion du Développement Durable (MEPDD), facilitant ainsi la coordination et la mise en œuvre cohérente des initiatives.</li> <li>7. La présence de points focaux genre dans les secteurs prioritaires, assurant une intégration systématique des questions de genre dans la planification et la mise en œuvre des politiques sectorielles liées aux changements climatiques.</li> <li>8. L'engagement et la participation active des organisations de femmes et de personnes vulnérables dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles, renforçant ainsi la voix des femmes dans la prise de décision et la mise en œuvre des programmes.</li> <li>9. Une volonté politique affirmée, démontrant l'engagement des autorités à intégrer le genre et les changements climatiques dans les politiques et actions nationales, bien que des efforts supplémentaires puissent être nécessaires pour traduire cette volonté en actions concrètes.</li> </ol>
<b>Faiblesses</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Manque de mesures appropriées d'accompagnement pour soutenir les politiques et stratégies climatiques sensibles au genre mises en place, compromettant leur efficacité.</li> <li>2. Insuffisance des ressources humaines et financières allouées à la promotion du genre, de l'inclusion sociale et de la lutte contre les changements climatiques, limitant la coordination et la mise en œuvre de programmes et projets efficaces.</li> <li>3. Pénurie d'expertises spécifiques en genre et changements climatiques, entravant la capacité à élaborer et mettre en œuvre des initiatives pertinentes.</li> <li>4. Absence d'une définition claire de l'approche genre au Tchad, ce qui rend difficile la conception et la mise en œuvre de politiques adaptées.</li> <li>5. Manque d'études sur les impacts différenciés des changements climatiques sur les hommes et les femmes, ainsi qu'une insuffisance de données désagrégées par sexe, limitant la compréhension des besoins spécifiques.</li> </ol>

	<p>6. Absence de lois spécifiques sur l'approche genre et changements climatiques, ce qui nuit à l'établissement d'un cadre juridique solide.</p> <p>7. Manque d'actions concertées sur la question du genre et des changements climatiques, compromettant la cohérence et l'efficacité des interventions.</p> <p>8. Faible prise en compte du financement climatique dans les politiques et stratégies, limitant les ressources disponibles pour les initiatives liées aux changements climatiques.</p> <p>9. Exclusion des femmes et des groupes vulnérables des questions climatiques, compromettant la représentativité et l'efficacité des actions entreprises.</p> <p>10. Manque de vulgarisation des enjeux liés au genre et aux changements climatiques, limitant la sensibilisation et la compréhension du grand public.</p> <p>11. Absence de coordination efficace des actions liées au genre et au climat et faible concertation intersectorielle, entraînant des doublons et une utilisation inefficace des ressources.</p> <p>12. Manque de mécanismes adaptés de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage désagrégés par sexe et groupes vulnérables, entravant la mesure de l'impact des actions entreprises.</p> <p>13. Manque d'initiatives, de programmes et de projets spécifiques sur le genre et les Changements Climatiques, limitant les possibilités d'intervention ciblée.</p> <p>14. Manque de fonds dédiés à l'aspect genre, compromettant la mise en œuvre de programmes efficaces.</p> <p>15. Manque de synergie entre les parties prenantes, entraînant une fragmentation des efforts et une efficacité réduite des interventions.</p> <p>16. Barrière linguistique entravant la communication efficace et la participation inclusive dans les initiatives liées au genre et au climat.</p> <p>17. Manque de sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière de genre et de changements climatiques, limitant l'adoption de solutions efficaces.</p> <p>18. Participation insuffisante de l'État dans le financement des initiatives liées au genre et au climat, compromettant l'engagement et la durabilité des actions entreprises.</p>
<b>Opportunités</b>	<p>1. Présence d'organisations et d'institutions internationales qui promeuvent les droits de la femme, y compris son droit à la participation, offrant ainsi des partenariats et des ressources potentielles pour soutenir les initiatives liées au genre et au climat.</p> <p>2. Existence d'organisations et d'institutions internationales axées sur la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques, offrant des possibilités de collaboration et d'échange d'expertise dans ces domaines.</p> <p>3. Présence d'institutions publiques nationales dédiées à la protection de l'environnement et à l'adaptation aux changements climatiques, offrant une base institutionnelle pour intégrer les considérations de genre dans les politiques et les programmes environnementaux.</p> <p>4. Disponibilité des fonds internationaux spécifiquement destinés aux questions environnementales, offrant des possibilités de financement pour les initiatives visant à aborder les liens entre le genre et le climat.</p> <p>5. Existence d'un Fonds national en faveur de l'environnement, offrant une source potentielle de financement pour les projets et programmes liés au genre et aux changements climatiques au niveau national.</p> <p>6. Intérêt et disponibilité des partenaires techniques et financiers pour accompagner les initiatives sur le thème "genre et changements climatiques", offrant ainsi un soutien financier et technique pour la mise en œuvre de ces initiatives.</p> <p>7. Fort soutien des structures nationales et internationales, indiquant un engagement politique et institutionnel en faveur de l'intégration du genre et des changements climatiques dans les</p>

	<p>politiques et les programmes.</p> <p>8. Appartenance au Réseau mondial des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) et de la CDN, offrant des opportunités de collaboration et d'apprentissage avec d'autres pays pour renforcer les initiatives liées au genre et aux changements climatiques.</p>
<b>Menaces</b>	<p>1. Persistance des pesanteurs socioculturelles : Les normes et les pratiques socioculturelles enracinées peuvent constituer un obstacle à l'intégration efficace du genre et des changements climatiques, limitant ainsi la participation équitable des femmes et des hommes dans les initiatives de développement.</p> <p>2. Dégradation de la situation socioéconomique : La hausse du coût de la vie et les conséquences économiques de la crise sanitaire mondiale peuvent réduire les ressources disponibles pour les initiatives liées au genre et aux changements climatiques, compromettant leur mise en œuvre efficace.</p> <p>3. Dégradation continue de l'écosystème : La détérioration continue de l'environnement, telle que la déforestation et la dégradation des terres, aggrave les défis climatiques et menace les moyens de subsistance des populations, en particulier des femmes qui dépendent souvent des ressources naturelles pour leur survie.</p> <p>4. Assimilation du genre à la femme : La tendance à limiter la question du genre uniquement aux problématiques féminines peut exclure d'autres genres et empêcher une approche inclusive de la dimension de genre dans les politiques et programmes.</p> <p>5. Faible collaboration institutionnelle : Le manque de collaboration entre le Ministère de la Femme et celui de l'Environnement peut entraver la coordination des initiatives visant à intégrer le genre et les changements climatiques, compromettant ainsi leur efficacité et leur impact.</p> <p>6. Inapplicabilité effective des lois : L'inefficacité dans l'application des lois existantes liées au genre et aux changements climatiques diminue la capacité à faire respecter les droits et les protections des femmes et à promouvoir une action climatique efficace.</p> <p>7. Instabilité politico-militaire : L'instabilité politique et militaire peut perturber les processus de planification et de mise en œuvre des politiques et des programmes, créant un environnement d'incertitude qui entrave les efforts de développement durable.</p> <p>8. Faible cohésion et protection sociale : La fragmentation sociale et le manque de filets de sécurité sociale adéquats rendent les populations vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, exacerbant ainsi les inégalités de genre et les risques pour les groupes marginalisés.</p> <p>9. Insuffisance de moyens financiers : Le manque de financement adéquat entrave la mise en œuvre efficace des initiatives liées au genre et aux changements climatiques, limitant ainsi la portée et l'impact des actions entreprises pour aborder ces défis.</p>

Tableau 3 : Analyse FFOM

## 2 Cadre Stratégique

### 2.1 Approche, valeurs et principes directeurs

La Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (SNGCC) adopte une approche inclusive, basée sur les valeurs de justice, d'équité, et de durabilité, qui intègre les multiples dimensions de la discrimination liée au genre. En effet, elle reconnaît que les vulnérabilités aux changements climatiques, ainsi que la capacité d'adaptation et l'accès aux solutions d'atténuation, sont influencés par des facteurs tels que le niveau de pauvreté, le sexe, l'âge, le statut social, le mode de subsistance, l'origine ethnique ou encore le handicap.

Cette approche vise à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes tout en tenant compte des diversités au sein de ces groupes, reconnaissant que certaines personnes peuvent être confrontées à plusieurs formes de discrimination simultanément et que les femmes et les hommes ne constituent pas des catégories homogènes.

#### Principes Directeurs :

**Égalité/Absence de discrimination :** Garantir l'égalité des droits et des opportunités pour tous, en éliminant toute forme de discrimination fondée sur le genre, l'âge, l'origine ethnique, le handicap ou tout autre critère, afin de promouvoir une société juste et inclusive.

**Inclusion/Participation des parties prenantes :** Au-delà des inégalités économiques, sociales et culturelles qui agrave les vulnérabilités, il demeure primordial d'inclure toutes les parties prenantes, notamment les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, peuples autochtones, etc.), les communautés locales, les Organisations de la Société Civile, les institutions gouvernementales et les partenaires internationaux, dans le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi de la stratégie, afin de garantir la représentativité et la légitimité des décisions prises.

**Intégration :** Adopter une approche holistique et transversale qui intègre les dimensions de genre et de changements climatiques dans toutes les politiques, programmes et projets pertinents, afin de maximiser les synergies, de réduire les duplications et d'optimiser les résultats.

**Efficacité :** Assurer que la stratégie soit fondée sur des données probantes, des analyses contextuelles solides et des pratiques éprouvées, et qu'elle soit mise en œuvre de manière efficiente et efficiente, en utilisant les ressources disponibles de manière optimale pour obtenir des résultats tangibles et durables.

**Autonomisation :** Renforcer les capacités des femmes et des communautés vulnérables pour qu'ils puissent participer pleinement à la prise de décisions, accéder aux ressources et aux opportunités, et développer leur résilience face aux défis climatiques, afin de favoriser leur autonomisation économique, sociale et politique.

**Responsabilité :** Promouvoir la transparence, la reddition de comptes et la responsabilité à tous les niveaux de gouvernance, en veillant à ce que les acteurs concernés assument leurs responsabilités dans la mise en œuvre de la stratégie, et en mettant en place des mécanismes efficaces de suivi, d'évaluation et de gestion des risques.

**Vulnérabilité :** Prendre en compte la vulnérabilité des différentes couches de la population et notamment des effets sur les enfants (filles et garçons) aux effets différenciés des changements climatiques. Veiller à ce que les réponses fournies cadrent avec les besoins et aspirations de cette tranche d'âge, assurent leur protection et garantissent le développement du capital humain des enfants.

### 2.2 Vision

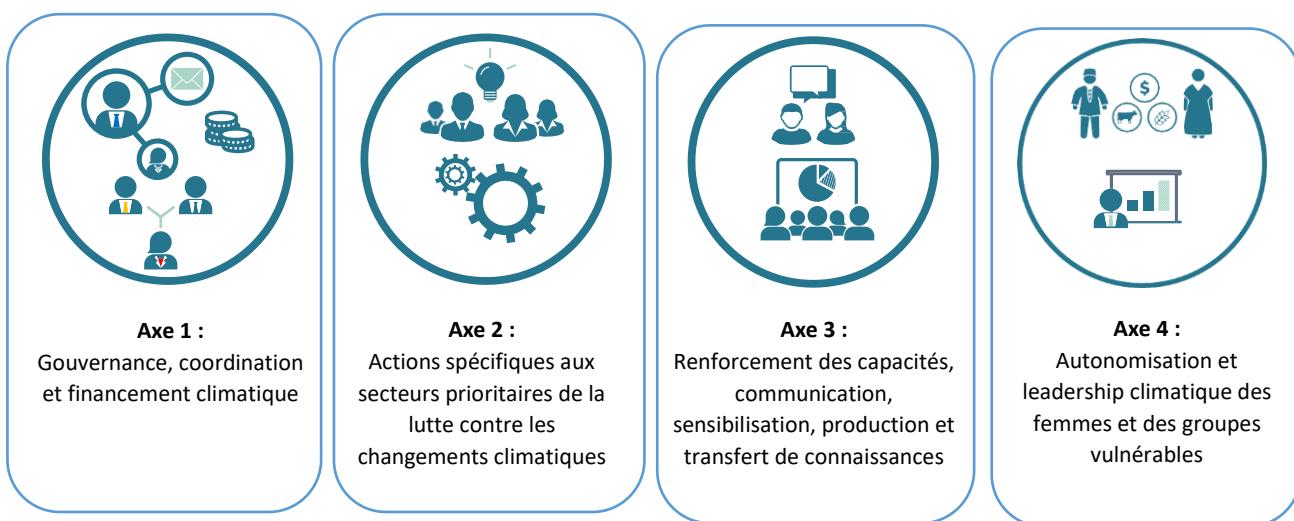
« D'ici 2030, les dimensions d'égalité de genre et d'inclusion sociale seront intégrées dans toutes les politiques, les programmes et les projets d'atténuation et d'adaptation, afin de renforcer l'inclusion, la résilience et le pouvoir d'agir des femmes et des groupes vulnérables dans un contexte de croissance à faibles émissions de carbone, en leur offrant un accès équitable à l'information, aux ressources, aux services socio-économiques de base, à l'entreprenariat et à la prise de décision ».

### 2.3 Objectifs de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques

Les Objectifs Globaux de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (SNGCC) vise à garantir une intégration efficace et équitable de la dimension de genre dans toutes les initiatives liées au climat au Tchad en impliquant activement les hommes, les femmes et les groupes vulnérables dans les efforts d'adaptation et d'atténuation, tout en contribuant à l'égalité de genre de manière durable. Les Objectifs Généraux de la mise en œuvre de la SNGCC sont déclinés comme suit :

- 1 Améliorer la gouvernance, la coordination et le financement pour garantir une intégration efficace du genre dans les initiatives de lutte contre les changements climatiques au Tchad, en surmontant les obstacles existants et en renforçant la coopération entre les différents acteurs concernés.
- 2 Intégrer de manière transversale l'approche de l'égalité de genre dans la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage des programmes et projets d'adaptation et d'atténuation dans les secteurs prioritaires, en tenant compte des besoins, vulnérabilités et capacités spécifiques des hommes et des femmes.
- 3 Sensibiliser, former et produire des connaissances sur les liens entre le genre et les changements climatiques afin d'améliorer la compréhension de l'ensemble des parties prenantes sur les impacts différenciés et les capacités variées en veillant à ce que les femmes et les groupes vulnérables bénéficient et participent activement au développement résilient et respectueux de l'environnement.
- 4 Promouvoir l'autonomisation et le leadership des femmes, des jeunes filles, des populations autochtones et d'autres groupes vulnérables dans la lutte contre les changements climatiques, en leur offrant un soutien adéquat et en créant des opportunités pour leur participation active à la conception et à la mise en œuvre de solutions durables.

### 2.4 Principaux axes stratégiques



## **Axe Stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance, de la coordination et du financement pour l'intégration du genre dans la lutte contre les changements climatiques**

La gouvernance climatique, définie comme l'ensemble des mécanismes nécessaires à la conception, à la gestion et à la mise en œuvre des politiques et des mesures pour lutter contre les changements climatiques, revêt une importance cruciale. Pour garantir que les politiques et stratégies climatiques nationales, telles que les Contributions Déterminées au niveau National (CDN), les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) et la Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (SNLCC), intègrent de manière efficace les questions de genre, il est impératif de favoriser une gouvernance participative. Cela implique une collaboration étroite entre les institutions publiques et privées, les acteurs de la société civile et les partenaires de développement, à la fois dans l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des politiques publiques.

La prise en compte du genre dans le contexte des changements climatiques est un domaine relativement nouveau au Tchad. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer la coordination entre les différentes structures et acteurs impliqués dans ces domaines. Il est également crucial de fournir un soutien et une formation adéquats aux points focaux sectoriels chargés de cette question, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle. Il convient de souligner qu'à ce jour, il n'existe pas de cadre législatif spécifique sur le genre et les changements climatiques. Aussi, il est essentiel d'intégrer systématiquement les changements climatiques et le genre dans les politiques et stratégies sectorielles conformément à l'analyse faite dans le tableau 2 de la présente stratégie.

Enfin, les obstacles à une coordination efficace entre les différents secteurs, le manque de cohérence dans les actions entreprises, les lacunes dans la mobilisation et la répartition des ressources et la faiblesse du système de suivi-évaluation constituent des défis majeurs qu'il faudrait adresser pour la mise en œuvre réussie de la stratégie genre et changements climatiques.

**Objectif 1 :** Améliorer la gouvernance, la coordination et le financement pour garantir une intégration efficace du genre dans les initiatives de lutte contre les changements climatiques au Tchad, en surmontant les obstacles existants et en renforçant la coopération entre les différents acteurs concernés.

### **Objectifs Spécifiques :**

OS 1.1 - Renforcer la coordination entre les acteurs travaillant dans le domaine du genre et de celui des changements climatiques particulièrement le MFPPE et le MEPDD.

OS 1.2 - Veiller à la prise en compte du genre dans les réformes politiques et législatives en lien avec les changements climatiques (et vice versa) au niveau sectoriel y compris dans la planification et la budgétisation du développement au niveau national et provincial.

OS 1.3 - Augmenter la part des financements pour l'adaptation et l'atténuation qui prennent en compte le genre.

OS 1.4 - Améliorer le système de suivi, évaluation et apprentissage des politiques climatiques pour qu'il réponde aux questions de genre et aux vulnérabilités.

## **Axe Stratégique 2 : Intégration du genre dans les actions sectorielles de lutte contre les changements climatiques.**

L'adaptation et l'atténuation sont des composantes essentielles dans la réponse aux défis posés par les changements climatiques. Il est impératif de veiller à ce que toutes les mesures d'adaptation et d'atténuation financées dans le pays prennent en compte les questions de genre, afin de renforcer la résilience de l'ensemble de la population. La CDN et le PNA font apparaître plusieurs secteurs prioritaires. Les consultations nationales et locales ont fait ressortir en particulier l'importance des secteurs ci-dessous, en lien avec les inégalités de genre. Ces secteurs nécessitent des actions plus accentuées en termes d'intégration du genre dans les programmes et projets.

L'agriculture, l'élevage et les ressources halieutiques (système alimentaire) : Il s'agit de favoriser des pratiques agricoles et d'élevage durables qui prennent en compte les besoins et les contributions spécifiques des femmes et des hommes dans les communautés rurales. Cela pourrait impliquer la promotion de techniques agricoles résilientes au climat, la formation des femmes aux pratiques d'élevage innovantes et le renforcement de leur accès aux marchés.

L'environnement et les forêts : Pour assurer une gestion durable des ressources forestières, il est nécessaire de garantir la participation équitable des femmes dans la gestion des forêts et la conservation de la biodiversité. Cela pourrait se traduire par la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans les secteurs de la foresterie et de l'écotourisme, ainsi que par la sensibilisation aux avantages économiques de la préservation de l'environnement.

L'énergie : L'accès à des sources d'énergie propre et durable est crucial pour le développement socio-économique des communautés. En intégrant une perspective de genre, il est possible de concevoir des programmes visant à fournir aux femmes des solutions énergétiques adaptées à leurs besoins, telles que des technologies solaires domestiques et des cuisinières améliorées, ce qui peut réduire leur charge de travail et améliorer leur santé.

L'eau et l'assainissement : Assurer un accès équitable à l'eau potable et à des installations sanitaires sûres est essentiel pour la santé et le bien-être des populations. En tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des filles en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, il est possible de concevoir des programmes visant à améliorer l'accès aux services d'eau et d'assainissement dans les communautés rurales et urbaines, dans les différents milieux de vie (écoles, formation sanitaires, place publique...) et pour les différents usages (eau pour les, eau pour l'agriculture et eau pour les animaux) ce qui peut contribuer à réduire les inégalités de genre et les risques de conflits et à renforcer la résilience aux changements climatiques et la cohésion sociale.

L'éducation et la communication : L'éducation et la sensibilisation sont des outils essentiels pour renforcer la résilience aux changements climatiques. En mettant l'accent sur l'éducation des enfants et des adultes en général et celui des femmes et des filles dans les domaines de l'agriculture durable, de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement en particulier, il est possible de renforcer leurs capacités à faire face aux impacts climatiques et à jouer un rôle actif dans la prise de décision au sein de leurs communautés.

La gestion des risques, les infrastructures et l'aménagement du territoire : Pour réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et renforcer la résilience des infrastructures, il est important d'intégrer une perspective de genre dans la planification et la mise en œuvre des mesures de prévention et de gestion des risques. Cela pourrait impliquer la consultation et la participation des femmes dans l'identification des risques et des besoins locaux, ainsi que dans la conception et la mise en œuvre de solutions adaptées.

**Objectif 2 :** Intégrer de manière transversale et inclusive, l'approche de l'égalité de genre dans la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage des programmes et projets d'adaptation et d'atténuation dans les secteurs prioritaires, en tenant compte des besoins, vulnérabilités et capacités spécifiques des hommes et des femmes.

**Objectifs spécifiques :**

OS 2.1 – Intégrer le genre dans les programmes et projets de l'Agriculture : Promouvoir une agriculture adaptée aux changements climatiques qui prend en compte les besoins et les contributions des femmes et des groupes vulnérables.

OS 2.2 – Intégrer le genre dans les programmes et projets de l'Environnement et forêts : Développer des programmes et projets de protection et de régénération de l'environnement et du couvert forestier en prenant compte des besoins et contributions des femmes et des groupes vulnérables.

OS 2.3 – Intégrer le genre dans les programmes et projets de l'Élevage : Promouvoir un élevage adapté aux changements climatiques qui prend en compte les besoins et les contributions des femmes et des groupes vulnérables.

OS 2.4 – Intégrer le genre dans les programmes et projets des Énergies Renouvelables : Promouvoir l'adoption des énergies renouvelables et autres technologies propres par les femmes et les groupes vulnérables des communautés rurales et périurbaines pour l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques au niveau des ménages et dans les institutions.

OS 2.5 – Intégrer le genre dans les programmes et projets de l'Eau et de l'Assainissement : Promouvoir un mécanisme plus efficace de gestion durable et équitable des ressources en eau pour améliorer l'accès des femmes et des groupes vulnérables, à l'eau et à l'assainissement de base, ainsi que pour soutenir le développement d'infrastructures d'eau et d'assainissement résilientes au climat.

OS 2.6 – Intégrer le genre dans les programmes et projets de l'Éducation et de la communication : Promouvoir une éducation inclusive et équitable tout au long de la vie et une communication efficace qui prend en compte les femmes, les filles et les groupes vulnérables pour une meilleure adaptation aux changements climatiques.

OS 2.7 – Intégrer le genre dans les programmes et projets des Ressources halieutiques et aquaculture : Promouvoir une pêche et une aquaculture adaptée aux changements climatiques qui prend en compte les besoins et les contributions des femmes et des groupes vulnérables.

OS 2.8 – Intégrer le genre dans les programmes et projets de Gestion des risque, Infrastructure et Aménagement du Territoire : Promouvoir la prise en compte du genre et des changements climatiques dans la gestion des risques de catastrophes, la construction des infrastructures et l'aménagement du Territoire.

**Axe stratégique 3 : Renforcement des capacités, communication, sensibilisation, production et transfert de connaissances pour une action climatique équitable et inclusive.**

Une analyse des études récentes sur le genre et le changement climatique ainsi que sur l'intégration du genre dans le processus du Plan national d'adaptation (PNA)<sup>22</sup> mettent en lumière la faible compréhension du concept de genre et de ses liens avec les changements climatiques par les décideurs, les bénéficiaires institutionnels et certaines femmes elles-mêmes (CDN, 2021). Laquelle faiblesse a été confirmée par les

---

<sup>22</sup> Réseau mondial des Plans Nationaux d'Adaptation, 2021.

enquêtes et sondages menées auprès des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du présent document. Aussi les obstacles tels que l'éducation limitée des femmes, les barrières culturelles et la faible participation des femmes aux décisions sont identifiés comme des facteurs de vulnérabilité, entravant leur capacité à s'adapter aux impacts climatiques.

L'étude réalisée par le Réseau Mondial des PNA (NAP Global Network) sur « [les connaissances, attitudes et comportements en lien avec le genre et les changements climatiques au Tchad](#) » souligne l'importance de renforcer les capacités des ministères concernés pour systématiser l'intégration du genre dans la planification climatique, assurer l'accès des femmes aux sphères décisionnelles et garantir leur autonomisation économique. Cependant, des lacunes persistent dans la compréhension détaillée des vulnérabilités liées au genre et les stratégies d'adaptation utilisées par les différentes catégories sociaux, nécessitant une analyse approfondie des interactions entre le genre, la pauvreté, la discrimination sociale et les pratiques socioculturelles dans différents contextes, afin d'assurer une planification climatique inclusive et efficace qui prend également en compte les défis sociaux, économiques et environnementaux.

Les études menées par diverses organisations internationales telles que le PNUD et ONU Femmes révèlent la complexité des relations entre les changements climatiques et l'égalité de genre au Tchad. Premièrement, ces recherches soulignent que les inégalités de genre existantes sont exacerbées par les impacts des changements climatiques, augmentant ainsi la vulnérabilité des femmes. De plus, ces inégalités limitent la capacité des populations à faire face efficacement aux conséquences des changements climatiques, compromettant ainsi les efforts d'adaptation et d'atténuation.

Ainsi, l'insuffisance de connaissances sur les effets des changements climatiques et les stratégies d'adaptation et d'atténuation, ainsi que le manque de sensibilisation et de communication efficace, sont des défis majeurs identifiés lors des consultations pour la stratégie genre et changements climatiques au Tchad.

L'intégration de l'approche genre dans les actions climatiques exige des professionnels qualifiés capables de comprendre les impacts différenciés sur les hommes et les femmes et de concevoir des projets adaptés. Il est crucial que la réponse aux changements climatiques contribue à réduire les inégalités de genre et à promouvoir l'égalité hommes-femmes, tout en répondant aux besoins des personnes vulnérables.

Il est donc nécessaire de renforcer les capacités en matière de genre et de changements climatiques, notamment en fournissant des formations et des informations sur le lien entre le genre et les changements climatiques. Ces connaissances doivent être diffusées à travers des programmes de formation, de sensibilisation et de communication, afin que les acteurs impliqués dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des projets sectoriels puissent mieux comprendre ces enjeux.

Par ailleurs, il est crucial de pallier le manque d'experts en genre et changements climatiques au Tchad. Une formation institutionnelle sur ces sujets permettra de combler cette lacune et d'intégrer efficacement l'approche genre dans les programmes et projets climatiques. Ces experts pourront ensuite fournir un soutien pratique et adapté aux besoins des différents secteurs d'activité.

Il a été noté de réelles difficultés pour la prise en compte du genre dans les stratégies de lutte contre les Changements climatiques. Ces difficultés sont liées à la méconnaissance du genre et des outils d'intégration. Cet axe vise à s'assurer que les acteurs étatiques, communautaires, associatifs et ceux du secteur privé intègrent systématiquement le genre dans leurs politiques, programmes/projets et stratégies de lutte contre les changements climatiques. Pour cela, ils seront formés ou verront leurs capacités renforcées sur les outils d'intégration et de planification qui répondent aux questions de genre.

A travers le processus de renforcement des capacités, l'institutionnalisation du genre au sein des structures spécialisées et impliquées dans la lutte contre les changements climatiques deviendra une réalité par la

formation sur les outils d'intégration du genre. Enfin, il s'agit de rendre les communautés sensibles aux implications des changements climatiques, et résilientes aux effets néfastes des Changements climatiques et des questions de genre.

**Objectif 3 :** Sensibiliser, former et produire des connaissances sur les liens entre le genre et les changements climatiques afin d'améliorer la compréhension de l'ensemble des parties prenantes sur les impacts différenciés et les capacités variées en veillant à ce que les femmes et les groupes vulnérables bénéficient et participent activement au développement résilient et respectueux de l'environnement.

**Objectifs Spécifiques :**

OS 3.1 – Identifier et évaluer les besoins de formation des acteurs institutionnels et de la société civile sur le genre et les changements climatiques et développer les contenus des formations associées.

OS 3.2 – Renforcer les capacités en genre et changements climatiques des parties prenantes impliquées dans la lutte contre les changements climatiques.

OS 3.3 - Disposer d'un vivier d'expert.e.s en genre et changements climatiques capables de soutenir l'intégration de l'approche d'égalité de genre dans les programmes, projets et politiques climatiques.

OS 3.4 – Communiquer, sensibiliser et informer les populations sur les questions de genre et de changements climatiques dans les différentes sphères d'influence en vue de favoriser la connaissance de la SNGCC par les acteurs aux niveaux national et provincial y compris leurs rôles dans la mise en œuvre du plan d'action GCC.

OS 3.5 - Développer des outils spécifiques pour l'intégration du genre dans la CDN et le PNA.

OS 3.6 - Améliorer la connaissance et la compréhension des interrelations entre les changements climatiques et le genre par des études et analyses aux niveaux national, provincial et sectoriel.

**Axe stratégique 4 : Promotion de l'autonomie et du leadership climatique des femmes et des groupes vulnérables dans un environnement sécurisé**

Malgré les progrès politiques réalisés au Tchad pour favoriser l'égalité de genre, les femmes demeurent largement marginalisées dans les processus décisionnels et d'action liés aux changements climatiques. Cette sous-représentation entrave leur capacité à contribuer efficacement à la lutte contre les effets néfastes du climat, alors même que leur implication est cruciale pour une réponse adaptée et inclusive. Cet axe stratégique vise à corriger cette lacune en promouvant une action climatique plus équitable et performante grâce au renforcement de l'autonomie et du leadership des femmes ainsi que des groupes vulnérables.

L'autonomisation des femmes revêt une importance capitale pour accroître leur résilience face aux changements climatiques. Elle implique de leur donner les moyens de contrôler leur vie et leur environnement, en les intégrant activement dans les processus de prise de décision relatifs aux actions climatiques. Cette démarche nécessite également de renforcer leur confiance en elles et de surmonter les obstacles socio-économiques et culturels qui limitent leur accès aux ressources et leur participation aux prises de décision.

Les femmes, du fait de leur position sociale et économique souvent précaire, sont particulièrement vulnérables aux conséquences des changements climatiques. De même, les groupes vulnérables, tels que les jeunes et les personnes en situation de handicap, sont également fortement touchés. Il est donc impératif d'adopter des mesures spécifiques visant à répondre à leurs besoins, en leur offrant les ressources financières,

matérielles et intellectuelles nécessaires pour faire face aux défis climatiques. Tout cela doit se faire dans un environnement sécurisé qui favorise leur autonomisation et leur pleine participation.

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de s'attaquer aux obstacles structurels qui entravent l'autonomisation des femmes et des groupes vulnérables. Cela implique de lutter contre les normes sociales discriminatoires, d'améliorer l'accès aux ressources et aux opportunités, ainsi que de favoriser leur participation active dans les processus décisionnels. De plus, il est nécessaire de renforcer leurs capacités en matière de gestion des risques climatiques, d'adaptation et d'atténuation.

En promouvant l'autonomie et le leadership des femmes et des groupes vulnérables dans la lutte contre les changements climatiques, cet axe stratégique vise à rendre l'action climatique plus inclusive et efficace. En surmontant les obstacles à leur autonomisation et en favorisant leur pleine participation, nous pourrons améliorer leurs conditions de vie et renforcer leur capacité à relever les défis posés par les changements climatiques.

**Objectif 4 :** Promouvoir l'autonomisation et le leadership des femmes, des jeunes filles, des populations autochtones et d'autres groupes vulnérables dans la lutte contre les changements climatiques, en leur offrant un soutien adéquat et en créant des opportunités pour leur participation active à la conception et à la mise en œuvre de solutions durables.

#### **Objectifs Spécifiques :**

OS 4.1 - Améliorer et renforcer la participation des jeunes, des femmes et des populations autochtones aux instances de prise de décision en lien avec les changements climatiques.

OS 4.2 - Augmenter les moyens financiers et matériels accordés aux femmes et aux groupes vulnérables pour leur permettre de se prendre en charge et de participer à la lutte contre les changements climatiques.

#### **2.5 Articulation de la stratégie genre de la Contribution Déterminée au niveau National et la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques**

Ce document présente les résultats d'une analyse approfondie du genre et de sa prise en compte dans les politiques et programmes en matière de changements climatiques au Tchad. A défaut de disposer d'une stratégie genre propre à la CDN 2021 et au 1<sup>er</sup> PNA, la présente SNGCC qui se veut exhaustive et en parfait alignement avec les priorités nationales et internationales en la matière, accompagnera la mise en œuvre de ces deux (2) documents stratégiques et facilitera la prise en compte du genre dans la rédaction des futures CDN et PNA du pays.

La présente SNGCC prend en compte à la fois l'adaptation et l'atténuation dans une perspective de genre et d'inclusion sociale. Toutes les activités à mener dans le plan d'action prendront en compte les différents secteurs et institutions prioritaires de lutte contre les changements climatiques au Tchad tel que définis dans la CDN et le PNA à l'exception des activités de l'axe stratégique 2 qui sont spécifiques à chacun desdits secteurs. Elle soutiendra la mise en œuvre des politiques et stratégies climatiques (PNA, CDN, MRV, CN, SNGCC.) ainsi que celles du genre en veillant à l'inclusion sociale ainsi qu'à l'autonomisation et au leadership climatique des femmes et des groupes vulnérables.

### 3 Plan d'Action Genre et Changements Climatiques 2025-2030

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués						
				1	2	3	4	5	6								
<b>AXE STRATÉGIQUE 1 : Gouvernance, coordination et financement climatique</b>																	
<b>Objectif Général 1 :</b> Améliorer la gouvernance, la coordination et le financement pour garantir une intégration efficace du genre dans les initiatives de lutte contre les changements climatiques au Tchad, en surmontant les obstacles existants et en renforçant la coopération entre les différents acteurs concernés.																	
OS 1.1 - Renforcer la coordination entre les acteurs travaillant dans le domaine du genre et de celui des changements climatiques	Signer un mémorandum d'entente (MoU) entre le Ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance (MFPPE) et le Ministère de l'Environnement de la Pêche et du Développement Durable (MEPDD) pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (SNGCC).	*Existence d'un MoU signé.	Rapport de la cérémonie de signature.	✓						MEPDD MFPPE	Ministère en charge du Plan et celui du budget Ministères sectorielles						
	Installer des points focaux genre et changements climatiques (PFGCC) dans chaque ministère.	*Nombre de points focaux installés.	Rapport de mise en place. Rapport de réunion. Répertoire des activités.	✓						MEPDD MFPPE	Ministères sectoriels						
	Mettre en place le Comité Technique de Suivi (CTS) de la SNGCC.	*Existence d'un CTS	Liste des membres. Rapport de mise en place. Rapport de réunion. Répertoire des activités.	✓						HCNE MEPDD MFPPE	Ministères sectoriels OSC PTF						
	Mettre en place une Structure de Coordination et de Gouvernance pour le Genre et les Changements Climatiques (SCGGCC) avec des mécanismes formels ainsi que des rôles et des mandats et des intervenants clairement définis et validés par les parties prenantes à un haut niveau pour la mise en œuvre et le S&E de la SNGCC.	*Existence d'une structure institutionnelle ayant des objectifs et un PTBA clairs.	Textes de création. Rapport de mise en place. Rapport de réunion. Répertoire des activités.	✓						HCNE CTS MEPDD MFPPE	Ministères sectoriels OSC PTF						
	Créer un réseau multi-acteurs et multisectoriel pour la coordination, le suivi, l'information, la formation, le partenariat technique et la capitalisation de la mise en œuvre de la SNGCC au niveau national, provincial et sectoriel. Cette plateforme rassemblera les PFGCC, des sectoriels, des PTF, des journalistes, des institutions de recherche et des acteurs de la société civile y compris les organisations féminines travaillant sur ces questions.	*Existence d'un réseau comprenant un répertoire des acteurs et une plateforme virtuelle d'échange en ligne	Répertoire des acteurs. Plateforme virtuelle.	✓						SCGGCC	PFGCC OSC Organisation rurales PTF Réseau multi-acteurs Recherche secteur privé						

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
OS 1.2 - Veiller à la prise en compte du genre dans les réformes politiques et législatives en lien avec les changements climatiques (et vice versa) au niveau sectoriel y compris dans la planification et la budgétisation du développement au niveau national et provincial.	Organiser des réunions annuelles du CTS où des bilans de la mise en œuvre de la SNGCC seront présentés par la SCGGCC et par chacun des secteurs prioritaires pour connaître les avancées et les défis en vue des orientations et de la prise de décisions	*Nombre de bilans annuels présentés.	Rapport du bilan annuel.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	CTS SCGGCC PFGCC	Ministères prioritaires OSC PTF Chercheur.euse.s Secteur privé
	Organiser des ateliers de : (a) Lancement de la SNGCC (b) Apprentissage (c) Echange et partage d'expériences	*Nombre et type d'ateliers	Rapports d'ateliers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SCGGCC MRPDD MFPPE	Ministères sectoriels OSC PTF
	Evaluer la mise en œuvre à mi-parcours de la SNGCC	*Existence d'un rapport d'évaluation	Rapport d'évaluation.			✓				SCGGCC	Ministères sectoriels OSC PTF
	Evaluer la mise en œuvre finale de la SNGCC	*Existence d'un rapport d'évaluation	Rapport d'évaluation.						✓	SCGGCC	Ministères sectoriels OSC PTF
	Auditer les comptes et la gestion de la SCGGCC	*Nombre d'audits réalisés *Existence des rapports d'audit.	Rapport d'audit.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SCGGCC	Ministères sectoriels OSC PTF
OS 1.2 - Veiller à la prise en compte du genre dans les réformes politiques et législatives en lien avec les changements climatiques (et vice versa) au niveau sectoriel y compris dans la planification et la budgétisation du développement au niveau national et provincial.	Faire des plaidoyers pour des réformes du cadre législatif et réglementaire en vue de l'intégration du genre et des changements climatiques dans les politiques et stratégies des secteurs prioritaires (voir tableau 2) y compris les politiques devant régir l'éducation des enfants nomades et celle permettant l'accès à la terre et au foncier pour les femmes et les groupes vulnérables.	*Nombre d'actions de plaidoyer menées. *Nombre de notes de position avec des propositions concrètes pour les décideurs. *Nombre de lois et de règlements votés. *% de femmes dans les organes décisionnels nationaux.	Rapports. Notes de position...							SCGGCC MEPDD MFPPE PTF	Assemblée Nationale ; Décideurs sur les processus de réforme.
	Intégrer les changements climatiques et le genre dans la planification et la budgétisation des politiques et stratégies sectorielles (voir tableau 2) avec un focus sur le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement) ainsi que des plans de développement au niveau national (PND) et provincial (PDP) à travers l'élaboration des lignes directrices et des plans opérationnels pour l'élaboration et/ou la révision des documents existants.	*Nombre de lignes directrices et de plans opérationnels par secteur. *Nombre de documents élaborés et révisés. *Existence de budget national, provincial et sectoriel, sensible au	Documents de planification et de budgétisation. Documents élaborés. Documents révisés.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SCGGCC MEPDD MFPPE Ministères sectoriels	Ministère en charge de la planification ; Ministère en charge du budget.

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
		Genre et aux changements climatiques.									
	Réviser les documents des politiques et stratégies genre pour intégrer les changements climatiques et celles climatiques pour intégrer le genre.	*Nombre de documents révisés.	Documents révisés.	✓	✓	✓				SCGGCC MEPDD MFPPE Ministères sectoriels	Ministère en charge de la planification ; Ministère en charge du budget.
OS 1.3 - Augmenter la part des financements et mobiliser les parties prenantes pour l'adaptation et l'atténuation qui répondent aux questions de genre	Créer des partenariats stratégiques avec les institutions locales, provinciales, nationales, sous-régionales et internationales dans chacun des secteurs prioritaires pour accompagner le développement et la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation qui répondent aux questions d'égalité de genre et des sexes en faveur des populations vulnérables y compris les peuples autochtones et les nomades.	*Nombre de plans sectoriels de mobilisation des parties prenantes.  *Existence de Plan de partenariat et de financement climatique intégrés (PNA, CDN, SNLCC CN, et SNGCC).  *Nombre de partenariats signés.  *Nombre de programmes et projets et montant des financements reçus.  *Nombre de bénéficiaires ventilés par sexe et vulnérabilité.	Plan de mobilisation des parties prenantes. Procès-verbal de MoU signé entre les partenaires. Accords de partenariat. Données de financement climatique.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD MFPPE Ministères sectoriels SCGGCC PFGCC Réseau multi-acteurs	PFGCC OSC PTF Fonds climatiques Chercheur.euse.s Secteur privé
	Développer un mécanisme intégré de mobilisation de fonds pour la mise en œuvre inclusive des politiques et stratégies climatiques (PNA, CDN, CN, SLCC et SNGCC).	*Existence d'un mécanisme intégré de mobilisation de fonds climatiques sensible au genre.	Rapport de mobilisation des fonds via les différents canaux du mécanisme.	✓	✓	✓				MEPDD SCGGCC	MFPPE Ministère en charge du budget OSC PTF
	Appuyer les processus d'accréditation des institutions publiques et privées ciblés (FSE, FNE et autres) auprès des fonds climatiques (FVC, FEM, FA, etc.)	*Nombre d'institutions nationales accréditées	Documents d'accréditation.	✓	✓	✓				MEPDD SCGGCC Réseau multi-acteurs Institutions nationales ciblées	PTF Fonds climatiques Secteur privé institutions financières Organisations accréditées sous régionales

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués	
				1	2	3	4	5	6			
OS 1.4 - Améliorer le système de suivi, évaluation et apprentissage des politiques climatiques pour qu'il réponde aux questions de genre	Intégrer l'approche genre dans le mécanisme institutionnel et opérationnel de Mesure, de Rapportage et de Vérification (MRV) pour accompagner le Suivi, Évaluation, Redevabilité et Apprentissage de la mise en œuvre du PNA, de la CDN et de la SNGCC en vue de capitaliser les connaissances y compris les savoirs traditionnels des hommes, des femmes et des groupes vulnérables qui contribuent à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques.	*Existence d'une Institution en charge des MRV avec un mécanisme équitable. *Existence d'un MoU entre l'AN-MRV et l'OPEG pour définir la forme et le mécanisme de collaboration.	Plan de suivi- évaluation. Rapport de suivi et/ou d'évaluation. Bilans annuels Base de données							MEPDD SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Ministères sectoriels PFGCC OSC	
	Développer et opérationnaliser un mécanisme unique avec une méthodologie intégrées et uniforme de collecte, analyse et diffusion des données sensibles au genre, pour le suivi, l'évaluation, la redevabilité et l'apprentissage de la mise en œuvre de la SNGCC	*Existence d'un mécanisme de suivi, évaluation et apprentissage de la SNGCC	Base de données genre et climat intégrée	✓						MEPDD INSEED SCGGCC	PTF Ministères sectoriels PFGCC OSC Secteur privé	
	Renforcer le système d'information et de gestion des changements climatiques (base de données) du MEPDD pour intégrer : (i) Le nombre d'initiatives climatiques qui répondent aux questions de genre ainsi que les montants associés. (ii) Les données désagrégées par sexe et par groupe démographique pour mieux comprendre les besoins, les défis et les contributions spécifiques des femmes, des jeunes et des populations autochtones dans la lutte contre les changements climatiques pour chaque secteur prioritaire. (iii) Une carte nationale interactive des projets, de la répartition et de l'évolution des ressources naturelles (terres, eaux, forêts, pâtures), de la démographique, de l'économie, des risques et des vulnérabilités climatiques par secteur et par province.	*Existence d'une base de données intégrées, sensible au genre.	Base de données genre et climat intégrée Lien numérique.		✓	✓	✓			MEPDD INSEED SCGGCC	PTF Ministères sectoriels PFGCC OSC Secteur privé	
<b>AXE STRATÉGIQUE 2 : Actions spécifiques aux secteurs prioritaires de la lutte contre les changements climatiques</b>												
<b>Objectif général 2 :</b> Intégrer de manière transversale l'approche de l'égalité de genre dans la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage des programmes et projets d'adaptation et d'atténuation dans les secteurs prioritaires, en tenant compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes.												

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
<b>Agriculture</b>  OS 2.1 - Promouvoir une agriculture adaptée aux changements climatiques qui prend en compte les besoins et les contributions des femmes et des groupes vulnérables.	Faciliter l'accès équitable des femmes et des groupes vulnérables aux Services Techniques et Financiers (STF), à l'information, l'innovation, la production, la transformation, la conservation, la commercialisation et le marché des produits agricoles en lien avec les changements climatiques.	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, ayant accès aux STF.  *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, recevant un soutien des services de vulgarisation agricole.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MPTA SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Organisation des producteurs Ministère en charge des finances Institutions financières
	Mener des actions auprès des organisations de producteurs, pour l'utilisation équitable des variétés de cultures améliorées, en veillant à ce que les femmes et les groupes vulnérables bénéficient également de ces ressources	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, qui utilisent les semences améliorées.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MPTA SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Organisation des producteurs Ministère en charge des finances Institutions financières
	Promouvoir auprès des organisations de producteurs, notamment les femmes et les groupes vulnérables, les pratiques agroforestières et de techniques de RNA qui favorisent la diversification des cultures, la conservation des sols et la régénération de la biodiversité.	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, qui utilisent les techniques d'agroforesterie et de RNA.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MPTA SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Organisation des producteurs Ministère en charge des finances Institutions financières
	Mettre en place des actions visant à améliorer la maîtrise de l'eau pour les cultures irriguées, en utilisant des techniques efficaces d'irrigation et d'exhaure sobres en carbone permettant d'optimiser l'utilisation des ressources hydriques tout en garantissant un accès équitable aux femmes et aux groupes vulnérables.	*% d'exécution par projet. *Nombre de systèmes d'irrigation durables installés dans les zones agricoles vulnérables aux changements climatiques.  *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, qui utilisent des systèmes d'irrigation et d'exhaure sobres en carbone	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MPTA SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Organisation des producteurs OSC Ministère en charge des finances Institutions financières Secteur privé,

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
	Promouvoir auprès des organisations de producteurs, notamment les femmes et les groupes vulnérables, la diversification des techniques de conservation de l'eau et des sols (pratiques de conservation des eaux de pluie et techniques de retenue d'eau) qui préservent la fertilité des sols et favorisent la résilience des systèmes agricoles.	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, qui utilisent les techniques de conservation de l'eau et des sols.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MPTA SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Organisation des producteurs Ministère en charge des finances et les institutions financières
<b>Environnement et forets</b>  OS 2.2 - Développer des programmes et projets de protection et de régénération de l'environnement et du couvert forestier en prenant compte des besoins et contributions des femmes et des groupes vulnérables	Mettre en place des actions visant à développer l'exploitation durable des Produits Forestiers Non Ligneux (fruits sauvages, plantes médicinales, etc.) par les femmes et les groupes vulnérables, tout en garantissant une gestion respectueuse de l'environnement.	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, engagés dans l'exploitation durable des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Faciliter la participation active des femmes et des groupes vulnérables dans les processus décisionnels des actions de protection, de gestion et de régénération forestière, visant à reconnaître et valoriser les savoir-faire et connaissances autochtones en la matière.	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, participant activement aux processus décisionnels des projets de protection et de régénération forestière.  *Superficie couvertes.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Promouvoir la mise en place et la gestion équitable des forêts communautaires, permettant aux femmes et aux groupes vulnérables de bénéficier des produits et services écosystémiques.	*% d'exécution par projet *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, impliqués dans la création et la gestion des forêts communautaires.  *Superficie couvertes	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Renforcer les mesures de protection et de conservation de la biodiversité en promouvant la gestion efficace des aires protégées prenant en compte la participation active des femmes et des groupes vulnérables à la surveillance et à la préservation des écosystèmes fragiles.	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, impliqués dans la gestion des aires protégées ;  *Superficie couvertes.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
	Encourager l'adoption de techniques de mise en défens (installation de clôtures ou de barrières naturelles), pour protéger les zones sensibles contre la dégradation et l'exploitation abusive, tout en impliquant les femmes et les groupes vulnérables dans la mise en œuvre de ces mesures de protection.	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, qui utilisent les techniques de mise en défens ; *Superficie mis en défens.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Développer des plans de gestion des feux de brousse et de forêts, impliquant les femmes et les groupes vulnérables dans la protection, la prévention et la gestion des incendies.	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, participant activement à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des feux de brousse et de forêts.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Mettre en place des actions visant la conservation des bassins versants et la restauration des écosystèmes aquatiques, prenant en compte la participation des femmes et des groupes vulnérables dans la planification, la mise en œuvre et la gestion	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, impliqués.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation CR des réunions des comités de gestion.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières
<b>Élevage</b>  OS 2.3 - Promouvoir un élevage adapté aux changements climatiques qui prend en compte les besoins et les contributions des femmes et des groupes vulnérables.	Renforcer les actions visant à améliorer les races animales adaptées aux conditions climatiques locales, en mettant l'accent sur la sélection de races résistantes aux périodes de sécheresse et aux maladies, tout en tenant compte des besoins spécifiques des éleveuses et des groupes vulnérables.	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, qui adopte des races animales améliorées.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓		MEPA SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Nomades Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Aménager des points d'eau pastoraux, facilitant ainsi l'accès à l'eau pour le bétail pendant les périodes de sécheresse, avec une attention particulière à l'inclusion des femmes et des groupes vulnérables dans la planification et la gestion de ces ressources.	*% d'exécution par projet. *Nombre de points d'eau pastoraux aménagés. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, impliqués dans la planification, la gestion et l'utilisation. * Fréquence d'accès à l'eau par semaine.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation Relevés journaliers sur la disponibilité en eau pour l'abreuvement du bétail	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPA SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Nomades Autorités locales Ministère en charge des finances et les institutions financières

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
	Améliorer la mobilité pastorale à travers la prise en compte de la gestion équitable des ressources naturelles et l'accès de tous les membres des communautés nomades aux services sociaux de base particulièrement les femmes et les groupes vulnérables y compris les intrants vétérinaires.	*% d'exécution par projet. *Existence d'un plan de structuration de la mobilité pastorale. *% d'hommes, de femmes et d'enfants par vulnérabilité, ayant accès aux services sociaux de base et aux intrants vétérinaires.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPA SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Nomades Ministères sectoriels Autorités locales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Encourager le développement de cultures fourragères adaptées aux conditions climatiques locales, offrant ainsi une alternative durable à l'alimentation du bétail pendant les périodes de pénurie de pâtures, tout en veillant à ce que les femmes bénéficient également de ces actions.	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, qui utilisent de cultures fourragères adaptées aux conditions climatiques locales.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPA SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Nomades Autorités locales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Délimiter et aménager des zones spécifiques à vocation pastorale, en tenant compte des droits fonciers des communautés locales, y compris ceux des femmes et des groupes vulnérables, afin de garantir un accès équitable aux ressources naturelles nécessaires à la pratique de l'élevage, tout en favorisant la conservation de l'environnement et la cohabitation pacifique.	*% d'exécution par projet. *Superficie des zones spécifiques à vocation pastorale. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, (nomades et sédentaires) impliqués dans la gestion durable des ressources naturelles et la cohabitation pacifique.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPA SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Nomades Autorités locales Ministère en charge des finances et les institutions financières
<b>Énergies renouvelables</b>  OS 2.4 - Promouvoir l'adoption des énergies renouvelables et autres technologies propres par les femmes et les groupes vulnérables des	Développer et mettre en œuvre des actions destinés aux femmes et aux groupes vulnérables pour accroître la disponibilité et l'accès aux équipements de cuisson efficaces et commercialement viables tel que les foyers améliorés, réduisant ainsi la dépendance au bois de feu et les émissions de gaz à effet de serre tout en créant des opportunités d'AGR	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, utilisant les foyers améliorés.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	ME SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Autorités locales Ministère en charge des finances et les institutions financières

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
communautés rurales et périurbaines pour l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques au niveau des ménages et dans les institutions	Prendre des mesures incitatives pour amener les communautés rurales à adopter des solutions d'énergie solaire (lampes solaires, cuiseurs solaires, systèmes solaires) pour les ménages et la chaîne de valeur agrosylvopastorale et halieutique, offrant ainsi une source d'énergie propre et durable pour les femmes et les groupes vulnérables	*% d'exécution par projet *% de ménages ruraux bénéficiant des solutions d'énergie solaire pour leurs activités, ventilé par sexe et groupe vulnérable	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	ME SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Autorités locales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Mettre en place des actions pour accroître l'accèsibilité et l'utilisation du gaz butane comme alternative propre et pratique aux combustibles traditionnels (bois et charbon de bois) pour les femmes et les groupes vulnérables des communautés rurales.	*% d'exécution par projet. *% de ménages ruraux ayant adopté le gaz butane comme alternative aux combustibles traditionnels, ventilé par sexe et groupe vulnérable.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	ME SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Autorités locales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Mettre en place des actions pour répondre aux besoins énergétiques spécifiques des femmes et des groupes vulnérables des communautés rurales en facilitant l'installation de petites éoliennes dans les zones propices à l'utilisation de cette énergie pour les ménages et les productions agrosylvopastorale et halieutique.	*% d'exécution par projet *Nombre de petites éoliennes installées. *% de ménages ruraux bénéficiant de l'électricité générée par les petites éoliennes, ventilé par sexe et groupe vulnérable.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	ME SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Autorités locales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Encourager la mise en place de systèmes de production de biogaz à petite échelle, notamment dans les communautés rurales où l'élevage est pratiqué, en fournissant une formation et un soutien technique pour la construction et la gestion de biodigesteurs, offrant ainsi une source d'énergie renouvelable à partir des déchets organiques.	*% d'exécution par projet. *Nombre de biodigesteurs installés et fonctionnels *% de ménages ruraux bénéficiant du biogaz, ventilé par sexe et groupe vulnérable.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	ME SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Autorités locales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Favoriser l'adoption des énergies renouvelables et des minicentrales solaires autonomes pour l'électrification des zones rurales et péri-urbaines à travers des actions de déploiement de solutions énergétiques mixtes (solaire, éolienne et hydroélectrique) ciblant particulièrement des communautés marginalisées et des zones à faible revenu.	*% d'exécution par projet. *% de ménages ruraux et périurbains bénéficiant d'un accès à une source d'énergie renouvelable, ventilé par sexe et groupe vulnérable.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	ME SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Autorités locales Ministère en charge des finances et les institutions financières

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
<b>Eau et assainissement</b>  OS 2.5 - Promouvoir un mécanisme plus efficace de gestion durable et équitable des ressources en eau pour améliorer l'accès des femmes et des groupes vulnérables, à l'eau et à l'assainissement de base, ainsi que pour soutenir le développement d'infrastructures d'eau et d'assainissement résilients au climat.	Réaliser des actions visant l'installation et la gestion participative et inclusive des ouvrages d'approvisionnement en eau potables (forages, réseau d'eau, etc.), résilient aux changements climatiques et respectueux de l'environnement en tenant compte des femmes et des groupes vulnérables.	*% d'exécution par projet. *% de la population ayant accès à une source d'eau potable selon le niveau de services, ventilé par sexe et par groupe vulnérable. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, impliqués dans la gestion	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEA SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Autorités locales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Mettre en place des actions d'aménagement des mares et des barrages adaptés pour la conservation de l'eau, en particulier dans les zones rurales où les ressources en eau sont limitées, afin de garantir un approvisionnement en eau adéquat tout au long de l'année.	*% d'exécution par projet. *Nombre de mares et de barrages construits, *% de ménages ruraux qui bénéficient des aménagements pour leurs activités, ventilé par sexe et groupe vulnérable.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEA SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Autorités locales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Mettre en place un mécanisme national et fonctionnel de suivi des ressources en eau souterraine	*Existence d'un mécanisme fonctionnel	Plan de suivi- évaluation. Rapport de suivi et/ou d'évaluation. Bilans annuels Bse de données	✓	✓	✓					
	Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement et l'accès aux infrastructures d'assainissement résilient aux changements climatiques à travers des actions qui prennent en compte les femmes et les groupes vulnérables	*% d'exécution par projet. *% de ménages ruraux ayant adopté de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement, ventilé par sexe, et groupe vulnérable. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, impliqués dans la gestion des déchets. *% de la population pratiquant la défécation a l'air libre, ventilé par sexe, et groupe vulnérable.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation Rapport JMP Rapport EDS/MICS	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEA SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Autorités locales Ministère en charge des finances et les institutions financières

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
		*% de la population ayant accès aux services d'assainissement sécurisé, ventilé par sexe, et groupe vulnérable.									
	Réaliser des actions visant à installer des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux de pluie pour réduire la contamination de l'eau et minimiser les risques sanitaires, en mettant l'accent sur les technologies durables et écologiques adaptées aux conditions locales, prenant en compte le besoin des femmes et des groupes vulnérables.	*% d'exécution par projet *Km de linéaires ruraux et urbain, construits pour la gestion des eaux usées et de pluies.  *% de ménages qui bénéficient des systèmes de collecte et traitement des eaux usées et des eaux de pluie, ventilé par sexe et groupe vulnérable.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEA SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Autorités locales Ministère en charge des finances et les institutions financières
<b>Éducation et Communication</b>  OS 2.6 - Promouvoir une éducation inclusive et équitable tout au long de la vie et une communication efficace qui prend en compte les femmes, les filles et les groupes vulnérables pour une meilleure adaptation aux changements climatiques.	Faciliter l'accès équitable à l'éducation en mettant en place des programmes de soutien à la scolarisation et de maintien à l'école, en priorité pour les filles des communautés rurales et les groupes vulnérables dont les autochtones et les nomades.	*% d'exécution par projet. *% de scolarisation et de maintien à l'école, des filles issues des communautés rurales et des groupes vulnérables dont les autochtones et les nomades.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MENPC SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Encourager la création et la promotion de clubs environnementaux dans les écoles primaires, secondaires et universitaires afin d'impliquer activement les élèves et les étudiants dans des initiatives éducatives et des projets pratiques liés à l'adaptation aux changements climatiques.	*% d'exécution par projet. *Nombre d'établissements scolaires disposant de Clubs Environnementaux *Nombre de membres, ventilé par sexe et groupe vulnérable.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MENPC MESRSI SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
	Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication du Plan National d'Adaptation (PNA) en ciblant les adultes, les jeunes, les enfants, les femmes, les nomades, les peuples autochtones et les autres groupes vulnérables.	*Existence d'une stratégie de communication du PNA, sensible au genre. *Nombre de personnes sensibilisées, ventilé par sexe et groupe vulnérable.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD MC SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Mettre en place des programmes d'alphabétisation écologique fonctionnelle spécialement conçus pour les adultes particulièrement les femmes et les groupes vulnérables afin d'intégrer les changements climatiques dans leurs activités	*% d'exécution par projet *% de participation et de rétention des adultes, dans les programmes d'alphabétisation écologique fonctionnelle, ventilé par sexe et groupe vulnérable.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MENPC SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Intégrer des modules sur le genre et les Changements Climatiques dans les programmes d'enseignement formel à tous les niveaux, afin d'assurer que les enfants et les jeunes acquièrent une compréhension approfondie des défis climatiques différenciés et des solutions possibles.	*% d'exécution par projet. *Existence de notions en Genre et Changements climatiques dans les Curricula.	Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓				MENPC SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Adapter les calendriers scolaires pour prendre en compte les événements climatiques extrêmes et les saisons agricoles, afin de garantir une continuité dans l'éducation malgré les perturbations liées au climat.	*% d'exécution par projet. *% d'élèves ayant suivi régulièrement les cours malgré les événements climatiques extrêmes et les saisons agricoles, grâce à l'adaptation des calendriers scolaires.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓				MENPC SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Diffuser largement des livres, guides de formation et autres supports éducatifs sur l'adaptation aux changements climatiques, en veillant à ce qu'ils soient accessibles à tous les segments de la population et dans les langues locales pour assurer une compréhension et une appropriation maximales.	*% d'exécution par projet. *Nombre de supports éducatifs diffusés dans les communautés. *% d'hommes, de femmes et d'enfants par vulnérabilité, ayant accès aux supports éducatifs	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MENPC MEPDD SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
	Mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et de formation sur les changements climatiques et les stratégies d'adaptation, en mettant l'accent sur l'inclusion des femmes et des groupes vulnérables.	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, participant aux programmes de sensibilisation et de formation sur les changements climatiques.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
<b>Ressources halieutiques et Aquaculture</b>  OS 2.7 - Promouvoir une pêche et une aquaculture adaptée aux changements climatiques qui prend en compte les besoins et les contributions des femmes et des groupes vulnérables.	Promouvoir les activités de pêche dans les communautés riveraines des cours d'eau et des lacs, pour offrir aux populations, particulièrement les femmes et les groupes vulnérables, une source de nourriture et de revenu plus fiable.	*% d'exécution par projet. *% d'augmentation de la production de poissons dans les communautés bénéficiaires. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, qui vivent des activités de pêche.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Fournir aux pêcheurs et aux pêcheuses, des engins et des équipements de pêche adaptés aux conditions locales et aux variations climatiques, ce qui pourrait augmenter les rendements de la pêche et renforcer la sécurité alimentaire.	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, qui ont accès aux engins et équipements de pêche adaptés	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Mettre en œuvre des programmes d'empoissonnement ciblés dans les barrages et les bassins de rétention pour augmenter la disponibilité des ressources halieutiques et diversifier les sources de protéines dans les communautés.	*% d'exécution par projet. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, qui bénéficient des programmes d'empoissonnement ciblés des barrages et des bassins de rétention.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières
	Encourager le développement de la pisciculture, en particulier dans les communautés éloignées des zones de pêche naturelle, offrant ainsi une alternative durable à la pêche traditionnelle et une source de revenus supplémentaire pour les femmes et les groupes vulnérables.	*% d'exécution par projet. *Nombre d'étangs de pisciculture créés *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, impliqués dans la gestion et l'exploitation des étangs	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
	Promouvoir la culture de la spiruline dans des environnements contrôlés (étangs, bassins, etc.), offrant ainsi une solution nutritionnelle innovante et durable pour les communautés locales particulièrement les femmes et les groupes vulnérables engagés dans son exploitation.	*% d'exécution par projet. *Quantité de spiruline produite dans des environnements contrôlés par an.  *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, impliqués dans l'exploitation de la spiruline	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère en charge des finances et les institutions financières
<b>Gestion de risque, Infrastructure et Aménagement du Territoire</b>  OS 2.8 - Promouvoir la prise en compte du genre et des changements climatiques dans la gestion des risques de catastrophes, la construction des infrastructures et l'aménagement du Territoire.	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des risques climatiques et risque des catastrophes à l'échelle nationale provinciale et locale, en tenant compte des spécificités régionales et des besoins différenciés des hommes, des femmes et des groupes vulnérables.	*% d'exécution par projet. *Nombre de plans de gestion des risques climatiques et des catastrophes élaborés et mis en œuvre à l'échelle nationale, provinciale et locale.	Plan de gestion des risques Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MATHU SMHN SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministères sectoriels
	Créer un observatoire de prévention et de gestion des risques et catastrophes naturels dans le cadre de l'opérationnaliser du dispositif national de <i>African Risk Capacity</i> (ARC)	*% d'exécution par projet. *Existence d'un observatoire de prévention et de gestion des risques et catastrophes naturels	Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓				MATHU SMHN SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministères sectoriels Membres de ARC
	Élaborer des plans d'urgence adaptées à chaque zone à risque de catastrophes climatiques (inondations, sécheresses, vents violents, etc.)	*% de zones à risque de catastrophes climatiques disposant de plans d'urgence adaptés	Plan d'intervention d'urgence Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MASSNAH MATHU SMHN SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales Ministère sectoriels
	Développer et mettre en œuvre des plans d'aménagement du territoire qui intègre la gestion équitable et participative des risques climatiques, en impliquant les communautés notamment les femmes et les groupes vulnérables dans le processus de planification et de prise de décision.	*% d'exécution par projet. *Nombre de plans intégrant la gestion équitable et participative des risques climatiques, développés et mis en œuvre.  *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité,	Plans d'aménagement Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MATHU SMHN SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales MFB Institutions financières

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
		dans les comités de planification et de prise de décision pour l'aménagement du territoire.									
		*% d'exécution par projet. *Existence d'instruments réglementaires. *Nombre de zones à risque identifiées et zonées conformément au cadre réglementaire intégré. *Nombre d'infrastructures résilients construites selon les normes et codes établis. *% d'hommes et de femmes par vulnérabilité, qui bénéficient des programmes de réinstallation	Documents de réglementation Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MATHU MASSNAH SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales MFB Institutions financières
		Mettre en place des systèmes de vigilance climatique et des mécanismes d'alerte précoce sensible au genre, pour fournir équitablement aux communautés des informations en temps réel, prenant en compte les savoirs locaux et répondant aux besoins de tous et toutes avec des messages compréhensibles et utiles pour tous et toutes, sur les risques imminents et les mesures préventives.	*% d'exécution par projet. *% de couverture et d'utilisation des systèmes de vigilance climatique et d'alerte précoce par les communautés, ventilé par sexe et par groupe vulnérable.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	MATHU MPTA SMHN SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Autorités locales Chefs traditionnels et religieux Organisation des producteurs Communautés rurales Ministère en charge des finances

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués	
				1	2	3	4	5	6			
	Promouvoir le développement de produits d'assurance climatique adaptés aux besoins des communautés agricoles et pastorales, pour les aider à faire face aux pertes liées aux événements climatiques extrêmes.	*Existence de produits d'assurance climatique. *% de souscription aux produits d'assurance climatique par les communautés agricoles et pastorales, ventilé par sexe et par groupe vulnérable.	Liste des bénéficiaires Rapports d'activité. Rapports d'évaluation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MPTA MEPA SCGGCC Réseau multi-acteurs	PTF Communautés rurales MFB Institutions financières	
<b>AXE STRATÉGIQUE 3 : Renforcement des capacités, communication, sensibilisation, production et transfert de connaissances pour une action climatique équitable et inclusive.</b>												
<b>Objectif Général 3 :</b> Sensibiliser, former et produire des connaissances sur les liens entre le genre et les changements climatiques afin d'améliorer la compréhension de l'ensemble des parties prenantes sur les impacts différenciés et les capacités variées en veillant à ce que les femmes et les groupes vulnérables bénéficient et participent activement au développement résilient et respectueux de l'environnement.												
OS 3.1 - Identifier et évaluer les besoins de formation des acteurs institutionnels et de la société civile sur le genre et les changements climatiques et développer les contenus des formations associées	Évaluer les connaissances et compétences sur le genre et les Changements Climatiques pour développer un plan de formation des acteurs institutionnels au niveau central et déconcentré.	*Nombre d'institutions évaluées. *Nombre d'acteurs désagrégié par sexe et groupe vulnérable évalués	Rapport d'évaluation.	✓			✓			MEPDD MFPE SCGGCC	Ministères sectoriels OSC Organisation rurales PTF	
	Développer un plan national de renforcement des capacités en matière de changements climatiques qui intègre les questions liées au genre et à la différenciation, afin d'améliorer le savoir-faire technique des ministères sectoriels ainsi que des institutions publiques de planification et de financement aux niveaux national et provincial.	*Existence de programmes de formation sensible au genre.	Plan de formation. Modules de formation.	✓			✓			MEPDD MFPE SCGGCC	Ministères sectoriels OSC Organisation rurales PTF	

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
OS 3.2 - Renforcer les capacités en genre et changements climatiques des parties prenantes impliquées dans la lutte contre les changements climatiques	Former les acteurs sectoriels et la société civile au niveau central sur : (i) Le lien entre genre et changements climatiques et les actions individuelles et collectives pouvant être entreprises au niveau national pour s'adaptation et atténuer les GES. (ii) L'intégration du genre et des changements climatiques dans les politiques sectorielles, la planification et la budgétisation au niveau national et provincial. (iii) La production d'information pour la réalisation d'analyses de genre qui permet de mettre en œuvre des actions en lien avec les changements climatiques. (iv) La production des données de suivi et de mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles climatiques (CDN, PNA, MRV, SNGCC) sensible au genre, en particulier les indicateurs sexospécifiques. (v) La réduction des risques de catastrophes en lien avec le genre et les changements climatiques. (vi) Évaluation des dangers, des vulnérabilités et des risques climatiques et non climatique. (vii) Évaluation financière des impacts du climat et des risques de catastrophe (PDNA) pour les pertes et les dommages. (viii) Définition et chiffrage des options d'adaptation	*Nombre de formation. *Nombre de personnes formées, ventilé par institution, zone, sexe et groupe vulnérable.	Liste des participants. Évaluation pré et post formation. Rapports de formation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD MFPE SCGGCC	Ministères sectoriels OSC Organisation rurales PTF Expert.e.s (PFGCC, OSC, secteur privé, recherche, etc.) Réseau multi-acteurs
	Former les organisations rurales et les acteurs sectoriels déconcentrés sur : (i) Le lien entre genre et changements climatiques et les actions individuelles et collectives pouvant être entreprises pour s'adaptation et atténuer les GES. (ii) La maintenance et la gestion des panneaux solaires photovoltaïques et des autres technologies d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie. (iii) La cogestion durable des ressources naturelles (terre, eau, forets, etc.) pour une meilleure adaptation aux effets des changements climatiques. (iv) Les pratiques de gestion durable et intégrée des déchets agricoles, pastorales et ménagers. (v) L'adoption des concepts et des modèles de	*Nombre de formation. *Nombre de personnes formées, vétillé par institution, zone, sexe et groupe vulnérable.	Liste des participants. Évaluation pré et post formation. Rapports de formation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD MFPE SCGGCC Réseau multi-acteurs	Ministères sectoriels OSC Organisation rurales PTF Expert.e.s (PFGCC, OSC, secteur privé, recherche, etc.) Réseau multi-acteurs

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
	construction écologique / faible en carbone / résiliente. (vi) L'agro- business féminin résilient et/ou faible en carbone. (vii) Le leadership et de la confiance en soi des femmes dans l'action climatique.										
OS 3.3 - Disposer d'un vivier d'expert.e.s en genre et changements climatiques capables de soutenir l'intégration de l'approche genre dans les programmes, projets et politiques climatiques	Former des expert.e.s en genre et changements climatiques sur les techniques de formation et d'évaluation des besoins en formation.	*Nombre de formation. *Nombre d'experts formées, ventilé par sexe et groupe vulnérable.	Liste des participants. Évaluation pré et post formation Rapport de formation.	✓						MEPDD MFPE SCGGCC	PTF Expert.e.s (PFGCC, OSC, secteur privé, recherche, etc.) Réseau multi-acteurs
	Créer un vivier d'expert.e.s en genre et changements climatiques et les accompagner pour organiser plusieurs formations à leur tour.	*Répertoire des experts en genre et changements climatiques.  *Nombre de personnes formées par les expert.e.s, ventilé par sexe et groupe vulnérable.  *Nombre de projets/programmes ayant fait appel à un.e expert.e en genre et changements climatiques.	Liste des participants formés par les experts. Rapport de formation. Évaluation pré et post formation Document des projets et programmes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD MFPE SCGGCC	PTF Expert.e.s (PFGCC, OSC, secteur privé, recherche, etc.) Réseau multi-acteurs

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
OS 3.4 - Communiquer, sensibiliser et informer les populations sur les questions de genre et de changements climatiques dans les différentes sphères d'influence en vue de favoriser la connaissance de la SNGCC par les acteurs aux niveaux national et provincial y compris leurs rôles dans la mise en œuvre du plan d'action	Mener des campagnes de sensibilisation, communication et information des décideurs, leaders religieux et acteurs communautaires sur : (i) Les changements d'attitudes et de comportements en genre et changements climatiques. (ii) Les politiques, lois et stratégies sectorielles sensibles au genre et aux changements climatiques en milieux urbains et ruraux. (iii) La prévention et la gestion des risques climatiques ainsi que les mesures d'adaptation et les actions à prendre en cas d'urgence et de catastrophes. (iv) Les Violences Basées sur le Genre (VBG) en lien avec les changements climatiques. (v) La lutte contre les normes sociales négatives qui limitent la participation et le leadership des femmes, des jeunes filles et d'autres groupes vulnérables dans les initiatives liées aux changements climatiques. (vi) L'égalité des sexes et les droits acquis des femmes et des jeunes filles dans les secteurs prioritaires. (vii) Les impacts différenciés des changements climatiques sur le genre et les mesures d'adaptation et d'atténuation, proposées. (viii) La promotion des énergies renouvelables et le potentiel d'emploi dans le secteur. (ix) La promotion de l'utilisation des foyers améliorés performants, des fours solaires et des lampes à basse consommation.	*Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées. *Plans de sensibilisation. *Nombre de personnes, d'institutions et de ménages, ventilés par sexe et groupe vulnérable.	Rapport d'activité.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD MFPPE Ministères sectoriels SCGGCC	PFGCC OSC Organisation rurales PTF Réseau multi-acteurs
	Élaborer des messages clés (culturellement adaptées) pour les campagnes de sensibilisation et développer des supports éducatifs en genre et en changements climatiques (cartes et manuels) pour des populations spécifiquement vulnérables.	*Nombre de supports produits. *Nombre d'OSC et acteurs locaux ayant reçu les supports, ventilé par sexe et groupe vulnérable. *Disponibilité de la campagne dans différentes langues locales.	Les supports de communication Rapport d'activité.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SCGGCC	PFGCC OSC Organisation rurales PTF Réseau multi-acteurs

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
	Organiser des débats et groupes d'échanges sur la stratégie genre et changements climatiques au niveau national et provincial pour partager les expériences, les résultats ainsi que les leçons apprises	*Nombre d'activités organisées. *Nombre de participants, ventilé par sexe et groupe vulnérable.	Rapport d'activités. Liste des participants	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SCGGCC Réseau multi-acteurs	Ministères sectoriels ONG et OSC PTF Expert.e.s en genre et changements climatiques.
	Organiser des séminaires de sensibilisation et de formations sur les changements climatiques et la participation citoyenne pour les jeunes, les femmes et les populations autochtones.	*Nombre d'activités organisées. *Nombre de participants, ventilé par sexe et groupe vulnérable.	Rapport d'activités. Liste des participants	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SCGGCC Réseau multi-acteurs	Ministères sectoriels ONG et OSC PTF Expert.e.s en genre et changements climatiques.
OS 3.5 - Développer des outils spécifiques pour l'intégration du genre et des changements climatiques.	Concevoir et diffuser une boîte à outils pour les secteurs prioritaires, les ONG et les OSC afin d'intégrer les changements climatiques et le genre dans les politiques, les programmes et les projets y compris ceux de résolution des conflits/consolidation de la paix en se basant sur les meilleures pratiques émergentes.	*Existence d'une boîte à outils. *Connaissance de la boîte à outils par les acteurs CDN/PNA.	Boîte à outils. Sondage auprès des parties prenantes.	✓	✓	✓				SCGGCC Réseau multi-acteurs	Ministères sectoriels ONG et OSC PTF Expert.e.s en genre et changements climatiques.
	Développer et diffuser une méthodologie pour l'analyse de genre à intégrer dans les méthodologies pour l'évaluation des risques et de vulnérabilité des différents secteurs, proposée dans le cadre du processus PNA.	*Existence d'une méthodologie (intégrer éventuellement à la boîte à outils ci-dessus).	Document de méthodologie. Sondage auprès des parties prenantes pour connaître le niveau de connaissances.	✓	✓	✓				SCGGCC Réseau multi-acteurs	Ministères sectoriels ONG et OSC PTF Expert.e.s en genre et changements climatiques.
OS 3.6 - Améliorer la connaissance et la compréhension des interrelations entre les changements climatiques et le genre par des études et analyses aux niveaux national, provincial et sectoriel.	Mener des études approfondies pour mieux comprendre les obstacles, les contributions, les besoins, les risques, la vulnérabilité et les impacts différenciés des changements climatiques par sexe et groupe vulnérable, au niveau sectoriel, national, provincial et local. Ces études appuieront la mise à jour/conception des politiques et stratégies climatiques (PNA, CDN et SNGCC) ainsi que des plans de développement (PND, PDP) pour renforcer les actions d'adaptation et d'atténuation au Tchad.	*Nombre et thèmes des études réalisées par secteur. *Existence de fiches et de notes d'orientation politique.	Rapports des missions de terrain. Rapport d'études	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD MFPPE Ministères sectoriels SCGGCC INSEED	PTF ONG et OSC Expert.e.s en genre et changements climatiques. MESRI
	Établir des partenariats entre les Institutions de recherche/Universités et les ministères sectoriels pour développer des recherches conjointes sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre.	*Nombre de partenariat et sujets de recherche par secteur	Document de partenariat entre les Institutions de recherche/Universités et les ministères sectoriels	✓	✓					MEPDD MFPPE Ministères sectoriels	MESRI Institutions de recherche.

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
	Faire des recensements des hommes, femmes et groupes vulnérables intervenant dans la production, la transformation et la commercialisation agrosylvopastorale et halieutique afin de mieux gérer les impacts des changements climatiques sur leurs activités.	*Nombre de recensement. *% de personnes recensées, ventilé par sexe et groupe vulnérable.	Documents/rapports de recensement. Base de données.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD MFPPE Ministères sectoriels SCGGCC INSEED	PTF ONG et OSC Expert.e.s en genre et changements climatiques. MESRI
	Évaluer le niveau d'intégration du genre et des changements climatiques dans la conception et la mise en œuvre des politiques sectorielles pour éclairer les décideurs des réformes légales et réglementaires.	*Nombre d'évaluation des politiques sectorielles	Rapport dévaluation du niveau d'intégration du genre et des changements climatiques dans les politiques sectorielles	✓	✓	✓	✓			MEPDD MFPPE Ministères sectoriels SCGGCC	PTF ONG et OSC Expert.e.s en genre et changements climatiques. MESRI
	Évaluer les coûts socio-économiques des changements climatiques au niveau sectoriel, national et provincial pour éclairer la planification et la budgétisation sensible au genre.	*Nombre d'évaluation des coûts sectorielles.	Rapport d'évaluation	✓	✓	✓	✓			MEPDD MFPPE Ministères sectoriels SCGGCC	PTF ONG et OSC Expert.e.s en genre et changements climatiques. MESRI
	Identifier et cartographier les zones à risque de catastrophes climatiques telles que les inondations et les sécheresses, puis élaborer des stratégies de gestion adaptées pour chaque zone.	*Nombre de zones à risque cartographiées. *Nombre de plan de gestion de risques associés	Rapport de cartographie Cartes (physique et interactive) des zones à risque de catastrophes naturelles liées au Climat.	✓	✓	✓	✓			MEPDD MFPPE MATHU SCGGCC	PTF SMHN ONG et OSC Expert.e.s en GCC. MESRI
	Identifier et cartographier les opportunités d'emplois verts dans chaque secteur prioritaire pour orienter les politiques, les programmes et les projets sensibles au genre.	*Nombre de cartographies des opportunités d'emplois verts, réalisées	Rapport de cartographie. Cartes (physique et interactive) des opportunités d'emplois verts.	✓	✓	✓	✓			MEPDD MFPPE Ministères sectoriels SCGGCC	PTF ONG et OSC Expert.e.s en genre et changements climatiques. MESRI
	Réaliser des études et des recherches sur les besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des peuples autochtones en termes d'aménagements territoriaux et habitats résilients et faibles en carbone pour éclairer les décideurs.	*Nombre d'études et de recherches réalisées.	Rapports des missions de terrain. Rapport d'études et de recherches en termes d'aménagements territoriaux et habitats résilients et faibles en carbone.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MATHU MEPDD MFPPE	PTF ONG et OSC Expert.e.s en genre et changements climatiques. MESRI

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués	
				1	2	3	4	5	6			
	Convertir les résultats des études et des recherches scientifiques en notes d'orientation politique pour les décideurs et en fiches d'apprentissage pour les populations, facilitant ainsi la prise de décisions informées.	*Nombre de notes d'orientation politique et des fiches pour chaque étude et recherche scientifique.	Notes d'orientation politique et des fiches pour chaque étude et recherche scientifique.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD MFPPE Ministères sectoriels SCGGCC	PTF ONG et OSC Expert.e.s en genre et changements climatiques. MESRI	
<b>AXE STRATÉGIQUE 4 : Autonomisation et leadership climatique des femmes et des groupes vulnérables dans un environnement sécurisé (protection sociale)</b>												
<b>Objectif Général 4 :</b> Promouvoir l'autonomisation et le leadership des femmes, des jeunes filles, des populations autochtones et d'autres groupes vulnérables dans la lutte contre les changements climatiques, en leur offrant un soutien adéquat et en créant des opportunités pour leur participation active à la conception et à la mise en œuvre de solutions durables.												
OS 4.1 - Améliorer et renforcer la participation des femmes et des groupes vulnérables aux instances de prise de décision en lien avec les changements climatiques.	Promouvoir la participation des femmes et des groupes vulnérables dans le développement rural et la cogestion des ressources naturelles (terre, eau, forêts, pâturages, etc.) pour une meilleure adaptation aux effets des changements climatiques et le règlement des conflits liés aux ressources, particulièrement ceux liés au cheptel transhumant.	*Nombre de comités sectoriels de prise de décisions, de suivi et de cogestion des ressources naturelles et des conflits, ventilé par sexe et groupe vulnérable.  *Nombre d'organisations travaillant dans les filières agrosylvopastorales et halieutiques, ventilé par sexe et groupe vulnérable.  *Nombre de comités et d'organisations ayant au moins 30 % de femmes. *Nombre de comités et d'organisations gérés par des femmes.  *Nombre de programmes et projets ayant promu la cogestion des ressources naturelles et les filières agrosylvopastorales et halieutiques.	Liste des membres des comités  Rapport d'activité.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD MFPPE Ministères sectoriels SCGGCC	PTF ONG OSC Autorité rurales	
	Promouvoir la participation et le leadership des femmes et des groupes vulnérables dans la gouvernance de chaque secteur prioritaire au niveau politique et stratégique.	*Plan de promotion fixant des quotas (ex. 30% de femmes).  *% de femmes et groupes vulnérables dans les	Effectif des employés publiques dans les secteurs prioritaires  Rapport d'activité.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD MFPPE Ministères sectoriels SCGGCC	MFPECS	

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Années d'exécution						Responsables	Acteurs impliqués
				1	2	3	4	5	6		
		instances dirigeantes des secteurs prioritaires.									
OS 4.2 - Augmenter les moyens financiers et matériels accordés aux femmes et aux groupes vulnérables pour leur permettre de se prendre en charge et de participer à la lutte contre les changements climatiques	Mettre en place des filets sociaux à travers des programmes/projets de protection sociale qui fourniront un soutien financier (crédit, subventions et/ou bourses d'études) et matériel aux organisations des femmes et des groupes vulnérables, pour renforcer leur autonomie et leurs capacités d'adaptation aux effets des changements climatiques en particulier durant les périodes de crises climatiques et environnementales.	*Nombre et cout des programmes et projets de protection sociale. *% de femmes et groupes vulnérables ayant reçu un appui financier et matériel.	Document de programme et projet. Rapport d'activité.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD MFPPE Ministères sectoriels SCGGCC	MFPMM MCI PTF ONG OSC Autorité rurales
	Faciliter l'accès des femmes et des groupes vulnérables à la terre et à l'octroi des titres fonciers en mettant en place des programmes et des projets visant à garantir la sécurité foncière et à réduire les obstacles juridiques et sociaux à la propriété foncière pour ces groupes.	*Nombre et cout des programmes et projets. *% de femmes et groupes vulnérables ayant reçu des titres fonciers.	Titres fonciers reçus. Document de programme et projet. Rapport d'activité.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD MFPPE MATHU SCGGCC	MFPMM MCI PTF ONG OSC Autorité rurales
	Développer l'entrepreneuriat vert à travers la création de chaînes de valeur résilientes, faible en carbone, durables et inclusive dans les communautés rurales. Cette initiative offre des opportunités d'emploi aux femmes et aux groupes vulnérables dans les secteurs agrosylvopastoral et halieutique, la gestion des déchets, les énergies renouvelables, et la promotion des dispositifs d'économie d'énergie pour les ménages et la production, tout en favorisant la durabilité des ressources naturelles.	*Nombre et cout des programmes et projets. *Nombre d'entreprises vertes créées et/ou appuyées, ventilé par sexe et groupe vulnérable employés.	Documents de création d'entreprise. Document de programme et projet. Rapport d'activité.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD MFPPE Ministères sectoriels SCGGCC	MFPMM MCI PTF ONG OSC Autorité rurales
	Créer une plateforme virtuelle de commercialisation des produits issus de la production et de la transformation agrosylvopastorale et halieutique par les femmes et les groupes vulnérables travaillant dans les secteurs prioritaires	*Existence d'une plateforme virtuelle de commercialisation	Plateforme virtuelle de commercialisation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	MEPDD MFPPE MCI Ministères sectoriels SCGGCC	PTF ONG OSC Communautés rurales

PS : Parmi l'ensemble des activités intégrées dans le plan d'action 2025-2030, les acteurs impliqués devraient identifier et budgétiser les actions prioritaires (à court terme) à l'occasion d'un atelier final de validation technique de la SNGCC, afin de faciliter la recherche de financements. Une validation politique de haut niveau en conseil de ministre sera également prévue.

## **4 Cadre de mise en œuvre, suivi-évaluation et financement de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques**

### **4.1 Acteurs clés pour la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques**

#### **4.1.1 Ancre institutionnel**

L'ancre institutionnel de la SNGCC est un des instruments clés pour son opérationnalisation. A notre sens, le système de pilotage politique de la stratégie devrait être attaché à un niveau hiérarchique pouvant assurer en même temps :

- L'horizontalité requise pour échapper à l'approche sectorielle cloisonnée
- Le recul nécessaire pour assurer un suivi politique de la SNGCC
- La capacité de mobilisation des acteurs sectoriels
- Le pouvoir nécessaire pour arbitrer entre les secteurs et les acteurs

La gestion politique de la SNGCC devrait être ainsi attachée à une structure ad hoc composée par les ministres en charge des secteurs et domaines clés à l'instar du Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE) qui a pour mission d'impulser, d'harmoniser et de veiller à la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'Environnement en vue d'un Développement Durable. Cette structure placée sous la Présidence du Premier Ministre chef du Gouvernement, n'a pas un caractère opérationnel et donc doit s'appuyer sur un organe opérationnel (SCGGCC) dont le rôle essentiel est d'assurer la mise en œuvre de la SNGCC, le suivi-évaluation, la mobilisation des ressources et la coordination entre les différents ministères et institutions sectorielles.

Dans un premier temps, la SCGGCC pourrait être issu d'un simple renforcement institutionnel de la composante changement climatique au sein du MEPDD, en la dotant de moyens humains et matériels nécessaires avant la mise en place effective du cadre institutionnel approprié.

Au niveau sectoriel, la SNGCC doit aussi trouver le bon ancre institutionnel afin d'assurer la prise en compte de ces enjeux dans la planification et la budgétisation des secteurs clés. A cet effet, des points focaux GCC devraient être créés à plus long terme dans les institutions clés concernées.

La dimension multisectorielle et transversale de la SNGCC, implique la participation de l'ensemble des acteurs concernés directement ou indirectement par le genre et les changements climatiques sur tout le territoire national. Il s'avère en effet nécessaire d'impliquer dans ce cadre, toutes les parties prenantes aux niveaux national, provincial et local notamment les Services techniques centraux et déconcentrés de l'État, les Collectivités locales, les organisations de la société civile, les associations des femmes, le secteur privé et les PTF.

La vision préférentielle du pays s'appuie à terme sur un choix de développement basé entre autres sur un processus volontaire de décentralisation avec des moyens, pouvoirs et responsabilités orientés vers les provinces. Cela soutiendra la pertinence de l'ancre institutionnel de la SNGCC au niveau des provinces et sa traduction par des plans de développement provinciaux sensibles au genre et aux changements climatiques.

Ainsi donc, pour garantir une mise en œuvre efficace et un suivi rigoureux de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (SNGCC), il est impératif de mettre en place un cadre institutionnel favorable à une bonne coordination et une bonne gouvernance des interventions. En effet, la performance de la SNGCC dépend en grande partie de la pertinence, de l'opérationnalité et de la mise en place effective du cadre institutionnel de coordination, de mise en œuvre et de suivi évaluation. Ce cadre devrait s'articuler autour de :

- Un organe de pilotage tel que le HCNE le Haut Comité NE (HCNE) ;

- Un organe d'appui technique tel que le Comité Technique de Suivi (CTS) ;
- Une structure de coordination et de gestion dénommée SNCGGCC ;
- Des Points Focaux Genre et changements Climatiques (PFGCC) pour chaque Ministère sectoriel ; -
- Des Unités de Coordination Provinciale (UCP) incarnées par les délégations provinciales.

#### **4.1.2 Acteurs clés**

Le cadre institutionnel de la SNGCC devra être robuste et réunir en tête de proue, les deux (2) ministères de tutelle, à savoir le Ministère en charge du Genre et celui chargé de l'Environnement. Ce cadre permettra une concertation et une coordination étroite entre les différentes parties prenantes impliquées dans la promotion de l'égalité de genre et la lutte contre les changements climatiques notamment les ministères sectoriels, la société civile, la recherche et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Ce cadre sera matérialisé par l'institutionnalisation d'une Structure de Coordination et de Gouvernance pour le Genre et les Changements Climatiques (SCGGCC).

Le HCNE qui est l'organe suprême de pilotage de la SNGCC veillera aux grandes orientations et garantira l'engagement de l'Etat à un haut niveau. Il est présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et se réunit que sur convocation de son Président, idéalement une fois par an pour le pilotage de la SNGCC. Il est composé de quelques Ministres dont le nombre pourra être ajusté en fonction de la dimension multisectorielle de la SNGCC qui exige la contribution d'un certain nombre de ministères clés. Il a pour mission d'impulser, d'harmoniser et de veiller à la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'Environnement en vue d'un Développement Durable. Dans le cadre du pilotage politique de la SNGCC, le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI) assure la vice-présidence du HCNE tandis que le secrétariat permanent sera assuré conjointement par le MEPDD et le MFPPE.

Le Comité Technique de Suivi (CTS) de la SNGCC appuiera techniquement le pilotage, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la stratégie. Il est Présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'environnement et la Vice-présidence sera assurée par le Secrétaire Général du Ministère en charge du genre. Il est composé de Secrétaires Généraux des ministères représentés au HCNE, des représentants de la société civile notamment les ONG et les organisations féminines (CELIAF, LEAD Tchad, etc.), des PFGCC et du Coordinateur de la SCGGCC qui en assure le secrétariat. Le CTS peut faire appel à toutes personnes physiques ou morales susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission. Il se réunit tous les six (6) mois sur convocation de son Président. Cependant, des réunions extraordinaires peuvent être convoquées par ce dernier ou par la majorité de 2/3 des membres. Les représentants des partenaires techniques et financiers, pourront être invités aux réunions du Comité Technique de Suivi.

La SCGGCC est dotée d'une autonomie administrative et financière. Elle a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la stratégie ainsi que le suivi des décisions et orientations prises par le HCNE et le CTS. Elle est principalement chargée de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des progrès opérationnels tant au niveau national que provincial en collaboration étroite avec le CTS, la coordination des autres politiques climatiques (CDN et PNA), les PFGCC, les services centraux et déconcentrés des ministères sectoriels, les programmes et projets pertinents ainsi que les OSC et les ONG travaillant dans ces domaines. La collaboration avec les acteurs de la société civile permettra une meilleure intégration des besoins et des perspectives des communautés locales dans la planification et la mise en œuvre des initiatives.

La SCGGCC met en œuvre des activités retenues soit directement, soit à travers les ministères sectoriels concernés, les institutions publiques et privées, les ONG, les organisations et associations paysannes structurées, les bureaux d'études, les entreprises de prestation de services sur la base des opérations

contractualisées selon l'approche « faire faire ». Le mécanisme institutionnel, les organes, les acteurs, les mandats et les institutions parties prenantes à la SCGGCC seront approuvés par un décret.

La SCGGCC mettra en place un réseau multi-acteurs et multisectoriels pour faciliter la coordination, la communication, le partenariat, la capitalisation des interventions et le partage des connaissances. Ce réseau prendra la forme d'une plateforme d'échange et de partage qui s'appuiera sur les PFGCC, les services techniques centraux et déconcentré des secteurs prioritaires, notamment ceux des ministères (délégations provinciales) et des agences gouvernementales pertinentes, les PTF, les OSC, les ONG et les organisations communautaires pour son animation. Des réunions périodiques seront organisées entre les membres du réseau par la SCGGCC, pour suivre les progrès réalisés, identifier les défis rencontrés et fournir des orientations opérationnelles en vue de renforcer la mise en œuvre des actions. Ces réunions serviront également de forum pour partager les meilleures pratiques, renforcer les synergies entre les acteurs et résoudre les problèmes émergents de manière collaborative.

Les Points Focaux Genre et Changements Climatiques (PFGCC) des Ministères sectoriels jouent un rôle important d'interface entre la SCGGCC, le Comité Technique de Suivi et les Secrétariats généraux des ministères impliqués. Ils sont chargés d'examiner avec les directions techniques des Ministères, les PTBA qui sont ensuite transmis à la SCGGCC et au CTS pour analyse et approbation. Leur rôle est aussi crucial dans le cadre institutionnel à travers leur implication active dans le réseau multi-acteur et multisectoriel dédiée à la communication, à la formation, à la collecte des données et au suivi des actions à la fois dans leurs ministères respectifs au niveau central mais aussi au niveau provincial. Ils seront responsables de superviser la mise en œuvre des initiatives liées au genre et aux changements climatiques au niveau ministériel et de coordonner les efforts avec d'autres départements, structures et comité pertinents. L'existence des points focaux genre déjà en place dans les secteurs prioritaires sera fortement mise à profit dans le cadre du nouveau dispositif institutionnel. En effet les changements climatiques seront rajoutés à leur mandat et leur implication dans les différents comités sectoriels sera systématique au titre de Points Focaux Genre et Changements Climatiques (PFGCC).

En fonction de leur présence et de leur niveau d'opérationnalité, les Délégations provinciales du Ministères chargés de l'environnement et celui en charge du genre assureront le rôle de chef de file des délégations sectorielles sur lesquelles reposeront les activités de la SNGCC. Ces Délégations pourront faire office des unités provinciales de coordination de la SNGCC pour éviter de créer des nouvelles structures.

Parallèlement, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) joueront un rôle de supervision et d'assurance qualité dans la mise en œuvre de la SNGCC. Leur implication garantira une allocation efficace des ressources et une expertise technique pour soutenir les actions.

Institution	Rôle
HCNE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Veiller au respect des objectifs visés par la SNGCC en adéquation avec la politique du Gouvernement en matière de genre, de protection de l'environnement et de développement Durable ;</li><li>• Orienter la SNGCC et veiller à sa mise en œuvre et son application dans tous les secteurs pertinents du Développement Durable au niveau national et provincial ;</li><li>• Engager le Gouvernement dans la prise de décisions et éventuellement la réorientation de la SNGCC ;</li><li>• Opérer des arbitrages en cas d'options contradictoires entre les secteurs prioritaires et de conflits éventuels ;</li><li>• Rechercher auprès des bailleurs de fonds, des financements additionnels pour la mise en œuvre de la SNGCC</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les modalités de mise en place et de fonctionnement de la SCGGCC</li> <li>• Piloter politiquement la mise en œuvre de la SNGCC</li> </ul>
MEPDD et MFPPE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à la mise en application effective des engagements et traités internationaux sur l'environnement, les changements climatiques et le genre en tenant compte des inégalités et des exclusions sociales</li> <li>• Veiller à l'intégration effective de l'environnement, du genre et des changements climatiques dans les politiques, stratégies et plans de développement sectoriels, nationaux et provinciaux ;</li> <li>• Mobiliser les PTF dans la protection et l'amélioration de l'environnement ainsi que la lutte contre les changements climatiques et les inégalités de genre</li> <li>• Copiloter la mise en œuvre de la SNGCC à travers les organes décisionnels.</li> <li>• Veiller à l'élaboration, à la révision et à la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets relevant de leurs secteurs respectifs conformément aux orientations de la SNGCC</li> <li>• Produire des données désagrégées par sexe sur les activités relevant de leurs secteurs respectifs.</li> <li>• Suivre et évaluer la mise en œuvre des activités relevant de leurs secteurs respectifs.</li> </ul>
SCGGCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place et gérer le réseau multi-acteurs et multisectoriel.</li> <li>• Diffuser et communiquer les avancées de la stratégie.</li> <li>• Veiller à la bonne articulation du PTBA de la SNGCC avec les PTBA du MEPDD, du MFPPE et des ministères sectoriels impliqués</li> <li>• Veiller à la bonne articulation de la SNGCC avec les politiques et stratégies du MEPDD, du MFPPE et des ministères sectoriels impliqués.</li> <li>• Animer, coordonner, suivre et évaluer périodiquement la mise en œuvre de la SNGCC ;</li> <li>• Mettre en œuvre les activités de la SNGCC relevant de sa responsabilité</li> <li>• Produire périodiquement les rapports d'activités techniques et financières de la SCGGCC ;</li> <li>• Produire périodiquement les rapports de mise en œuvre de la SNGCC au niveau national</li> <li>• Gérer et partager les connaissances et apprentissage de la mise en œuvre</li> <li>• Assurer la coordination entre les différents acteurs et mobiliser les ressources financières</li> <li>• Elaborer et soumettre au CTS pour approbation le PTBA et le manuel de procédures suivi-évaluation et celui des procédures administratives, financières et comptables ;</li> <li>• Planifier et gérer les fonds et les ressources humaines et matérielles.</li> </ul>
Le Comité Technique de Suivi (CTS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuver le Plan de Travail et le Budget Annuel (PTBA) et le bilan annuel d'exécution de la SNGCC soumis par la SCGGCC ;</li> <li>• Suivre et évaluer la bonne exécution technique des orientations définies par le HCNE en s'assurant de la cohérence entre les opérations programmées et les démarches stratégiques pour leur mise en œuvre dans le respect des calendriers établis à cet effet ;</li> <li>• Suivre et évaluer les progrès accomplis en matière d'égalité de genre et de lutte contre les changements climatiques au niveau national et provincial</li> <li>• Préparer les réunions du HCNE et en produire les comptes rendus ;</li> <li>• Instruire la SCGGCC des décisions et orientations du HCNE.</li> <li>• Piloter techniquement la mise en œuvre de la SNGCC.</li> </ul>

Points Focaux Genre et Changements Climatiques (PFGCC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de formations sur le genre et le climat dans leurs ministères respectifs.</li> <li>Suivi de la mise en œuvre des activités de la stratégie en lien avec leur ministère de tutelle.</li> <li>Établissement de rapports sur les activités de mise en œuvre auprès de la SCGGCC.</li> <li>Participation aux réunions du CTS</li> <li>Animer le réseau multi-acteurs.</li> <li>Contribution à l'évaluation régulière de la stratégie et aux sessions d'apprentissage.</li> </ul>
Ministères sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration du genre et du climat dans les politiques du ministère.</li> <li>Intégration des activités de la SNGCC dans les plans d'action pour lesquels le ministère a la responsabilité ou est contributeur.</li> <li>Mise en œuvre et suivi des activités de la SNGCC pour lesquelles le ministère a la responsabilité ou est contributeur.</li> <li>Participation à la planification, à la budgétisation et à la recherche de financements.</li> <li>Veiller à l'élaboration, à la révision et à la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets relevant de leurs secteurs respectifs conformément aux orientations de la SNGCC</li> <li>Produire des données désagrégées par sexe sur les activités relevant de leurs secteurs respectifs.</li> <li>Suivre et évaluer la mise en œuvre des activités relevant de leurs secteurs respectifs.</li> </ul>
Délégations provinciales sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre, évaluer et rendre compte à la SCGGCC et à leurs ministères respectifs, de l'exécution de l'ensemble des activités prévues par la SNGCC en ce qui concerne leurs provinces respectives en collaboration avec les autres intervenants dans le domaine du genre et du climat ;</li> <li>Gérer les fonds et les ressources humaines et matérielles placées sous leurs responsabilités ;</li> <li>Produire les rapports périodiques d'activités techniques et financières.</li> </ul>
Société civile, recherche, secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux réunions du CTS</li> <li>Participation au réseau multi-acteurs.</li> <li>Mise en œuvre et suivi des activités de la SNGCC pour lesquelles ils ont la responsabilité ou sont contributeurs.</li> <li>Contribution à l'évaluation régulière de la stratégie et aux sessions d'apprentissage.</li> <li>Participation à la sensibilisation et à la vulgarisation de la SNGCC.</li> </ul>
PTF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurance qualité</li> <li>Supervision de la mise en œuvre de la SNGCC</li> <li>Appui technique et financier</li> <li>Participation au réseau multi-acteurs.</li> </ul>

Tableau 4 : Rôle des acteurs institutionnels clés dans la mise en œuvre de la SNGCC

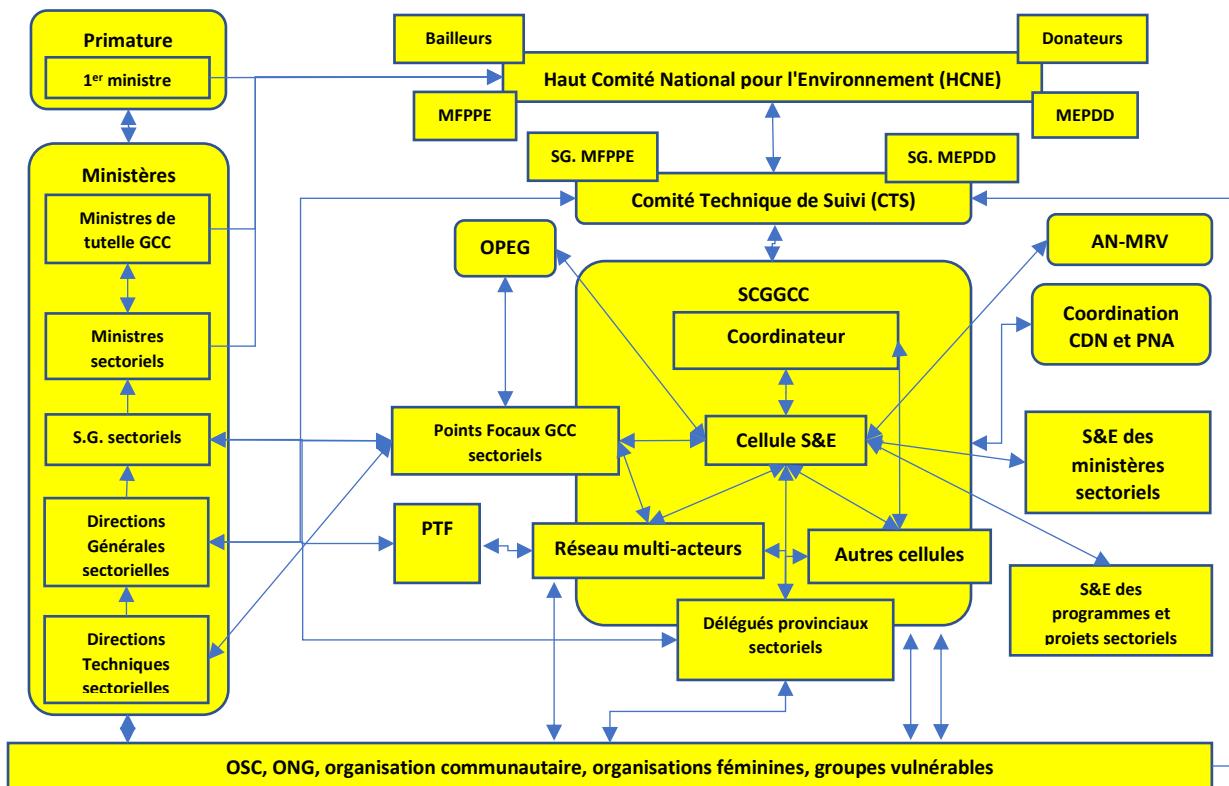


Figure 3 : Mécanisme institutionnel

## 4.2 Mécanisme de suivi, évaluation et apprentissage

### 4.2.1 Objectif et principes directeurs

Le ministère de l'Environnement de la Pêche et du Développement Durable (MEPDD) chargé des politiques en matière de changements climatiques et le ministère de la Femme et de la Protection de la Petite Enfance (MFPPE) chargé des politiques d'égalité de genre veilleront conjointement à la supervision, au suivi et à l'évaluation du plan d'action genre et changements climatiques de la présente stratégie à travers leurs rôles respectifs dans les organes de pilotage et les organes d'appui technique.

Un mécanisme de suivi, évaluation et apprentissage sera mis en place afin de servir d'outil de pilotage, de gestion efficace et de partage des connaissances de la mise en œuvre de la SNGCC. Le mécanisme devrait s'inscrire dans le cadre national de suivi-évaluation de la PNG ainsi que celui de la CDN et du PNA afin de veiller à ce qu'ils suivent le même processus.

Les activités de suivi prendront en compte les aspects globaux liés à la mise en œuvre de la SNGCC, notamment sa structure de coordination et de gestion et l'identification des poches d'inégalité de genre et d'exclusion sociale dans les actions climatiques. L'appréciation globale de la mise en œuvre de la stratégie sera menée en fonction des critères habituels, de pertinence, d'efficience, d'efficacité, d'impact et de viabilité.

A cet effet, le suivi-évaluation doit concerner à la fois l'évaluation quantitative et qualitative des activités et la performance de la structure de gestion. Les réactions des bénéficiaires et les observations in situ sont des outils importants dans l'analyse. Il s'agit d'impliquer les différents acteurs dans le mécanisme (suivi-évaluation

participatif) afin de connaître l’appréciation des populations en ce qui concerne les différentes activités entreprises, leur effective implication et responsabilisation.

L’objectif majeur du mécanisme de suivi-évaluation est de générer des informations fiables sur la mise en œuvre de la stratégie et son impact sur les inégalités de genre liés aux changements climatiques ainsi que sur la gestion des ressources disponibles et mobilisées en vue de la prise de décision, de la réorientation et de l’amélioration continue des interventions.

Les principes directeurs devant guider le mécanisme de suivi-évaluation sont :

- L’ancrage du dispositif sur les structures administratives tels que les Ministères, les Directions techniques des Ministères impliqués dans la coordination/gestion de la stratégie tant au niveau national que décentralisé ;
- L’implication de toutes les parties prenantes et des Partenaires Techniques et financiers dans le processus de suivi-évaluation, en particulier ceux de la Société Civile (ONG, organisations de producteurs, organisations de femmes) ;
- L’importance à accorder au processus de redynamisation et de renforcement de l’INSEED pour une statistique nationale prenant systématiquement en compte les données climatiques et démographiques désagrégées par sexes, âges, groupes sociaux et vulnérabilité face aux changements climatiques, aussi bien aux niveaux central, sectoriel que déconcentré. En effet, le mécanisme de suivi-évaluation requiert une politique de l’information publique fiable et actualisée en vue d’une meilleure transparence dans la gestion publique ;
- La mise en place d’un système harmonisé de production de données pour le suivi permanent des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du plan d’actions de la SNGCC, des problèmes rencontrés et des mesures correctives. Cette évolution progressive devrait permettre le renforcement, le cas échéant, des structures impliquées dans le processus de suivi-évaluation.

L’ensemble de ces principes devra évoluer dans un cadre de référence global et intégré qui est le manuel des procédures de suivi-évaluation de la SNGCC.

#### **4.2.2 Fonctionnement**

La cellule de « Suivi-Evaluation » de la SNGCC présente au sein de la SCGGCC devra mettre en place un mécanisme permettant la collecte, le traitement et l’analyse des données quantitatives et qualitatives afin de vérifier si les résultats escomptés sont atteints. Son rôle est d’assurer le suivi-évaluation des intrants (ressources) et des activités (processus) ainsi que des résultats (produits et effets) et d’en proposer éventuellement des mesures correctives. Pour assurer pleinement et efficacement ses fonctions, elle est appelée à collaborer étroitement avec :

- L’Observatoire de la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre (OPEG) ;
- La coordination de la CDN et du PNA ;
- L’Agence Nationale de Mesure, Rapportage et Vérification (AN-MRV) ;
- Les cellules de suivi-évaluation des ministères de tutelle, des ministères sectoriels impliqués ainsi que des programmes et projets sectoriels pertinents ;
- Les cellules de suivi-évaluation des différents programmes et projets mis en œuvre par les PTF, les ONG, les OSC, les organisations communautaires, etc.
- Les délégations provinciales des ministères sectoriels impliqués.

La cellule de « Suivi-Evaluation » devra développer une matrice des indicateurs de suivi-évaluation. Cette matrice des indicateurs constitue l’outil de planification, de suivi et d’évaluation de. Elle pourra être enrichie

de nouveaux indicateurs d'impacts et/ou de résultats permettant aux différents intervenants de mieux appréhender le suivi et l'évaluation des impacts et résultats de la stratégie. Le suivi-évaluation portera essentiellement sur :

- La planification globale et sectorielle des activités (calendrier, chronogramme, ressources, etc.). Les activités prioritaires issues du plan d'action de la SNGCC et les ressources pour leur mise en œuvre seront approuvés annuellement par la CTS.
- Les activités de coordination, (fonctionnement et gestion) ;
- L'état de réalisation au niveau physique et financier des activités par Objectifs Spécifiques et objectifs Généraux ;
- L'impact de la stratégie sur les bénéficiaires (satisfaction des attentes des bénéficiaires) sur la base des indicateurs qui seront définis au départ. A ce propos, la situation de référence des indicateurs devra être connue au moyen des données statistiques disponibles auprès des ministères sectoriels et des partenaires, ainsi que des études complémentaires qui seront réalisées au niveau national, provincial et local.

La cellule de « Suivi-Evaluation » devra élaborer un manuel de procédure de suivi-évaluation et des outils permettant aux parties prenantes de collecter des données pertinentes et fiables notamment les guides et fiches d'utilisation des indicateurs. Ce manuel de suivi-évaluation précisera entre autres, la répartition des responsabilités, l'organisation générale des tâches, les principes de fonctionnement du mécanisme et le système de rapportage. Enfin, la Cellule « Suivi-Evaluation » produira des rapports périodiques d'avancement à soumettre au Coordonnateur qui ensuite pourra les transmettre au Comité Technique de Suivi. Le processus de suivi, évaluation et apprentissage se devra donc d'être inclusif et de répondre aux questions de genre. Dans la pratique, le processus comprendra les activités suivantes :

### **Atelier de démarrage**

Un atelier de dissémination sera organisé dès l'approbation de la SNGCC, il réunira toutes les parties prenantes concernées et aura pour but de susciter une meilleure appropriation des résultats attendus et visera aussi l'actualisation du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) initial de la SCGGCC ainsi que des différents acteurs sectoriels.

### **Suivi**

En préparation des activités de suivi, un calendrier détaillé des réunions d'examen de l'état d'avancement sera élaboré et comprendra des propositions de dates de réunion de l'ensemble des instances du cadre institutionnel ainsi que des périodes d'activités de suivi-évaluation. Ce calendrier devra planifier :

Le suivi quotidien : Cette tâche est assurée par (i) la coordination et la cellule S&E de la SCGGCC, (ii) les directions en charges du S&E des ministères sectorielles, (iii) les PFGCC, (iv) les délégués provinciaux ainsi que (v) les coordonnateurs et les équipes sectorielles des différents programmes et projets en liens avec la SNGCC sur la base du plan d'action GCC et des indicateurs définis ;

Le suivi périodique : Un suivi semestriel interne des activités sera réalisé afin de d'apprécier l'avancée de la réalisation des activités. Une réunion des différentes parties prenantes sera à prévoir au minimum une fois par an (idéalement deux fois) pour discuter des avancées et des leçons apprises, définir les priorités pour l'année à venir et mettre à jour le plan d'action en fonction des éléments discutés. La coordination de la SCGGCC et les Secrétaires Généraux (SG) des ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre de la SNGCC sont chargés d'organiser ces réunions périodiques avec les coordonnateurs de programme et et projets ainsi que les autres parties prenantes dans le cadre des assises du CTS. Ceci permettra aux différentes parties concernées de prendre les actions nécessaires à temps et de résoudre les blocages éventuels qui pourraient

entraîner un retard dans la mise en œuvre du plan d'action GCC. Ces assises soutiendront les réunions annuelles du HCNE qui se tiendront sur convocation du 1<sup>er</sup> ministre, pour le pilotage politique de la SNGCC.

**Suivi scientifique :** Un tel suivi permet de faire de la veille stratégique dans le cadre du plan d'action GCC afin de mieux répondre à la problématique de l'atténuation et l'adaptation. Dans ce sens, des groupes thématiques d'analyse seront créés au sein du CTS pour les évaluations approfondies du plan d'action GCC et la validation des différents études et recherches menées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie. En fonction des nécessités, ces groupes se réuniront périodiquement soit durant les sessions du CTS, soit en dehors des sessions et rendrons directement compte à ce dernier.

### **Évaluation à mi-parcours**

Une évaluation externe à mi-parcours sera à prévoir pour évaluer les progrès faits ainsi que la pertinence et la cohérence de la stratégie. Elle permettra d'analyser et de dresser un bilan objectif des actions menées et des résultats obtenus pour apprécier les progrès réalisés au bout des 3 premières années, soit l'année 2027 qui consacrent la moitié de la durée de la mise en œuvre du plan d'action GCC. Elle permettra également de procéder aux recadrages nécessaires en identifiant les goulots d'étranglement et les mesures correctrices associées. Elle permettra en particulier la formulation d'un ensemble de recommandations notamment sur les actions à mener en matière de consolidation des premiers résultats et acquis.

Cette évaluation des résultats et des impacts de la stratégie sera effectuée par une équipe d'experts indépendants dont le rapport fera l'objet d'une mission multipartite composée des représentants du Gouvernement et des différents Partenaires Techniques et Financiers ainsi que des bénéficiaires. En outre, cette revue à mi-parcours devra permettre d'éclairer le prochain PNA et développer la prochaine CDN. Indépendamment de l'évaluation à mi-parcours, des évaluations techniques pourront être entreprises chaque fois que nécessaire.

### **Évaluation finale**

Une évaluation externe finale sera à prévoir entre 2029–2030 à la fin de la période de mise en œuvre afin de vérifier les résultats obtenus, connaître les impacts réels et capitaliser les expériences. Cette évaluation globale d'achèvement de la stratégie doit idéalement intervenir à la fin de l'année de 2030 afin de mieux apprécier les impacts réels de la mise en œuvre conjointe de la stratégie y compris les programmes et projets sectoriels ciblés. Elle doit inclure une appréciation de l'efficience interne et externe du plan d'action GCC, de même que les leçons apprises.

### **Apprentissage et partage des connaissances**

Les résultats de la mise en œuvre de la SNGCC seront partagés au niveau national via les réseaux et forums de partage d'information existants et appropriés (ateliers, séminaires, circulaires, etc.) afin de pouvoir faire bénéficier les enseignements tirés. Dans ce sens, il sera utile d'identifier, d'analyser et de partager les leçons tirées qui pourraient être utiles à la conception et à la mise en œuvre d'autres plan d'action GCC à venir. Pour chacune des activités du processus de suivi-évaluation, différents outils de rapportage et tableaux de bord devront être élaborés et standardisés. Sans être exhaustif, ces instruments de suivi et d'évaluation incluent :

- Le tableau d'évaluation du plan de travail et budget annuel ;
- Les rapports périodiques de suivi d'exécution ;
- Le tableau de suivi des indicateurs ;
- Les rapports périodiques de suivi des indicateurs ;
- Les rapports d'évaluation (à mi-parcours, final) ;
- Les enquêtes participatives avec les acteurs ;

- Les Procès Verbaux ou Comptes Rendus des réunions de concertation avec les acteurs ;
- Les Procès Verbaux ou Comptes Rendus des réunions de Pilotage (HCNE et CTS).

## Rapportage

La SCGGCC devra établir périodiquement des rapports de suivi et d'évaluation des différentes activités réalisées, des problèmes rencontrés et de l'exécution du budget. Le coordonnateur aura la responsabilité de préparer et soumettre les différents rapports nécessaires pour le suivi et l'évaluation de la stratégie à savoir le rapport de démarrage, les rapports périodiques d'avancement, le rapport de la revue à mi-parcours et enfin le rapport d'achèvement ou revue finale.

Ces différents rapports sont des documents faisant état de l'avancement de la stratégie à différents moments significatifs. Ils résultent directement des activités du processus de suivi-évaluation notamment l'atelier de démarrage, le suivi-évaluation périodique, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale. Toutefois, nous soulignons deux (2) particularités.

Les rapports (technique et financier) périodiques d'avancement : Ces rapports produits sur une base trimestrielle, semestrielle et annuelle feront la synthèse de l'évolution des activités réalisées et des dépenses associées par rapport aux prévisions faites dans les plans de travail et de budget annuels. Ils sont liés aux suivi-évaluation périodique et rendront compte des problèmes rencontrés et des solutions préconisées.

Les rapports des audits annuels : Les comptes ouverts pour la gestion des ressources mobilisées en faveur de la SNGCC seront audités chaque année par un auditeur externe dont le rapport sera soumis aux différents organes d'orientation et de coordination de la stratégie ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers.

## 4.3 Indicateurs globaux

Pour assurer le suivi et l'évaluation des effets et des impacts de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques au Tchad, voici des indicateurs globaux qui complètent les indicateurs de produit du Plan d'action GCC et les indicateurs des politiques et stratégies climatiques (PNA, CDN, SNLCC). Ces indicateurs devant servir de tableau de bord et fourniront une base solide pour évaluer la présente stratégie en termes d'intégration du genre, de participation inclusive, de résilience communautaire, de gestion de ressources naturelle, d'autonomisation, de passation de marché et d'amélioration du cadre institutionnel.

Sensibilisation et Compréhension	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de campagnes de sensibilisation menées sur l'intégration du genre dans les politiques et programmes liés aux changements climatiques.</li> <li>Pourcentage de parties prenantes ayant une compréhension accrue des liens entre genre et changements climatiques.</li> </ul>
Intégration du Genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de politiques, programmes et projets sectoriels intégrant explicitement des objectifs de genre et d'égalité dans leurs cadres conceptuels.</li> <li>Pourcentage de financements sectoriels alloués à des initiatives spécifiquement axées sur le genre et les Changements Climatiques.</li> </ul>
Participation et Inclusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de femmes impliquées dans les processus de planification, de décision et de mise en œuvre des politiques climatiques aux niveaux national, sectoriel et local.</li> <li>Nombre de consultations publiques et de mécanismes participatifs permettant l'engagement des femmes et des groupes vulnérables dans la formulation des politiques climatiques.</li> </ul>
Adaptation et Résilience	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de l'impact des mesures d'adaptation sur la résilience des communautés, différenciée par sexe et groupe vulnérables.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de femmes ayant accès à des programmes d'adaptation climatique, tels que la formation sur les techniques agrosylvopastorales et halieutiques résilientes au climat.</li> </ul>
Autonomisation socioéconomique et réduction des inégalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indice de mesure des écarts de genre dans l'accès aux ressources naturelles et aux services socioéconomiques essentiels dans les zones affectées par les Changements Climatiques.</li> <li>Pourcentage de femmes et de groupes vulnérables bénéficiant de mesures visant à réduire les disparités de genre liées aux changements climatiques, telles que l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi.</li> </ul>
Gestion des Ressources Naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de la participation des femmes dans les processus de gestion des ressources naturelles, y compris la conservation des sols, la gestion de l'eau et la protection de la biodiversité.</li> <li>Nombre de projets de conservation environnementale qui intègrent des mécanismes favorisant la participation active des femmes et des communautés locales.</li> </ul>
Résilience Communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de communautés dotées de plans d'aménagement du territoire et de gestion des risques climatiques associés, élaborés de manière participative et tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables.</li> <li>Évaluation de l'efficacité des mécanismes de réponse aux catastrophes, en particulier en ce qui concerne l'inclusion des femmes et des groupes vulnérables dans les processus de secours et de reconstruction.</li> </ul>
Orientation des actions vers les groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de femmes et de groupes vulnérables bénéficiaires directes des programmes et des projets.</li> <li>Nombre de programmes et de projets ayant utilisé les données issues d'une analyse genre ( primaire ou secondaire) pour informer leur conception et leur mise en œuvre.</li> <li>Nombre et % de programmes et projets mis en œuvre dans le cadre de la CDN et du PNA ayant un score 1 ou 2 au marqueur genre de l'OCDE.</li> </ul>
Bénéfices équitables des initiatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de femmes et nombre d'hommes qui accèdent et utilisent des techniques et des technologies propres et adaptées aux changements climatiques pour l'énergie, la production, la maîtrise de l'eau, le transport, la santé, etc.</li> <li>Nombre de femmes qui participent à la planification et la recherche sur les changements climatiques.</li> </ul>
Participation des femmes et autres groupes vulnérables à la conception, la planification et la mise en œuvre des initiatives de la CDN et du PNA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes ventilé par sexe, groupe vulnérable et organisations féminines, impliqués (formées, consultées, associées, etc.) dans la conception, la planification, la coordination, la mise en œuvre, le pilotage et le suivi-évaluation des programmes et projets en lien avec la CDN et le PNA.</li> <li>Nombre de réunions organisées pour la conception, la planification, la coordination, la mise en œuvre, le pilotage et le suivi-évaluation des actions impliquant des femmes et les groupes vulnérables.</li> </ul>
Passation de marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de TDR, d'AMI ou de dossiers d'appel d'offres intégrant le genre (expertise genre et/ou la prise en compte du genre dans les livrables et activités).</li> <li>Nombre d'équipes recrutées ayant des compétences en genre.</li> </ul>
Amélioration du cadre institutionnel pour la prise en compte du genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de stratégies/lois qui prennent en compte le genre.</li> <li>Nombre et % de personnes compétentes sur les questions de genre à la SCGGCC.</li> <li>Nombre et % de PFG sectoriels formés et compétents sur les questions de changements climatiques.</li> <li>Nombre et % d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la CDN ou du PNA ayant connaissance de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques et participant à sa mise en œuvre.</li> <li>Instance de coordination genre et climat effective.</li> <li>Nombre de TDR, d'AMI ou de dossiers d'appel d'offres intégrant le genre (expertise genre et/ou la prise en compte du genre dans les livrables et activités).</li> <li>Nombre d'équipes recrutées ayant des compétences en genre.</li> </ul>

Tableau 5 : Les indicateurs globaux de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques

#### **4.4 Stratégies de financement**

Pour financer tout projet ou activité en lien avec le genre et les changements climatiques, les deux ministères (en charge du genre et en charge des changements climatiques) travailleront en synergie dans la recherche de financements. Ils exploiteront des ressources aux niveaux international et national, provenant à la fois des secteurs public et privé.

Les programmes et projets en matière de genre et changements climatiques ne sauraient être possibles que si un financement consistant les accompagne. La faible capacité économique des femmes constitue un frein pour accéder aux ressources productives et financières. Pour ce faire, au moment de planifier, de budgétiser et de réaliser des actions concrètes relatives aux changements climatiques, il est impératif de prendre en compte cette considération pour faciliter l'accès et le contrôle des ressources productives des femmes et des groupes vulnérables.

Ainsi, il faudra un engagement politique et institutionnel en matière de financement relatif au genre et aux changements climatiques par l'adoption de stratégies novatrices pour promouvoir la recherche et l'obtention de sources de financement pour faire face aux problèmes climatiques dans une perspective de genre. Les mécanismes de financement novateurs, tels que la responsabilité sociale des entreprises (RSE), les paiements pour les services des écosystèmes et les mécanismes de développement propre (MDP) devront être envisagés.

La mise en œuvre sera assurée à travers la contribution du budget national et des communes, les mécanismes financiers internationaux sur les changements climatiques, la contribution des bailleurs bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé et l'implication des institutions bancaires et financières nationale. En effet, il existe plusieurs types de flux financiers permettant de financer les interventions relatives aux changements climatiques.

#### **Sources nationales**

Au plan national, le financement proviendra essentiellement des ressources du Budget National et des Écotaxes (recettes affectées générées grâce aux écotaxes, amendes basées sur le principe du pollueur-paiEUR dans le cadre des politiques de gestion des pollutions). Ces deux sources de financement pourraient être complétées par la création d'une ligne budgétaire 'genre- Changements Climatiques'. Le secteur privé apparaît aussi comme une source majeure de réserve de financement des mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques au Tchad. Enfin, la mise en œuvre de la SNGCC passera aussi par la mobilisation des ressources de la diaspora pour l'action climatique. Cette mobilisation se fera avec l'appui du Ministère des affaires étrangères. Il sera organisé des conférences virtuelles avec les tchadien de l'extérieur et si l'occasion se permet des conférences présentielleS afin de mobiliser les tchadiens de l'extérieur au profit du financement climatique. Un fonds spécial climat doit être envisagé pour collecter les dons et ou financement de la diaspora destinés à financer les projets de renforcement de la résilience du pays aux changements climatiques et à la réduction des émissions de GES.

#### **Sources régionales et bilatérales**

Plusieurs mécanismes régionaux de financement de l'action climatique existent et pourront être mis à contribution pour le financement. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

- Les fonds régionaux de l'Alliance mondiale pour la lutte contre les effets des changements climatiques (Union européenne) ;
- Les fonds régionaux ;

- Initiative de recherche concertée sur l'adaptation en Afrique et en Asie (CRDI du Canada et DFID du Royaume-Uni) ;
- Fonds Bio Carbone (Etats-Unis, Royaume-Uni et Norvège) ;
- Facilité pour les Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (Allemagne et Royaume Uni);
- Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD), etc.

La Banque Africaine de Développement (BAD) soutient également l'accès des pays africains aux fonds destinés à la gestion des changements climatiques. A cet effet, elle loge des fonds mobilisés à travers les sources de financement internationales et multilatérales et même régionales. Nous avons par exemple le Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (FCCA), le Fonds des Énergies Durables pour l'Afrique (SEFA), le Fonds d'Investissements Climatiques (FIC), La Facilité Africaine de l'Eau (FAE), le Fonds Spécial ClimDev-Afrique (FSCD), etc. Il est important de signaler que l'accès à ces financements disponibles est conditionné par l'élaboration et la soumission des initiatives conformément aux exigences de ces partenaires. Bien que l'accès direct aux fonds par les pays bénéficiaires soit encouragé, des intermédiaires, dénommés agences d'exécution, apportent également un appui, notamment lorsque les pays concernés n'ont pas la capacité nécessaire pour satisfaire les procédures complexes de demande de fonds.

### **Sources de financement internationales et multilatérales**

Dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), des fonds mondiaux sont dédiés aux financements des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Ces fonds pourront être sollicités pour le financement du Plan d'action de la SNGCC. Il s'agit en occurrence du :

- Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ;
- Fonds pour l'Adaptation (FA) ;
- Fonds Vert pour le Climat (FVC).

En dehors de la CCNUCC, il existe également d'autres sources de financement internationales et multilatérales telles que le fonds d'investissement pour le climat de la Banque Mondiale, les fonds pour les technologies propres, les fonds climat stratégique pour l'adaptation et l'atténuation, les Programmes d'Investissement pour la Forêt (FIP), etc.

Comme les fonds régionaux et bilatéraux, l'accès aux différents fonds de la CCNUCC est conditionné par l'élaboration et la soumission des projets conformément à leurs exigences. Cela exige l'importance de développer des expertises avérées dans la conception de ces projets conformément aux exigences des bailleurs. A cet effet, il est nécessaire de renforcer les capacités de FNE et FSE afin qu'il puisse devenir une institution-clé capable d'aider le pays à se préparer efficacement au financement climatique et de soutenir la mise en œuvre de la SNGCC.

## **CONCLUSION**

La Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (SNGCC) du Tchad représente une avancée significative vers l'intégration de la dimension genre dans les politiques et les actions climatiques. En reconnaissant les impacts différenciés des changements climatiques sur les hommes, les femmes et les groupes vulnérables tout en prenant en compte les dimensions multiples de la discrimination liée au genre. A cet effet, Cette stratégie vise à promouvoir l'égalité et l'inclusion sociale, tout en renforçant l'autonomisation et le leadership des femmes et des groupes vulnérables dans la lutte contre les changements climatiques afin de créer une réponse plus équitable, efficace et viable aux défis climatiques et environnementaux dans un contexte de développement durable.

La SNGCC met en avant plusieurs axes stratégiques essentiels, notamment le renforcement de la gouvernance, la coordination et le financement pour une meilleure intégration du genre dans les initiatives climatiques. L'accent est également mis sur l'autonomisation des femmes et des groupes vulnérables, en promouvant leur participation active dans la conception et la mise en œuvre des solutions durables. La stratégie souligne l'importance de la production et du transfert des connaissances ainsi que de l'éducation et de la sensibilisation en vue d'améliorer la compréhension des liens entre le genre et les changements climatiques parmi toutes les parties prenantes.

En outre, la SNGCC s'aligne sur les priorités nationales et internationales, facilitant ainsi la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et du Plan National d'Adaptation (PNA) y compris ses éventuelles déclinaisons sectorielles. En surmontant les obstacles actuels, tels que le manque de coordination et de collaboration institutionnelle, l'insuffisance des ressources financières et humaine aussi bien qualifiée que diversifiée ainsi que l'instabilité institutionnelle et les conflits armés, cette stratégie ambitionne de créer un environnement favorable à une action climatique inclusive et efficace.

Enfin, le succès de cette stratégie requiert l'engagement de tous les acteurs concernés et une collaboration étroite entre le gouvernement, les organisations de la société civile, les institutions académiques et les partenaires au développement à promouvoir l'égalité des sexes et à renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques. Ce faisant, le pays pourra non seulement répondre de manière plus juste aux défis climatiques, mais aussi avancer vers un développement durable qui garantir que les objectifs fixés soient atteints et que les bénéfices des actions climatiques soient partagés équitablement parmi toutes les composantes de la société tchadienne.

## RÉFÉRENCES

**Ambassade des Etats-Unis au Tchad, 2021.** Conclusions sur le Tchad du rapport 2021 sur la traite des Personnes. <https://td.usembassy.gov/fr/conclusions-sur-le-tchad-du-rapport-2021-sur-la-traite-des-personnes/>

**Banque Mondiale. Rapport 2019 :** Note sur le secteur de l'eau et de l'assainissement au Tchad. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/990891563355313917/pdf/Chad-Water-and-Sanitation-Sector-Note.pdf>

**Benoudji C., Le Masson V. et Fanord E., 2018.** Étude sur le Genre et la Résilience. Oxfam-N'Djamena. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/gender-and-resilience-in-chad-a-study-on-kanem-lac-and-beg-provinces-620601/>

**Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, 2012.** Décision 5/CP.17, portant sur les Plans nationaux d'adaptation. <https://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/fre/09a01f.pdf>

**Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, 2015.** Décision 1/CP.21, portant sur l'adoption de l'Accord de Paris. <https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/10a01f.pdf>

**FAO, 2023.** Tchad : Évaluation des dommages et des besoins à la suite des inondations de 2022 - Rapport DIEM-Impact, mars 2023. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4660fr>

**Famine Early Warning Network (FEWS NET). Tchad.** Rapport 2023.

**Muthoni Ngatia, Fulbert Tchana Tchana, Hasan Dudu, Olanrewaju Malik Kassim, Rahma Ahmed, Kayenat Kabir, Alison Decker, 2020.** Tchad : Les avantages économiques d'une société post COVID-19 soucieuse de l'égalité des genres. Banque Mondiale.

**Miambaye Mbaiquedem, 2012.** Étude de vulnérabilité et adaptation des femmes rurales face aux changements climatiques : cas du Département du Chari au Tchad. AGRHYMET.

**Ndoloum C. et Djimbaye N. 2020.** Les inégalités basées sur le genre et leurs impacts sur les femmes en milieu rural au Tchad, Rapport diagnostique. INADES.

**Observatoire du Sahel et du Sahara, 2015.** Sahel et Afrique de l'Ouest : Atlas des cartes d'occupation des sols.

**OCHA, 2023.** Tchad : Aperçu des besoins humanitaires mars 2023.

[https://reliefweb.int/attachments/39d620b8-e2db-4502-a10d-bbd0f7efa725/TCD\\_STR\\_HNO\\_20230323.pdf](https://reliefweb.int/attachments/39d620b8-e2db-4502-a10d-bbd0f7efa725/TCD_STR_HNO_20230323.pdf)

**PNUD, 2022.** Rapport sur le développement humain 2021-22 : Des temps incertains, des vies instables : Façonner notre avenir dans un monde en mutation. New York.

<https://hdr.undp.org/system/files/documents/global-report-document/hdr2021-22fr.pdf>

**République du Tchad, 2017.** Stratégie Nationale de Lutte contre Les Changements Climatiques au Tchad (SNLCC). <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Cha186306.pdf>

**République du Tchad, 2011.** Politique Nationale Genre (PNG).

<https://www.prb.org/wp-content/uploads/2020/06/Tchad-Politique-Nationale-Genre-2011.pdf>

**République du Tchad, 2023.** Plan d'Action National Femmes, Paix et Sécurité au Tchad (2023 – 2027).

[https://gnwp.org/wp-content/uploads/PAN-1325-au-Tchad\\_version-finale\\_17-janvier-2023-2.pdf](https://gnwp.org/wp-content/uploads/PAN-1325-au-Tchad_version-finale_17-janvier-2023-2.pdf)

**République du Tchad. Ministère de l'Elevage et de Production Animale, 2022** : Rapport technique de cadrage macroéconomique et budgétaire 2018-2021

<https://www.prb.org/wp-content/uploads/2020/06/Tchad-Politique-Nationale-Genre-2011.pdf>

**République du Tchad, 2019.** Plan d'actions quinquennal de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre – PA PNG (2019-2023).

[https://www.unicef.org/chad/fr/media/1041/file/PLAN\\_D%20%99ACTIONS\\_QUINQUENNAL\\_DE\\_MISE\\_EN\\_OEUVRE\\_DE\\_LA\\_POLITIQUE\\_NATIONALE\\_GENRE.pdf](https://www.unicef.org/chad/fr/media/1041/file/PLAN_D%20%99ACTIONS_QUINQUENNAL_DE_MISE_EN_OEUVRE_DE_LA_POLITIQUE_NATIONALE_GENRE.pdf)

**République du Tchad, 2015.** Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG).

<https://reliefweb.int/attachments/e772bf2a-8ffd-4be8-8f6e-6427b542153c/STRATEGIE%20DE%20LUTTE%20CONTRE%20LES%20VIOLENCES%20BASEES%20SUR%20LE%20GENRE%20AU%20TCHAD.pdf>

**République du Tchad, 2015.** Stratégie Nationale de Protection Sociale (2016-2020).

<https://socialprotection.org/sites/default/files/60ae7f5f4.pdf>

**République du Tchad, 2020. UNHCR.** Stratégie Éducation des Réfugiés 2030.

<https://data.unhcr.org/en/documents/download/83328>

**République du Tchad, 2012.** Seconde Communication Nationale du Tchad sur les changements climatiques.

<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/tcdnc2.pdf>

**République du Tchad, 2020.** Troisième Communication Nationale du Tchad sur les changements climatiques.

<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/RAPPORT%20TCN%202020.pdf>

**République du Tchad, 2010.** Programme d’Action National d’Adaptation aux Changements Climatiques (PANA-TCHAD). <https://unfccc.int/resource/docs/napa/tcd01.pdf>

**République du Tchad, 2018.** Stratégie Nationale de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu scolaire (2018-2030). <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Cha188162.pdf>

**République du Tchad, 2021. INSEED. UNICEF.** Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS6-Tchad, 2019). [https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS6/West%20and%20Central%20Africa/Chad/2019/Survey%20findings/Chad%202019%20MICS%20Survey%20Findings%20Report\\_French.pdf](https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS6/West%20and%20Central%20Africa/Chad/2019/Survey%20findings/Chad%202019%20MICS%20Survey%20Findings%20Report_French.pdf)

**République du Tchad, 2019.** Programme pays Fond Vert Climat.

<https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/chad-country-programme.pdf>

**République du Tchad, 2017.** Plan National de Développement (PND 2017-2021).

[https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/chad\\_pnd2017-2021.pdf](https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/chad_pnd2017-2021.pdf)

**République du Tchad, 2013.** Plan National de Développement (PND 2013-2015).

<https://faolex.fao.org/docs/pdf/cha145890.pdf>

**République du Tchad, 2003.** Schéma Directeur de l'eau et de l'assainissement 2003-2020.

[https://www.pseau.org/outils/ouvrages/hcne\\_mee\\_onu\\_daes\\_tchad\\_schema\\_directeur\\_de\\_l\\_eau\\_et\\_de\\_l\\_assainissement\\_sdea\\_2003\\_2020\\_2003.pdf](https://www.pseau.org/outils/ouvrages/hcne_mee_onu_daes_tchad_schema_directeur_de_l_eau_et_de_l_assainissement_sdea_2003_2020_2003.pdf)

**République du Tchad, 2017.** « VISION 2030, LE TCHAD QUE NOUS VOULONS ».

<https://faolex.fao.org/docs/pdf/Cha186305.pdf>

**République du Tchad, 2021. Projet ICAT.** Système National de Mesure, Rapportage et Vérification dans le cadre de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National de la République du Tchad. [https://climateactiontransparency.org/wp-content/uploads/2022/04/B.2\\_Systeme\\_National\\_MRV.pdf](https://climateactiontransparency.org/wp-content/uploads/2022/04/B.2_Systeme_National_MRV.pdf)

**République du Tchad, 2013. FAO.** Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture au Tchad 2013-2018. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/cha146683.pdf>

**République du Tchad, 2005. FAO.** Schéma Directeur Agricole (2006-2015).

<https://faolex.fao.org/docs/pdf/cha147244.pdf>

**République du Tchad, 2016.** Plan national d'investissement du secteur rural (PNISR) 2016-2022.

<https://faolex.fao.org/docs/pdf/Cha173116.pdf>

**République du Tchad, 2017.** Programme National de Développement de l'Élevage 2 (PNDE2, 2017-2021).  
[https://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/PNDE\\_2\\_version\\_finale.pdf](https://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/PNDE_2_version_finale.pdf)

**République du Tchad, 2003.** Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD).  
<https://faolex.fao.org/docs/pdf/Cha173485.pdf>

**République du Tchad, 2012.** Stratégie nationale et plan d'actions pour la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille Verte au Tchad (2012-2017). <https://faolex.fao.org/docs/pdf/cha146839.pdf>

**République du Tchad, 2016.** Stratégie nationale et plan d'actions sur la diversité biologique (2ème édition, 2016). <https://www.cbd.int/doc/world/td/td-nbsap-v2-fr.pdf>

**République du Tchad, 2016.** Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour le Développement du Secteur des Produits Forestiers Non Ligneux au Tchad. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/cha216032.pdf>

**République du Tchad, 2011.** Stratégie Nationale de Gestion des Feux de Brousse au Tchad (2012-2022).  
[https://swm-programme.info/documents/20142/1193218/TCD\\_PO\\_FO\\_20111231.pdf/1eb42246-aa1b-6f6f-f191-b44cc07692f4?version=1.0&t=1653471447381&](https://swm-programme.info/documents/20142/1193218/TCD_PO_FO_20111231.pdf/1eb42246-aa1b-6f6f-f191-b44cc07692f4?version=1.0&t=1653471447381&)

**Fonds Africain de Développement, 2006.** Programme national d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural (PNEAR). Rapport d'évaluation.

<https://www.humanitarianlibrary.org/sites/default/files/2013/05/TD-2006-039-FR-ADF-BD-WP-TCHAD-RE-PROGRAMME-NATIONAL-ALIMENTATION-EAU-POTABLE-ET-ASSAINISSEMENT-MILIER-RURAL-PNEAR.PDF>

**République du Tchad, 2012. UE.** Schéma Directeur du Secteur de l'Énergie au Tchad.

[https://rise.esmap.org/data/files/library/chad/Electricity%20Access/Chad\\_Final%20master%20plan\\_2012.pdf](https://rise.esmap.org/data/files/library/chad/Electricity%20Access/Chad_Final%20master%20plan_2012.pdf)

**République du Tchad, 2018.** Schéma Directeur pour le Développement des Énergies Renouvelables au Tchad.

[https://rise.esmap.org/data/files/library/chad/Renewable%20Energy/Chad\\_Master%20plan%20for%20the%20development%20of%20renewable%20energies\\_2018.pdf](https://rise.esmap.org/data/files/library/chad/Renewable%20Energy/Chad_Master%20plan%20for%20the%20development%20of%20renewable%20energies_2018.pdf)

**République du Tchad, 2020.** Plan d'urgence d'accès à l'électricité 2021-2023.

[https://rise.esmap.org/data/files/library/chad/Electricity%20Access/Chad\\_Emergency%20electricity%20access%20plan\\_2021-2023.pdf](https://rise.esmap.org/data/files/library/chad/Electricity%20Access/Chad_Emergency%20electricity%20access%20plan_2021-2023.pdf)

**République du Tchad, 2010.** Plan de Développement de l'Aquaculture au Tchad (2010-2025). [https://swm-programme.info/documents/20142/1193218/TCD\\_PO\\_FI\\_20121212.pdf/498d23ff-a656-9e3d-c1ec-8f9030ff09ce?version=1.0&t=1653471444636&](https://swm-programme.info/documents/20142/1193218/TCD_PO_FI_20121212.pdf/498d23ff-a656-9e3d-c1ec-8f9030ff09ce?version=1.0&t=1653471444636&)

**République du Tchad, 2017.** Stratégie Nationale de Finance Inclusive au Tchad (SNFIT 2017-2030)

**République du Tchad, 2013. OIT.** Programme Pays pour un Travail Décent (PPTD) 2013-2015.  
<https://www.ilo.org/fr/media/30671/download>

**République du Tchad, 2009. MEP. INSEED.** Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) de 2009. Résultats Globaux.

[https://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/wphc/Chad/Chad\\_Results%20Globaux.pdf](https://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/wphc/Chad/Chad_Results%20Globaux.pdf)

**République du Tchad, 2015.** Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences 2015-2020.

<https://www.cadri.net/system/files/2021-06/CHAD-Plan-d-Action-National-RRC.pdf>

**République du Tchad, 2017.** Politique Nationale de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'habitat.

[https://erc.undp.org/api/download?filePath=%2Fdocuments%2F7779%2Fmgmtresponse%2Fkeyaction%2Fd0c\\_2094600344881612245DocumentdePolitiqueNationaleenAmnagementduTerritoireHabitatetUrbanisme.pdf](https://erc.undp.org/api/download?filePath=%2Fdocuments%2F7779%2Fmgmtresponse%2Fkeyaction%2Fd0c_2094600344881612245DocumentdePolitiqueNationaleenAmnagementduTerritoireHabitatetUrbanisme.pdf)

**République du Tchad, 2016.** Plan d'actions pour la mise en œuvre du Cadre national pour les services climatiques (2016-2020). <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Cha173478.pdf>

**République du Tchad, 2016.** Schéma National d'Aménagement du Territoire, 2014-2035.

**République du Tchad, 2015.** Stratégie Nationale de l'Éducation Environnementale (2015-2020)

**République du Tchad, 2023.** Constitution de la 5<sup>ème</sup> République, Décembre 2023

**République du Tchad, 2021.** Connaissances, attitudes et comportements en lien avec le genre et les changements climatiques au Tchad. Pistes de réflexion pour éclairer le processus de plan national d'adaptation (PNA). <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2022/01/napgn-fr-2021-comportements-genre-changements-climatiques-Tchad.pdf>

**République du Tchad, 2021a.** Rapport de l'Atelier de Restitution des Résultats de l'Evaluation Rapide du Genre au Tchad, Juillet 2021.

**République du Tchad, 2021b.** Mise à jour de la Contribution Déterminée au niveau National-TCHAD.

<https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN%20ACTUALISEE%20DU%20TCHAD.pdf>

**République du Tchad, 2022.** First national climate change adaptation plan of Chad.

[https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CHAD-NAP\\_EN-web.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CHAD-NAP_EN-web.pdf)

**République du Tchad, 2023.** Plan d'action national femmes, paix et sécurité au Tchad 2023 – 2027.

[https://gnwp.org/wp-content/uploads/PAN-1325-au-Tchad\\_version-finale\\_17-janvier-2023-2.pdf](https://gnwp.org/wp-content/uploads/PAN-1325-au-Tchad_version-finale_17-janvier-2023-2.pdf)

**République du Tchad réalise, 2019. MEPCI. INSEED.** Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4) 2018-2019.

**Sarr B. et Djoula A. 2020.** Tchad – Analyse genre et changement climatiques. Ministère de l'hydraulique urbaine et rurale. Fond National de l'Eau.

**UNGEI - Initiative des Nations Unies pour l'Éducation des Filles, 2022.** Rapport de l'atelier de restitution des résultats de l'évaluation rapide du genre au Tchad. [https://www.ungei.org/sites/default/files/2022-12/Rapport%20de%20l%27Atelier%20de%20Restitution%20GES%20Toolkit%20Tchad\\_EV%202021-11-2022.pdf](https://www.ungei.org/sites/default/files/2022-12/Rapport%20de%20l%27Atelier%20de%20Restitution%20GES%20Toolkit%20Tchad_EV%202021-11-2022.pdf)

**Union Européenne, 2021. DAI Belgique.** Projet No. SIEA-2018-3089. Rapport analyse genre coopération Tchad. [https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2018-3089%20Rapport%20analyse%20genre%20coope%CC%81ration%20Tchad-UE\\_Version%20Finale\\_0.pdf](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2018-3089%20Rapport%20analyse%20genre%20coope%CC%81ration%20Tchad-UE_Version%20Finale_0.pdf)

**UNICEF, 2023.** Joint Monitoring Programme (JMP) for Water Supply, Sanitation and Hygiene. 2022 Annual report. <https://washdata.org/report/jmp-2022-annual-report>

**Vincent Moutedé-Madji, Enseignant-Chercheur, Université de N'Djaména.** "Femme et changement climatique" au Tchad). [https://www.editions-harmattan.fr/auteurs/article\\_pop.asp?no=34714](https://www.editions-harmattan.fr/auteurs/article_pop.asp?no=34714)

**Vivekananda J. et Born C.** (2018). Lake Chad Region. Climate-related security risk assessment. Adelphi. <https://www.adelphi.de/en/publication/lake-chad-region>

**Vivekananda J., Wall M., Sylvestre F. & Nagarajan C. 2019.** Renforcer la stabilité en luttant contre les risques du changement climatique et de la fragilité dans la région du Lac Tchad. Résumé. Adelphi: Berlin <https://shoring-up-stability.org/wp-content/uploads/2019/06/Renforcer-la-stabilité-Résumé.pdf>

**WEF, 2023.** Global Gender Gap Report 2023 [https://www3.weforum.org/docs/WEF\\_GGGR\\_2023.pdf](https://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2023.pdf)

**WFP, 2016-2017.** Genre et Marché dans la Région du Bassin du Lac-Tchad : VAM Études Genre et Marchés #2.

**World Bank. Global Water Security and Sanitation Partnership (GWSP).** Annual Report 2022 (English). Umbrella Trust Fund Annual Report Washington, D.C. : World Bank Group.

<http://documents.worldbank.org/curated/en/09910221102224772/IDU0a8831b08028b604d070aa0104893aa4ceda2>

## **ANNEXE 1. Définitions des concepts clés**

**Sexe** : identité biologique des hommes et des femmes, qui se manifeste principalement par nos caractéristiques physiques.

**Genre** : Le genre est défini comme une démarche ou une approche méthodologique qui vise à favoriser la prise de conscience des catégories sociales que sont l'homme et la femme, leurs interrelations dans la dynamique sociale pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques, programme et projets de développement. La notion de Genre se réfère aux rôles et aux relations entre les hommes et les femmes des différentes catégories sociales. Les perceptions, attitudes et pratiques ainsi que les rôles et les relations varient en fonction des facteurs culturels, politiques, économiques, législatives et technologiques. Les attitudes et comportements de genre sont appris et peuvent être modifiés (SNVBG, 2015). Ainsi, le genre désigne les deux sexes, homme et femme, dans le contexte de la société. Des facteurs tels que l'appartenance ethnique, la classe, la race, l'âge et la religion peuvent affecter les rôles de genre. Les rôles de genre peuvent varier considérablement à l'intérieur et entre les cultures et peuvent évoluer avec le temps. Ces caractéristiques définissent souvent les identités, le statut et les relations de pouvoir entre les membres d'une société ou d'une culture.

**Sexo-spécificité** : Le terme « sexo-spécificité » se rapporte aux rôles, aux comportements, aux activités et aux attributs sociaux qu'une société donnée considère comme appropriés pour les hommes et pour les femmes. En d'autres termes, Sexo-spécificité et Genre ont la même signification.

**Égalité des sexes** : Il reflète la préoccupation que les femmes et les hommes, les garçons et les filles ont des chances, des ressources, des droits et des accès égaux aux biens et services qu'une société valorise - ainsi que la capacité de faire des choix et de travailler en partenariat. Elle signifie également une responsabilité égale en termes de charge de travail et d'énergie dépensée au sein de la capacité individuelle à prendre soin des familles et des communautés. L'égalité des sexes ne signifie pas que les hommes et les femmes, les garçons et les filles deviennent les mêmes, mais que leurs chances et leurs chances dans la vie sont égales et que les différences qui existent dans leurs talents, compétences, intérêts, idées, etc., seront également valorisées.

**Équité entre les sexes** : Le processus d'être juste envers les hommes et les femmes, les garçons et les filles qui mène à l'égalité - la valorisation égale dans la société des similitudes et des différences entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles et les différents rôles qu'ils jouent. Pour garantir l'équité, des mesures doivent souvent être disponibles pour compenser les désavantages historiques et sociaux ou la composition biologique qui empêchent les femmes et les hommes, les filles et les garçons d'opérer autrement sur un pied d'égalité.

**Autonomisation** : Un processus de sensibilisation et de renforcement des capacités qui conduit à une plus grande participation et un plus grand pouvoir de décision. Il permet aux gens de prendre le contrôle de leur vie, de définir leurs propres programmes, de développer leur confiance en eux, de résoudre des problèmes et de développer leur autonomie. Cela implique la capacité de faire des choix ainsi que de définir les choix proposés. Alors que seuls les hommes et les femmes peuvent s'autonomiser, les institutions peuvent soutenir des processus qui leur permettent de développer leurs compétences, leur confiance en soi, leur autonomie et leur accès aux ressources.

**Violence Basée sur le Genre (VBG)** : Violence dirigée contre une personne sur la base du genre ou du sexe dans la vie publique et / ou privée. Cela comprend les actes qui infligent des préjudices ou des souffrances physiques, mentales ou sexuelles, les menaces de tels actes, la coercition et autres privations de liberté. Si les

femmes et les hommes, les garçons et les filles peuvent être victimes de violence sexiste, les femmes et les filles en sont les principales victimes.

**Intégration du genre :** C'est une stratégie de promotion et de réalisation de l'égalité des sexes. Il s'agit de faire en sorte que les préoccupations, les besoins et les expériences des femmes et des hommes fassent partie intégrante de toutes les activités telles que l'élaboration de politiques, la recherche, le plaidoyer / le dialogue, la législation, l'allocation des ressources, et la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes et projets. Ce n'est pas une fin en soi, mais une stratégie et une approche utilisées comme moyen d'atteindre l'objectif de l'égalité des sexes. A cet effet, il implique l'identification, puis le traitement des différences et des inégalités entre les sexes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets. Étant donné que les rôles et les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes affectent la manière dont une activité est mise en œuvre, il est essentiel que les planificateurs de projets et d'activités abordent ces questions tout au long de la vie d'un programme ou d'un projet.

**Données ventilées par sexe et par âge :** pour une analyse de genre, toutes les données doivent être séparées par sexe et groupes/catégories vulnérables définis, pour permettre de mesurer les impacts différenciés sur les hommes, les femmes et les différents groupes.

**Changements Climatiques :** Variation de l'état du climat, qu'on peut déceler (par exemple au moyen de tests statistiques) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forçages externes, notamment les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques ou des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres (GIEC, 2013).

**Atténuation :** Désigne le fait de réduire ou limiter les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ou à améliorer leur retrait grâce à des puits (CCNUCC, 2009). Les mesures comprennent l'économie d'énergie en utilisant des énergies renouvelables. Elle consiste aussi à prendre des mesures visant à modérer ou à réduire la gravité de l'impact des catastrophes par la construction de murs de rétention et de réservoirs d'eau et par le reboisement.

**Adaptation :** Le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du climat (GIEC) définit l'adaptation comme « ... des ajustements des systèmes écologiques, sociaux ou économiques en réponse à des stimuli climatiques réels ou attendus et à leurs effets. Ce terme fait référence à des changements dans les processus, les pratiques et les structures pour atténuer les dommages potentiels ou pour profiter des opportunités associées au changement climatique. » Source GIEC, 2001.

**Résilience :** La capacité d'une communauté à résister, absorber et récupérer des effets des aléas de manière opportune et efficace, en préservant ou en restaurant ses structures de base essentielles, ses fonctions et son identité.

**Vulnérabilité :** La vulnérabilité est le degré auquel un système est susceptible et incapable de faire face à des effets négatifs. Source GIEC, 2007.

## ANNEXE 2. Aperçu sur les résultats globaux des entretiens avec les acteurs clés

### Partie 1

Analyse de la gouvernance de l'intégration de l'Egalité Genre et du climat																							
Questions	Oui	Non																					
Les <b>problèmes prioritaires</b> adressés par les secteurs touchent-t-ils de manière partagée mais différenciée les hommes et les femmes ainsi que les catégories sociaux dont les groupes vulnérables ?	↑ 100%	↓ 0%																					
Existe-t-il des <b>points/unités focaux institutionnels</b> qui soutiennent l'intégration du genre dans les secteurs ?	↑ 85%	↓ 8%																					
Existe-t-il des <b>ressources budgétaires</b> mises en place pour promouvoir l'intégration du genre ?	↓ 8%	↑ 92%																					
Questions	Reponses																						
Quelle est le niveau de <b>collaboration</b> avec d'autres structures/institutions sur les questions de genre et climat ?	<table border="1"> <tr> <td>Les organisations de la société civile travaillant sur le genre et...</td> <td>45%</td> <td>55%</td> </tr> <tr> <td>Les partenaires au développement</td> <td>45%</td> <td>36%</td> <td>18%</td> </tr> <tr> <td>Les institutions de recherche</td> <td>82%</td> <td>18%</td> </tr> <tr> <td>Les autres institutions étatiques (sectorielles)</td> <td>45%</td> <td>45%</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>Le point focal de la Convention sur le changement climatique</td> <td>100%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le Ministère chargé du genre</td> <td>27%</td> <td>27%</td> <td>45%</td> </tr> </table>		Les organisations de la société civile travaillant sur le genre et...	45%	55%	Les partenaires au développement	45%	36%	18%	Les institutions de recherche	82%	18%	Les autres institutions étatiques (sectorielles)	45%	45%	9%	Le point focal de la Convention sur le changement climatique	100%		Le Ministère chargé du genre	27%	27%	45%
Les organisations de la société civile travaillant sur le genre et...	45%	55%																					
Les partenaires au développement	45%	36%	18%																				
Les institutions de recherche	82%	18%																					
Les autres institutions étatiques (sectorielles)	45%	45%	9%																				
Le point focal de la Convention sur le changement climatique	100%																						
Le Ministère chargé du genre	27%	27%	45%																				
	<span style="color: orange;">█</span> Faible <span style="color: yellow;">█</span> Moyen <span style="color: green;">█</span> Fort																						
Questions	Oui	Non																					
Définissez-vous des <b>objectifs qui intègrent le genre</b> dans votre secteur ?	↗ 62%	↙ 38%																					
Identifiez-vous des <b>actions et stratégies d'atténuation</b> au changement	↗ 46%	↗ 54%																					
Le changement climatique est-il actuellement intégré dans vos politiques ?	↗ 31%	↗ 69%																					
Le genre est-il actuellement intégré dans <b>vos politiques</b> ?	↑ 92%	↓ 8%																					
Soutenez-vous la <b>budgetisation sensible au genre et au changement climatique</b> dans la <b>planification et la programmation sectorielle</b> ?	↑ 77%	↓ 23%																					

## Partie 2

Analyse de l'intégration du genre et du climat dans les Programmes et Projets																		
Questions	Oui	Non																
Existe-t-il des <b>barrières tacites</b> empêchant les groupes défavorisés de participer de manière significative à vos programmes et projets en lien avec la lutte contre les changements climatiques ?	31%	69%																
Questions	Reponses																	
Quel est le niveau de participation/représentativité des femmes ?	<p>Dans vos actions</p> <table border="1"> <tr> <td>0-10%</td> <td>10-20%</td> <td>20-30%</td> <td>30-50%</td> </tr> <tr> <td>20%</td> <td>30%</td> <td>20%</td> <td>30%</td> </tr> </table> <p>Dans votre secteur</p> <table border="1"> <tr> <td>0-10%</td> <td>10-20%</td> <td>20-30%</td> <td>30-50%</td> </tr> <tr> <td>15%</td> <td>23%</td> <td>38%</td> <td>23%</td> </tr> </table>		0-10%	10-20%	20-30%	30-50%	20%	30%	20%	30%	0-10%	10-20%	20-30%	30-50%	15%	23%	38%	23%
0-10%	10-20%	20-30%	30-50%															
20%	30%	20%	30%															
0-10%	10-20%	20-30%	30-50%															
15%	23%	38%	23%															
Questions	Oui	Non																
Le genre est-il intégré dans tous vos processus de <b>suivi et d'évaluation</b> ?	31%	69%																
Disposez-vous de <b>données démographiques ventilées par sexe</b> dans votre secteur ?	46%	54%																
Prenez-vous en compte les besoins des hommes et des femmes dans la <b>planification et la mise en œuvre de vos initiatives</b> ?	69%	31%																

## Partie 3

### Analyse du besoin en renforcement des capacités

Questions	Reponses																																								
Quel niveau de <b>connaissances et pratiques</b> avez-vous de la notion de Genre et des changements climatiques ?	<p>Legend: Bas (Orange), Moyen (Yellow), Elevé (Green)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Concept</th> <th>Bas (%)</th> <th>Moyen (%)</th> <th>Elevé (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PNA</td> <td>38%</td> <td>50%</td> <td>13%</td> </tr> <tr> <td>CDN</td> <td>63%</td> <td>25%</td> <td>13%</td> </tr> <tr> <td>ADAPTATION</td> <td>50%</td> <td>50%</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>ATTÉNUATION</td> <td>71%</td> <td>20%</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>CC</td> <td>38%</td> <td>50%</td> <td>13%</td> </tr> <tr> <td>ÉGALITÉ</td> <td>25%</td> <td>38%</td> <td>38%</td> </tr> <tr> <td>EQUITÉ</td> <td>25%</td> <td>38%</td> <td>38%</td> </tr> <tr> <td>SÉXOSPECIFICITÉ</td> <td>25%</td> <td>75%</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>GENRE</td> <td>13%</td> <td>88%</td> <td>0%</td> </tr> </tbody> </table>	Concept	Bas (%)	Moyen (%)	Elevé (%)	PNA	38%	50%	13%	CDN	63%	25%	13%	ADAPTATION	50%	50%	0%	ATTÉNUATION	71%	20%	0%	CC	38%	50%	13%	ÉGALITÉ	25%	38%	38%	EQUITÉ	25%	38%	38%	SÉXOSPECIFICITÉ	25%	75%	0%	GENRE	13%	88%	0%
Concept	Bas (%)	Moyen (%)	Elevé (%)																																						
PNA	38%	50%	13%																																						
CDN	63%	25%	13%																																						
ADAPTATION	50%	50%	0%																																						
ATTÉNUATION	71%	20%	0%																																						
CC	38%	50%	13%																																						
ÉGALITÉ	25%	38%	38%																																						
EQUITÉ	25%	38%	38%																																						
SÉXOSPECIFICITÉ	25%	75%	0%																																						
GENRE	13%	88%	0%																																						
Questions	Oui      Non																																								
Des expert.e.s en genre et changements climatiques sont-ils/elles impliquées dans l'élaboration de vos programmes, projets et politiques ?	⬇️ 25%      ⬆️ 75%																																								
Collaborez-vous avec des parties prenantes impliquées dans la problématique de genre et changement climatique ?	⬇️ 38%      ⬇️ 63%																																								
Trouvez-vous pertinente l'idée d'élaborer une <b>stratégie genre et changements climatiques</b> ?	⬆️ 88%      ⬇️ 12%																																								
Questions	Reponses																																								
Quels sont les <b>axes prioritaires</b> que vous jugez importants et pertinents pour la stratégie genre et changement climatique au Tchad ? (vous pouvez choisir plus d'une réponse à la fois)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Axes Prioritaires</th> <th>Pourcentage (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Autonomisation et leadership...</td> <td>75%</td> </tr> <tr> <td>Information, sensibilisation et...</td> <td>75%</td> </tr> <tr> <td>Renforcement des capacités...</td> <td>88%</td> </tr> <tr> <td>Actions/intervention spécifiques pour...</td> <td>13%</td> </tr> <tr> <td>Gouvernance, coordination et...</td> <td>88%</td> </tr> </tbody> </table>	Axes Prioritaires	Pourcentage (%)	Autonomisation et leadership...	75%	Information, sensibilisation et...	75%	Renforcement des capacités...	88%	Actions/intervention spécifiques pour...	13%	Gouvernance, coordination et...	88%																												
Axes Prioritaires	Pourcentage (%)																																								
Autonomisation et leadership...	75%																																								
Information, sensibilisation et...	75%																																								
Renforcement des capacités...	88%																																								
Actions/intervention spécifiques pour...	13%																																								
Gouvernance, coordination et...	88%																																								
Questions	Reponses																																								
Quels sont les <b>domaines d'intervention prioritaires</b> que vous jugez importants et pertinents pour réduire la vulnérabilité et augmenter la résilience des femmes et des catégories sociaux face au changement climatique ?	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Domaines d'intervention</th> <th>Pourcentage (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Participation à la gouvernance et à la...</td> <td>75%</td> </tr> <tr> <td>Développement d'une base de données...</td> <td>38%</td> </tr> <tr> <td>Développement des filets sociaux</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>Lutte contre les normes sociales...</td> <td>63%</td> </tr> <tr> <td>Facilitation de l'accès à la Terre et aux...</td> <td>88%</td> </tr> <tr> <td>Promotion de l'entrepreneuriat vert</td> <td>75%</td> </tr> </tbody> </table>	Domaines d'intervention	Pourcentage (%)	Participation à la gouvernance et à la...	75%	Développement d'une base de données...	38%	Développement des filets sociaux	50%	Lutte contre les normes sociales...	63%	Facilitation de l'accès à la Terre et aux...	88%	Promotion de l'entrepreneuriat vert	75%																										
Domaines d'intervention	Pourcentage (%)																																								
Participation à la gouvernance et à la...	75%																																								
Développement d'une base de données...	38%																																								
Développement des filets sociaux	50%																																								
Lutte contre les normes sociales...	63%																																								
Facilitation de l'accès à la Terre et aux...	88%																																								
Promotion de l'entrepreneuriat vert	75%																																								
Questions	Reponses																																								
Qu'est-ce qui manque et qui devrait être amélioré ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus de volonté politique</li> <li>Des actions de sensibilisation de proximité</li> <li>Le financement subséquent du programme de lutte contre le changement climatique</li> <li>Renforcement de capacités, et la synergies entre les différents institutions</li> <li>la communication et les moyens pour la mise en oeuvre</li> <li>Les moyens financiers, les formations relatives au genre et au changement climatique</li> </ul>																																								

## Partie 4

Analyse des besoin en Communications, et Gestion des Connaissances		
Questions	Oui	Non
Documentez-vous et/ou diffusez-vous les <b>meilleures pratiques</b> et les <b>leçons apprises</b> en matière de genre et de changements climatiques ?	👉 50%	👉 50%
Votre département fournit-il des informations sur les changements climatiques ?	👉 25%	👉 75%
Les hommes et les femmes reçoivent-ils de façon égale des <b>informations</b> ?	👉 88%	👉 13%
Questions	Reponses	
Comment cette information est-elle diffusée ? par quel <b>canal de diffusion</b> ?	Courrier Via plate forme du secteur Par des documents qui restent seulement dans le bureau des dirigeants et ne sont jamais mis à la portée des agents REUNION Par des notes,, dialogues non officielles mais entre collègues au bureau. A travers les atelier de formation Par la voie écrite et orale A travers le focus groupe,les sensibilisations,	
Questions	Oui	Non
Votre institution s'engage-t-elle dans des <b>commémorations</b> (Journée Internationale de la Femme ou SENAFET, 16 jours d'activisme, Journée femme rurale, etc.) ?	👉 100%	👉 0%
Le personnel et les partenaires ont-ils été informés et mettent-ils en œuvre les politiques et règlements agissants en matière de genre y compris le harcèlement et l'abus sexuels ?	👉 50%	👉 50%

## Partie 5

Analyse des résultats de la lutte contre les changements climatiques pour le genre		
Questions	Oui	Non
Votre institution s'engage-t-elle stratégiquement et/ou opérationnellement avec les <b>mouvements/OSC féminin et autres groupes vulnérables</b> ?	↗ 63%	↙ 38%
Vos mesures de lutte contre le changement climatique reflètent-elles une <b>approche sexospécifique</b> ?	↗ 63%	↙ 38%
Vos politiques offrent-elles des <b>avantages en matière d'égalité des sexes et de genre</b> y compris l' <b>autonomisation de la femme</b> ?	↑ 88%	↓ 13%
Les services / produits des interventions de votre secteur sont-ils	↑ 88%	↓ 13%
Faites-vous la promotion des <b>technologies/options d'adaptation et/ou d'atténuation</b> qui réduisent la vulnérabilité climatique des femmes et des hommes dans votre secteur ?	↙ 25%	↑ 75%
Votre institution portent-elle des <b>initiatives visant la résilience et l'autonomisation les femmes dans la lutte contre les changements climatiques</b> ?	↙ 38%	↗ 63%
Questions	Reponses	
Quels sont les <b>impacts attendus</b> de ces initiatives sur le genre ?	<p>L'autonomisation</p> <p>Pour que le genre participe activement s'adapté dans le processus</p> <p>Le bien être et bien vivre de la population</p> <p>POUVOIR ET ACCES AUX RESSOURCES EQUITABLES</p> <p>Les impacts qui sont attendus : l'accélération des intégrations dans la dimension genre et renforcement des capacités des membres du groupe pour mieux assumer le leadership technique pour l'intégration du genre dans les institutions nationales que dans les collectivités en général.</p> <p>Les impacts attendus de ces initiatives sur le genre sont entre autres : systématiser la mise en œuvre de l'approche genre dans l'élaboration des politiques climatiques, des stratégies, plans, programmes et projets de développement durable ; garantir l'accès des femmes aux sphères de prise de décisions à travers un accompagnement qui assurera l'éducation, l'information et l'autonomisation économique.</p> <p>Équité dans les prises de décision</p> <p>Égalité dans la responsabilisation</p> <p>Réduire et atténuer drastiquement les effets du changement climatique et la résilience aux groupes vulnérables</p>	

**ANNEXE 3. Liste des personnes consultées au cours du développement de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques.**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Sexe</b>	<b>Institution</b>	<b>Téléphone</b>
Djimadoum Nadjinan	M	Ministère des Télécommunications et de l'économie numérique	66232000
Dan Daidanso	F	Min Finances	61247848
MAN-HASS NGUEBATINA	F	Ministère de la Formation Professionnelle des Métiers	66260022
Tcheni Nadour	F	Ministère en charge de l'agriculture	66288251
Abba Ali Djada	M	Ministère des Télécommunications et de l'Economie Numérique	66098985
Nakiri Geneviève	F	Ministère de l'industrie et du commerce	66291424
SANISSAH HANRA	F	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA PROMOTION CIVIQUE	66266179
Hourbel saraga Daniel	M	Ministère de la formation professionnelle	66757779 99942985
SANISSAH HANRA	F	Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique	66266179
Dembal kodbaye Denise	F	Ministère de la justice et des Droits Humains	66295843
Aché Ousman Adda	F	Affaires Etrangères	66316210
Hadidja moussa	F	Ministère de l'environnement de la pêche et du développement durable le	66333676
NDOLONGSOU FAKADI SOLANGE	F	Ministère de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale	66234339
Mahamat Moussa Oumar	M	Ministère de la Justice et des Droits Humains	63070735
AHAMAT Haroun	M	Ministère de la femme	66412133
TOUDJOUUM-MELYOEL YONOUDJI	F	Ministère des Finances et du Budget	99357358 66211811

PS : Liste à compléter avec les participants aux ateliers de consultation et de validation

**ANNEXE 4. Liste des actrices déconcentrées clés de la Cellule de Liaison d'Information et d'Appui aux Femmes (CELIAF) et répartition géographique des organisations affiliées.**

Provinces	Organisations	Membres	Domaines d'activités	Responsable	Contact
BARH-ELKHAZAL (Moussoro)	115	2 150	Agriculture, Maraichage, petit commerce, élevage, transformation de la viande fraîche en séchée, Artisanat	KHADIDJA	62145314
BATHA (Ati)	61	1 120	Agriculture, Maraichage, petit commerce, élevage des petits ruminants, artisanat	FATIME BECHIR KATTALAH	91957938 63510069
N'DJAMENA (N'Djamena)	141	4 230	Agriculture, Maraichage, petit commerce, élevage des petits ruminants, transformation des produits locaux	Mme Djikolom Mogalbaye Jacobet	66234834
ENNEDI EST (Amdjarasse)	35	875	Agriculture, Maraichage, petit commerce, élevage des petits ruminants,	Mariam	
BOURKOU (Faya)	79	1 590	Agriculture, petit commerce, maraichage,	ZENABA IDRISSE	91931634 66302481
GUERA (Mongo)	106	1 615	Formation, maraichage, transformation d'huile de sésame et d'arachide, gestion de fonds rotatif, élevage des petits ruminants, sensibilisation, transformation des produits locaux	Maimouna Moussa	66776728
HADJER-LAMIS (Massakory)	70	1 120	Agriculture, Maraichage, petit commerce, élevage des petits ruminants, transformation de la viande fraîche en séchée	FATIME AHMAT	62338499 99259445
LAC (Bol)	159	6 181	Exportation des poissons fumés et séchés, Agriculture, Maraichage, petit commerce, élevage des petits ruminants, transformation des produits locaux	BEVIA RESPA	66784085
LOGONE OCCIDENTAL (Moundou)	58	2 424	Agriculture, Maraichage, petit commerce, élevage ruminants, transformation des produits locaux	DOUNODJI PHILOMENE Edith	66638870
LOGONE ORIENTAL (Doba)	82	1 193	Sensibilisation, Agriculture, Maraichage, petit commerce, élevage ruminants, transformation des produits locaux	BEGETAR SALOMENE	66710874

Provinces	Organisations	Membres	Domaines d'activités	Responsable	Contact
MANDOUL (Koumra)	81	1 109	Agriculture, Maraichage, petit commerce, élevage ruminants, transformation des produits locaux	HALTEBAYE ALPHONSINE	66379000
MAO (Kanem)	34	920	Agriculture, Maraichage, petit commerce, élevage ruminants, artisanat, transformation de la viande fraîche en séchée	FATI ME ZARA BECHIR	66783578 66698907
MAYO KEBBI EST	52	1 300	Agriculture, Maraichage, petit commerce, élevage ruminants, sensibilisation	KAINTAYOTAL SALOMENE	66351444
MAYO KEBBI OUEST (Pala)	104	1 780	Agriculture, Maraichage, transformation de la farine enrichie pour les enfants, petit commerce, élevage des petits ruminants,	DENENOUDJI RACHEL	66371292
MOYEN CHARI (Sarh)	85	1 500	Agriculture, Maraichage, petit commerce, transformation des produits locaux, sensibilisation	NELOUMTA GEORGINE	66302146
OUDDAÏ (Abéché)	65	975	Transformation de la viande fraîche en séchée, sensibilisation, artisanat Agriculture, Maraichage, petit commerce	MARIE EDITA	66244019
SALAMAT (Amtiman)	135	2550	Agriculture, Maraichage, des petits ruminants commerce, élevage,	KALTOUMA OUYOMBONA	66764339
TANDJILE (Kélo)	37	853	Couture, Agriculture, Maraichage, petit commerce, des petits ruminants, transformation des produits locaux, fonds rotatifs		
WADI FIRÁ (Biltine)	150	2240	Agriculture, Maraichage, petit commerce, élevage des petits ruminants, transformation et exportation de céréale en farine	MARIOMA OUTMAN	66185260
<b>TOTAL</b>	<b>1 649</b>	<b>35 725</b>			